

## Partie B

Prospectus simplifié daté du 8 novembre 2024

# Fonds Fidelity<sup>MD</sup>

### Fonds de répartition de l'actif et équilibrés

#### Fonds de répartition de l'actif et équilibrés canadiens

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Équilibre Canada	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Revenu mensuel	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Répartition de revenu	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8

#### Fonds de répartition de l'actif et équilibrés mondiaux

Fonds Fidelity Répartition mondiale	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial – Devises neutres	Parts des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Revenu mensuel américain	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Revenu mensuel américain – Devises neutres	Parts des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Revenu élevé tactique	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8 et série FNB
Fonds Fidelity Revenu élevé tactique – Devises neutres	Parts des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Étoile du Nord <sup>MD</sup> – Équilibre	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Étoile du Nord <sup>MD</sup> – Équilibre – Devises neutres	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Équilibre Amérique	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Équilibre Amérique – Devises neutres	Parts des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Revenu conservateur	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8 et série Gestion privée
Fonds Fidelity Actions d'innovation et Obligations multisectionnelles	Parts des séries B, F, F5, F8, O, S5, S8
Fonds Fidelity Leadership climatique – Équilibre <sup>MD</sup>	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Gestion de l'inflation	Parts des séries B, F, F5, F8, O, S5, S8
Fonds Fidelity Actions mondiales+ Équilibre	Parts des séries B, F, F5, F8, O, S5, S8 et série FNB

#### Portefeuilles gérés de Fidelity

Portefeuille Fidelity Revenu	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Portefeuille Fidelity Revenu mondial	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, Q, S5, S8, T5, T8 et série Gestion privée
Portefeuille Fidelity Équilibre	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8

**Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts. Toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Ni les Fonds ni leurs titres offerts aux termes du présent prospectus simplifié ne sont inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et ils ne sont vendus aux États-Unis qu'aux termes de dispenses d'inscription.**

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.



Portefeuille Fidelity Équilibre mondial	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8 et série Gestion privée
Portefeuille Fidelity Croissance	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Portefeuille Fidelity Croissance mondiale	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, Q, S5, S8, T5, T8 et série Gestion privée
Portefeuille Fidelity Gestion équilibrée du risque	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Portefeuille Fidelity Gestion prudente du risque	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Portefeuille Fidelity Actions mondiales	Parts des séries B, F, F5, F8, O, S5, S8
<b>Portefeuilles de retraite Fidelity Passage<sup>MC</sup></b>	
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2010	Parts des séries A, B, F, O, S5, S8, T5, T8
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2015	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2020	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2025	Parts des séries A, B, F, F5, O, S5, S8
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2030	Parts des séries A, B, F, O
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2035	Parts des séries A, B, F, O
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2040	Parts des séries A, B, F, O
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2045	Parts des séries A, B, F, O
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2050	Parts des séries A, B, F, O
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2055	Parts des séries A, B, F, O
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2060	Parts des séries A, B, F, O
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2065	Parts des séries B, F, O
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> Revenu	Parts des séries A, B, F, F5, O, S5, S8, T5, T8
<b>Fonds à revenu fixe</b>	
<b>Fonds de titres à revenu fixe canadiens</b>	
Fonds Fidelity Obligations canadiennes	Parts des séries A, B, F, O et série Gestion privée
Fonds Fidelity Obligations de sociétés	Parts des séries A, B, F, O
Fonds Fidelity Marché monétaire Canada	Parts des séries A, B, C, D, F, O et série Gestion privée
Fonds Fidelity Obligations canadiennes à court terme	Parts des séries A, B, F, O et série Gestion privée
Fonds Fidelity Revenu fixe tactique	Parts des séries A, B, F, O
<b>Fonds de titres à revenu fixe américains</b>	
Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé	Parts des séries A, B, F, O
Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé – Devises neutres	Parts des séries A, B, F, O, Q
Fonds Fidelity Marché monétaire É.-U.	Parts des séries A, B, F
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable	Parts des séries A, B, F, O
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable – Devises neutres	Parts des séries A, B, F
Fonds Fidelity Obligations multisectorielles	Parts des séries A, B, F, O et série Gestion privée
Fonds Fidelity Obligations multisectorielles – Devises neutres	Parts des séries A, B, F, O, Q et série Gestion privée
Fonds Fidelity Revenu stratégique	Parts des séries A, B, F, O
Fonds Fidelity Revenu stratégique – Devises neutres	Parts des séries A, B, F, O
Fonds Fidelity Obligations de qualité multisectorielles	Parts des séries A, B, F, O
Fonds Fidelity Obligations de qualité multisectorielles – Devises neutres	Parts des séries A, B, F, O
Fonds Fidelity Obligations multisectorielles à rendement tactique	Parts des séries B, F, O
<b>Fonds de titres à revenu fixe mondiaux</b>	
Fonds Fidelity Obligations mondiales	Parts des séries A, B, F, O
Fonds Fidelity Obligations mondiales – Devises neutres	Parts des séries A, B, F, O
Fonds Fidelity Leadership climatique – Obligations <sup>MD</sup>	Parts des séries A, B, F, O

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

---

## Mandats de placement privé de Fidelity

### **Mandat d'actions**

Mandat privé Fidelity Dividendes américains	Parts des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5, S8
---	--

### **Mandats de répartition de l'actif et équilibrés**

Mandat privé Fidelity Croissance et revenu américains	Parts des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5, S8
---	--

Mandat privé Fidelity Revenu conservateur	Parts des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5, S8
---	--

Mandat privé Fidelity Répartition mondiale	Parts des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5, S8
--	--

Mandat privé Fidelity Répartition mondiale – Devises neutres	Parts des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5, S8
---	--

Fiducie Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif	Parts des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5, S8
--	--

Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre	Parts des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5, S8
---	--

Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu	Parts des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5, S8
--	--

### **Mandats à revenu fixe**

Mandat privé Fidelity Titres à revenu fixe – Plus	Parts des séries B, F, I
---	--------------------------

Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus	Parts des séries B, D, F, I
---	-----------------------------

Mandat privé Fidelity Revenu fixe tactique – Plus	Parts des séries B, F, I
---	--------------------------

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Dans ce document

## **Fonds de répartition de l'actif et équilibrés canadiens**

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens .....	1
Fonds Fidelity Équilibre Canada .....	6
Fonds Fidelity Revenu mensuel.....	11
Fonds Fidelity Répartition de revenu .....	16

## **Fonds de répartition de l'actif et équilibrés mondiaux**

Fonds Fidelity Répartition mondiale.....	21
Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial .....	25
Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial – Devises neutres.....	30
Fonds Fidelity Revenu mensuel américain .....	36
Fonds Fidelity Revenu mensuel américain – Devises neutres.....	41
Fonds Fidelity Revenu élevé tactique .....	46
Fonds Fidelity Revenu élevé tactique – Devises neutres.....	52
Fonds Fidelity Étoile du Nord <sup>MD</sup> – Équilibre.....	58
Fonds Fidelity Étoile du Nord <sup>MD</sup> – Équilibre – Devises neutres .....	62
Fonds Fidelity Équilibre Amérique .....	67
Fonds Fidelity Équilibre Amérique – Devises neutres.....	72
Fonds Fidelity Revenu conservateur.....	78
Fonds Fidelity Actions d'innovation et Obligations multisectorielles.....	82
Fonds Fidelity Leadership climatique – Équilibre <sup>MD</sup> .....	87
Fonds Fidelity Gestion de l'inflation .....	91
Fonds Fidelity Actions mondiales+ Équilibre.....	97

## **Portefeuilles gérés de Fidelity**

Portefeuille Fidelity Revenu .....	103
Portefeuille Fidelity Revenu mondial.....	108
Portefeuille Fidelity Équilibre.....	113
Portefeuille Fidelity Équilibre mondial .....	118
Portefeuille Fidelity Croissance.....	123
Portefeuille Fidelity Croissance mondiale .....	128
Portefeuille Fidelity Gestion équilibrée du risque .....	133
Portefeuille Fidelity Gestion prudente du risque.....	138
Portefeuille Fidelity Actions mondiales.....	142

## **Portefeuilles de retraite Fidelity Passage<sup>MC</sup>**

Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2010 .....	146
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2015 .....	149
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2020 .....	152
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2025 .....	155
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2030 .....	159

Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2035 .....	163
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2040 .....	167
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2045 .....	171
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2050 .....	175
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2055 .....	179
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2060 .....	183
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2065 .....	187
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> Revenu.....	191

## **Fonds de titres à revenu fixe canadiens**

Fonds Fidelity Obligations canadiennes .....	194
Fonds Fidelity Obligations de sociétés.....	197
Fonds Fidelity Marché monétaire Canada .....	200
Fonds Fidelity Obligations canadiennes à court terme.....	202
Fonds Fidelity Revenu fixe tactique .....	205

## **Fonds de titres à revenu fixe américains**

Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé.....	208
Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé – Devises neutres .....	211
Fonds Fidelity Marché monétaire É.-U.....	214
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable.....	216
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable – Devises neutres .....	219
Fonds Fidelity Obligations multisectorielles .....	222
Fonds Fidelity Obligations multisectorielles – Devises neutres.....	226
Fonds Fidelity Revenu stratégique.....	230
Fonds Fidelity Revenu stratégique – Devises neutres.....	233
Fonds Fidelity Obligations de qualité multisectorielles .....	237
Fonds Fidelity Obligations de qualité multisectorielles – Devises neutres .....	241
Fonds Fidelity Obligations multisectorielles à rendement tactique .....	245

## **Fonds de titres à revenu fixe mondiaux**

Fonds Fidelity Obligations mondiales .....	249
Fonds Fidelity Obligations mondiales – Devises neutres.....	252
Fonds Fidelity Leadership climatique – Obligations <sup>MD</sup> .....	256

## **Mandat d'actions**

Mandat privé Fidelity Dividendes américains .....	260
Mandats de répartition de l'actif et équilibrés	
Mandat privé Fidelity Croissance et revenu américains.....	263
Mandat privé Fidelity Revenu conservateur .....	268

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Dans ce document (suite)

Mandat privé Fidelity Répartition mondiale ..... 273  
Mandat privé Fidelity Répartition mondiale – Devises neutres..... 277  
Fiducie Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif ..... 281  
Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre ..... 287  
Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu ..... 292

**Mandats à revenu fixe**

Mandat privé Fidelity Titres à revenu fixe – Plus..... 297  
Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus ..... 300  
Mandat privé Fidelity Revenu fixe tactique – Plus..... 302

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds de <i>répartition de l'actif</i> canadien
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5 et T8 d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A, T5 et T8	2,00 %	0,225 %
B, S5 et S8	1,85 %	0,185 %
F, F5 et F8	0,85 %	0,145 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B, F, F5, F8, S5 et S8</b>	0,050 %	0,075 %	0,125 %	0,200 %	0,250 %	0,275 %	0,300 %

\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Le Fonds utilise une méthode de *répartition de l'actif*. Il investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* et de *titres du marché monétaire* canadiens. Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 70 % en titres de capitaux propres et à 30 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- maintient généralement la composition de l'actif du Fonds dans les fourchettes suivantes : de 20 % à 90 % en titres de capitaux propres, de 10 % à 60 % en *titres à revenu fixe* et de 0 % à 70 % en *titres du marché monétaire*;
- investit dans toutes sortes de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* ou de *titres du marché monétaire*, y compris des *titres à rendement élevé*, d'autres titres de créance de qualité inférieure, et des titres canadiens ou étrangers;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- peut investir dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Fonds. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens (suite)

- peut investir dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
  - peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
    - la situation financière,
    - la position occupée dans l'industrie,
    - la conjoncture économique et boursière,
    - le potentiel de croissance,
    - les bénéfices prévisionnels,
    - les compétences de l'équipe de direction;
  - utilise l'indice des obligations universelles FTSE Canada comme guide pour structurer le volet des *titres à revenu fixe canadiens de qualité* du Fonds, et vise généralement à ce que ce volet du portefeuille présente un risque global lié aux taux d'intérêt similaire à celui de l'indice, mais peut investir dans des titres qui ne sont pas compris dans l'indice;
  - répartit l'actif à revenu fixe canadiens *de qualité* du Fonds entre les émetteurs de différents secteurs du marché, comme les titres de sociétés ou de gouvernements, de différentes industries, tels les services financiers et les produits industriels, et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur ou durée;
  - étudie, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
    - les caractéristiques du titre,
    - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
    - la solvabilité de l'émetteur,
    - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.
- Le Fonds peut également :
- investir jusqu'à 40 % de son actif net dans des titres étrangers;
  - investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
  - investir une partie de son actif à revenu fixe dans des titres de créance américains à rendement élevé *de moindre qualité* ou des *titres convertibles*, laquelle partie du Fonds a tendance à être assorti d'un risque lié au crédit supérieur à celui que comporte le volet des *titres à revenu fixe canadiens de qualité* du Fonds;
  - détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, un *fonds sous-jacent* ou tout *fonds de troisième niveau* peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

conformément aux stratégies de placement du Fonds.

La responsabilité de la gestion du portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Fonds est assujéti.

Le Fonds peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Fonds qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Fonds aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Fonds. L'exposition aux devises du Fonds pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Le Fonds, un *fonds sous-jacent* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un

gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

### Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens (suite)

le FCP alternatif liquide et le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Fonds exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Fonds. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●

	Risque principal	Risque additionnel
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 27,77 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Équilibre Canada

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds équilibré canadien
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5 et T8 d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A, T5 et T8	1,85 %	0,225 %
B, S5 et S8	1,70 %	0,185 %
F, F5 et F8	0,70 %	0,145 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B, F, F5, F8, S5 et S8</b>	0,025 %	0,050 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,200 %	0,225 %

\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Quel type de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Le Fonds utilise une méthode équilibrée. Il investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres, d'obligations de *qualité*, de *titres à rendement élevé* et de *titres du marché monétaire* canadiens. Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 50 % en titres de capitaux propres, à 40 % en obligations de *qualité* et à 10 % en *titres à rendement élevé*;
- maintient généralement la composition de l'actif du Fonds dans les fourchettes suivantes : de 40 % à 60 % en titres de capitaux propres, de 30 % à 50 % en obligations de *qualité* et de 0 % à 20 % en *titres à rendement élevé*;
- investit dans toutes sortes de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* ou de *titres du marché monétaire*, y compris des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- peut investir dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Fonds. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
  - la situation financière,

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- la position occupée dans l'industrie,
- la conjoncture économique et boursière,
- le potentiel de croissance,
- les bénéfices prévisionnels,
- les compétences de l'équipe de direction;
- utilise l'indice des obligations universelles FTSE Canada comme guide pour structurer et choisir les placements du volet des *titres à revenu fixe* canadiens de *qualité* du Fonds, et vise généralement à ce que ce volet du portefeuille présente un risque global lié aux taux d'intérêt similaire à celui de l'indice, mais peut investir dans des titres qui ne sont pas compris dans l'indice;
- répartit l'actif à revenu fixe canadiens de *qualité* du Fonds entre les émetteurs de différents secteurs du marché, comme les titres de sociétés ou de gouvernements, de différentes industries, tels les services financiers et les produits industriels, et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur ou durée;
- étudie, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Le Fonds peut également :

- investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;

- détenir des éléments de trésorerie.

Le volet des titres de créance à rendement élevé du Fonds a tendance à être assorti d'un risque de crédit supérieur à celui que comporte le volet des *titres à revenu fixe* canadiens de *qualité* du Fonds.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, un *fonds sous-jacent* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Fonds qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Fonds aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Équilibre Canada (suite)

portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Fonds. L'exposition aux devises du Fonds pourrait changer en tout temps, sans préavis.

La responsabilité de la gestion du portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Fonds est assujéti.

Le Fonds, un *fonds sous-jacent* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

#### Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Fonds exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

## Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Fonds. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

## Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur

liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

## Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Équilibre Canada (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers		●
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

	Risque principal	Risque additionnel
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 15,52 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Revenu mensuel

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds de revenu diversifié
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5 et T8 d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A, T5 et T8	1,85 %	0,225 %
B, S5 et S8	1,70 %	0,185 %
F, F5 et F8	0,70 %	0,145 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,025 %	0,050 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,200 %	0,225 %

\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Il investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres canadiens, de *titres à revenu fixe* canadiens, de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales des États-Unis, ainsi que dans des *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure, des actions privilégiées et des *titres convertibles* émis par des sociétés américaines. Le Fonds peut investir dans ces titres

directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 55 % en titres de capitaux propres et à 45 % en *titres à revenu fixe*, qui peuvent être canadiens ou étrangers;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- peut investir dans un large éventail de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe*, y compris des actions ordinaires, des *titres à revenu fixe de qualité* et à rendement élevé, des *FPI*, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, d'autres titres immobiliers à rendement élevé, des titres de créance de *marchés émergents*, des *titres convertibles* et des *titres de créance à taux variable*, directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Fonds;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu mensuel (suite)

- investit l'actif du Fonds dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
- met principalement l'accent sur les paramètres de valorisation d'une société;
- investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- peut investir dans des titres qui ne génèrent aucun revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires, ou dans des sociétés qui se trouvent dans une situation financière difficile ou précaire;
- l'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - les bénéfices prévisionnels,
  - la capacité de verser des *dividendes*,
  - les compétences de l'équipe de direction;
- examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - le potentiel de bénéfices,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les compétences de l'équipe de direction;
- étudie, lorsqu'elle achète et vend d'autres *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes les tailles situées n'importe où dans le monde;
- investir jusqu'à 50 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- conclure des opérations de prêts de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de fonds de contrats de marchandises ou de dérivés;
- investir dans des titres de fonds sous-jacents, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les fonds sous-jacents sélectionnent tout fonds de troisième niveau et tout autre actif détenu par les fonds sous-jacents;
- tout fonds de troisième niveau sélectionne l'actif détenu par le fonds de troisième niveau.

En ce qui concerne les placements du Fonds dans des fonds sous-jacents qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les dérivés, les ventes à découvert et l'effet de levier, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Fonds est assujéti.

Quant à ses placements en titres à revenu fixe ou en titres convertibles libellés en devises de marchés développés, le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de marchés développés et le dollar canadien. Ainsi, quant

à ces placements, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises de marchés développés par rapport au dollar canadien.

Le Fonds, les fonds sous-jacents et tout fonds de troisième niveau peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'effet de levier dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'effet de levier pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la volatilité et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « section Partie A ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu mensuel (suite)

### Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Fonds exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert

permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Fonds. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement**

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

**collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		

	Risque principal	Risque additionnel
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 10,29 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Répartition de revenu

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds de revenu diversifié
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5 et T8 d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A, T5 et T8	1,55 %	0,225 %
B, S5 et S8	1,40 %	0,185 %
F, F5 et F8	0,65 %	0,145 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B, F, F5, F8, S5 et S8</b>	0,025 %	0,050 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,200 %	0,225 %

\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Il investit principalement dans des *titres à revenu fixe de qualité*, des *titres à revenu fixe* à rendement plus élevé de qualité inférieure, des titres de capitaux propres de sociétés qui versent ou qui devraient verser des *dividendes*, et dans d'autres titres qui devraient effectuer des distributions de revenu. Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 30 % en titres de capitaux propres et à 70 % en *titres à revenu fixe*;
- peut varier la composition de l'actif par rapport à la *composition neutre* si elle juge que cette mesure produira un meilleur rapport risque-rendement global;
- maintient généralement la composition de l'actif du Fonds dans les fourchettes suivantes : de 0 % à 50 % en titres de capitaux propres et de 50 % à 100 % en *titres à revenu fixe*;
- peut investir dans toutes sortes de *titres à revenu fixe*, y compris des *titres à rendement élevé* de qualité inférieure;
- peut investir dans des *titres à rendement élevé* qui ne génèrent aucun revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires, ou dans des sociétés qui se trouvent dans une situation financière difficile ou précaire;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Fonds;
- l'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, y compris des *FPI* canadiennes et américaines, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
    - la situation financière,
    - la position occupée dans l'industrie,
    - la conjoncture économique et boursière,
    - le potentiel de croissance,
    - les bénéfices prévisionnels,
    - la capacité de maintenir le niveau de *dividendes* ou de distributions de revenu,
    - les compétences de l'équipe de direction;
  - examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
    - la situation financière,
    - la position occupée dans l'industrie,
    - la conjoncture économique et boursière,
    - les caractéristiques du titre,
    - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
    - le potentiel de bénéfices,
    - la notation,
    - les compétences de l'équipe de direction;
  - étudie, lorsqu'elle achète et vend d'autres *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
    - les caractéristiques du titre,
    - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
    - la solvabilité de l'émetteur,
    - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.
- Le Fonds peut également :
- investir dans des sociétés de toutes les tailles situées n'importe où dans le monde;
  - investir jusqu'à 49 % de son actif net dans des titres étrangers;
  - investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
  - détenir des éléments de trésorerie.
- Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :
- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
  - avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
  - investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
  - investir d'une manière significative dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Répartition de revenu (suite)

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Fonds est assujéti.

En date du 30 septembre 2024, le Fonds avait investi 100 % de son actif dans des *fonds sous-jacents*.

Le Fonds peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Fonds qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Fonds aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Fonds. L'exposition aux devises du Fonds pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Le Fonds, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un

gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

#### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

#### Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

le FCP alternatif liquide et le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Fonds exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Fonds. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Répartition de revenu (suite)

	Risque principal	Risque additionnel		Risque principal	Risque additionnel
négociation des parts			Reproduction d'un indice		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>			Cours des parts et marché actif		
Marchandises		●	Fractionnement et regroupement des parts		
Concentration		●			
Crédit	●				
<i>FNB de cryptomonnaies</i>					
Change		●			
Cybersécurité		●			
<i>Dérivés</i>		●			
Placements ESG					
Titres de capitaux propres	●				
<i>FNB</i>		●			
Placements étrangers	●				
Impôt sur le revenu		●			
Stratégies de placement indicielles					
Taux d'intérêt	●				
Opérations importantes		●			
<i>Effet de levier</i>		●			
Liquidité		●			
Gestion de portefeuille		●			
Courtier principal					
Modèle quantitatif et techniques quantitatives					
Rééquilibrage et souscription					
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●			
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●			
Méthode d'échantillonnage					
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●			
Séries		●			
Ventes à découvert		●			
Petites sociétés		●			
Spécialisation		●			

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Répartition mondiale

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds de <i>répartition de l'actif</i> mondial
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A*, B*, F*, F5, F8, O, S5, S8, T5 et T8 d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
A, T5 et T8	2,00 %	0,275 %
B, S5 et S8	1,85 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,85 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F5, F8, S5 et S8	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,250 %	0,300 %	0,325 %	0,350 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Le Fonds utilise une méthode de *répartition de l'actif*. Il investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* et de *titres du marché monétaire* provenant de n'importe où dans le monde. Le Fonds peut investir dans ces titres directement

ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 65 % en titres de capitaux propres, à 30 % en *titres à revenu fixe* et à 5 % en *titres du marché monétaire*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- maintient généralement la composition de l'actif du Fonds dans les fourchettes suivantes : de 50 % à 100 % en titres de capitaux propres, de 0 % à 50 % en *titres à revenu fixe* et de 0 % à 50 % en *titres du marché monétaire*;
- peut investir dans toutes sortes de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* ou de *titres du marché monétaire* du monde entier, y compris des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- peut investir dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Fonds. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds*

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Répartition mondiale (suite)

*sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - le potentiel de croissance,
  - les bénéfices prévisionnels,
  - les compétences de l'équipe de direction;
- étudie, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché;

Le Fonds peut également :

- avoir, à l'occasion, une exposition substantielle aux *dérivés*;
- être exposé à des titres adossés à des créances mobilières et à des titres adossés à des créances hypothécaires;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- être exposé à des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, un *fonds sous-jacent* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

En date du 30 septembre 2024, le Fonds avait investi 100 % de son actif dans des *fonds sous-jacents*.

L'équipe de gestion de portefeuille d'un *fonds sous-jacent* peut, en tout temps et à sa seule discrétion, utiliser des combinaisons diverses de swaps de taux d'intérêt, de swaps sur défaillance, d'options, de contrats à terme normalisés, de contrats de change à terme ou d'autres *dérivés* pour mettre en œuvre les stratégies de placement du *fonds sous-jacent*. Plus spécifiquement, cette équipe de gestion de portefeuille utilise des *dérivés* pour gérer l'exposition aux taux d'intérêt et aux devises quand ils peuvent représenter un placement plus liquide que celui que représente un achat direct d'obligations, ou pour toute autre raison.

L'équipe de gestion de portefeuille de ce *fonds sous-jacent* peut, à des fins de *couverture*, y compris une *couverture de change croisée*, utiliser des contrats de change à terme afin de gérer l'exposition générale de ce *fonds sous-jacent* aux devises.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Il n'y a pas de limite quant aux investissements de ce *fonds sous-jacent* en titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada ou par le gouvernement des États-Unis ou par un organisme relevant de ces derniers. Le *fonds sous-jacent* peut investir jusqu'à concurrence de 20 % ou de 35 % de son actif net en titres émis ou garantis par d'autres gouvernements ou certains organismes ayant reçu une note de « AA » ou de « AAA », respectivement.

La responsabilité de la gestion du portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Fonds, un *fonds sous-jacent* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description

complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>	●	
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Répartition mondiale (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation		
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Revenu diversifié mondial
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A*, B*, F*, F5*, F8, O, S5, S8, T5 et T8 d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
A, T5 et T8	1,95 %	0,275 %
B, S5 et S8	1,80 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,80 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F5, F8, S5 et S8	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,225 %	0,275 %	0,300 %	0,325 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Il investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe* provenant de n'importe où dans le monde. Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 50 % en titres de capitaux propres, y compris des titres qui devraient effectuer des distributions de revenu, et à 50 % en *titres à revenu fixe*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 20 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- peut investir dans un large éventail de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe*, y compris des actions ordinaires, des *titres à revenu fixe de qualité* et des *titres à revenu fixe* à rendement élevé, des *FPI*, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres de créance de *marchés émergents*, des *titres convertibles* et des *titres de créance à taux variable*;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
- diversifie habituellement les placements du Fonds en investissant dans différents pays et différentes régions, mais elle peut concentrer ses placements dans un nombre relativement faible de pays, de régions, d'industries et de sociétés;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial (suite)

- met principalement l'accent sur les paramètres de valorisation d'une société;
- investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- peut investir dans des titres qui ne génèrent aucun revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires, ou dans des sociétés qui se trouvent dans une situation financière difficile ou précaire;
- peut investir dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Fonds. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - les bénéfices prévisionnels,
  - la capacité de verser des *dividendes*,
  - les compétences de l'équipe de direction;
- examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - le potentiel de bénéfices,
  - la notation,
  - les compétences de l'équipe de direction;
- étudie, lorsqu'elle achète et vend d'autres *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Le Fonds peut également :

- investir dans des titres de capitaux propres de sociétés de toutes les tailles situées n'importe où dans le monde;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, un *fonds sous-jacent* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- conclure des opérations de prêts de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des titres de fonds sous-jacents, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

La responsabilité de la gestion du portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les fonds sous-jacents sélectionnent tout fonds de troisième niveau et tout autre actif détenu par les fonds sous-jacents;
- tout fonds de troisième niveau sélectionne l'actif détenu par le fonds de troisième niveau.

En ce qui concerne les placements du Fonds dans des fonds sous-jacents qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les dérivés, les ventes à découvert et l'effet de levier, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Fonds est assujéti.

Le Fonds, un fonds sous-jacent et tout fonds de troisième niveau peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de

protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'effet de levier dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'effet de levier pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la volatilité et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

#### Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des dérivés et à des dérivés non couverts et conclure des contrats sur dérivés avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du Règlement 81-102. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur dérivés respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un dérivé à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur dérivés pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « section Partie A ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial (suite)

### Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Fonds exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Fonds. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur

liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
FNB de cryptomonnaies		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Placements ESG		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 10,45 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial – Devises neutres

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Revenu diversifié mondial
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A, T5 et T8	1,95 %	0,305 %
B, S5 et S8	1,80 %	0,195 %
F, F5 et F8	0,80 %	0,185 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B, F, F5, F8, S5 et S8</b>	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,225 %	0,275 %	0,300 %	0,325 %

\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital en investissant principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe* provenant de n'importe où

dans le monde. Le *fonds sous-jacent* peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres *fonds sous-jacents*.

À l'heure actuelle, le *fonds sous-jacent* est le Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre les devises de *marchés développés* (comme le dollar américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont celles du Fonds et du *fonds sous-jacent*, le Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 50 % en titres de capitaux propres, y compris des titres qui devraient effectuer des distributions de revenu, et à 50 % en *titres à revenu fixe*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 20 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- peut investir dans un large éventail de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe*, y compris des actions ordinaires, des *titres à revenu fixe de qualité* et des *titres à revenu fixe* à rendement élevé, des *FPI*, des titres adossés à des créances

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

hypothécaires commerciales, des titres de créance de *marchés émergents*, des *titres convertibles* et des *titres de créance à taux variable*;

- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds;
- investit dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
- diversifie habituellement les placements du Fonds en investissant dans différents pays et différentes régions, mais elle peut concentrer ses placements dans un nombre relativement faible de pays, de régions, d'industries et de sociétés;
- met principalement l'accent sur les paramètres de valorisation d'une société;
- investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- peut investir dans des titres qui ne génèrent aucun revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires, ou dans des sociétés qui se trouvent dans une situation financière difficile ou précaire;
- investit plus de 10 % de sa valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents*, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Fonds. Ces *fonds de troisième niveau* peuvent, à leur tour, investir plus de 10 % de leur valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents*,

que nous appelons *fonds de quatrième niveau* du Fonds;

- peut modifier en tout temps les *fonds de troisième niveau* dans lesquels elle investit, ou la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné. Tout changement dans un *fonds de troisième niveau* entraînera un changement dans les *fonds de quatrième niveau*;
- peut modifier en tout temps les *fonds de troisième niveau*
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - les bénéfices prévisionnels,
  - la capacité de verser des *dividendes*,
  - les compétences de l'équipe de direction;
- examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - le potentiel de bénéfices,
  - la notation,

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial – Devises neutres (suite)

- les compétences de l'équipe de direction;
- étudie, lorsqu'elle achète et vend d'autres *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des titres de capitaux propres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres *fonds sous-jacents*, qui sont des *fonds de troisième niveau* du Fonds;
- investir dans des titres de capitaux propres de sociétés de toutes les tailles situées n'importe où dans le monde.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, le *fonds sous-jacent*, tout *fonds de troisième niveau* ou tout *fonds de quatrième niveau* peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

La responsabilité de la gestion du portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*;
- tout *fonds de quatrième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds quatrième niveau*.

En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Fonds est assujéti.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent*, tout *fonds de troisième niveau* ou tout *fonds de quatrième niveau* peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### **Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides**

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

### **Dérivés**

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### **Marchandises**

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Fonds exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### **Ventes à découvert**

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Fonds. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### **Emprunt de liquidités**

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial – Devises neutres (suite)

liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		

	Risque principal	Risque additionnel
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indiciaires		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Revenu mensuel américain

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds américain de revenu diversifié
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, O, S5*, S8*, T5* et T8* d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
A, T5 et T8	1,95 %	0,267 %
B, S5 et S8	1,80 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,80 %	0,150 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,075 %	0,100 %	0,125 %	0,150 %	0,200 %	0,225 %	0,250 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Il investit principalement dans une combinaison de titres américains productifs de revenu. Les titres productifs de revenu peuvent inclure notamment des actions ordinaires et des actions privilégiées, des *titres à revenu fixe de qualité*, des *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure, des *titres à revenu fixe* étrangers libellés en

dollars américains, des titres de fiducies de placements immobiliers (« *FPI* ») et d'autres titres liés aux placements immobiliers, des *titres convertibles*, des titres de créance de *marchés émergents* et des *titres de créance à taux variable*. Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 50 % en titres de capitaux propres et à 50 % en *titres à revenu fixe*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 20 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- met principalement l'accent sur la stabilité financière d'une société, son potentiel de production de rendement stable des capitaux propres avec le temps et sa valorisation;
- investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans d'autres titres qui ne font pas partie de

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

ces catégories;

- peut investir dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Fonds;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Fonds investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière;
- lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, étudie des facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché;
- analyse la solvabilité de l'émetteur en fonction de la solidité du bilan de l'émetteur, des ratios de levier financier, de la stabilité des produits d'exploitation, de la compétence et de l'expérience de la direction, et des risques propres à l'émetteur susceptibles de nuire à sa capacité de s'acquitter de ses obligations à l'égard des porteurs de titres de créance.

Le Fonds peut également :

- investir dans des titres de capitaux propres américains ou non américains, à condition que 70 % de l'actif net du Fonds soient investis dans des placements libellés en dollars américains;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

La responsabilité de la gestion du portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu mensuel américain (suite)

En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Fonds est assujéti.

Le Fonds, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

#### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou

les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

#### Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

#### Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Fonds exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

#### Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide,

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Fonds. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une

ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●
Liquidité		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu mensuel américain (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Revenu mensuel américain – Devises neutres

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds américain de revenu diversifié
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A, T5 et T8	1,95 %	0,297 %
B, S5 et S8	1,80 %	0,195 %
F, F5 et F8	0,80 %	0,180 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B, F, F5, F8, S5 et S8</b>	0,075 %	0,100 %	0,125 %	0,150 %	0,200 %	0,225 %	0,250 %

\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital en investissant principalement dans une combinaison de titres américains productifs de revenu. Les titres productifs de revenu

peuvent inclure notamment des actions ordinaires et des actions privilégiées, des *titres à revenu fixe de qualité*, des *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure, des *titres à revenu fixe* étrangers libellés en dollars américains, des titres de fiducies de placements immobiliers (« *FPI* ») et d'autres titres liés aux placements immobiliers, des *titres convertibles*, des titres de créance de *marchés émergents* et des *titres de créance à taux variable*. Le *fonds sous-jacent* peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres *fonds sous-jacents*. À l'heure actuelle, le *fonds sous-jacent* est le Fonds Fidelity Revenu mensuel américain.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre les dollars américain et canadien.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont celles du Fonds et du *fonds sous-jacent*, le Fonds Fidelity Revenu mensuel américain.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 50 % en titres de capitaux propres et à 50 % en *titres à revenu fixe*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 20 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- met principalement l'accent sur la stabilité financière d'une société, son potentiel de production de

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu mensuel américain – Devises neutres (suite)

rendement stable des capitaux propres avec le temps et sa valorisation;

- investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds;
- investit dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
- investit plus de 10 % de sa valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents*, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Fonds. Ces *fonds de troisième niveau* peuvent, à leur tour, investir plus de 10 % de leur valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents*, que nous appelons *fonds de quatrième niveau* du Fonds;
- peut modifier en tout temps les *fonds de troisième niveau* dans lesquels elle investit, ou la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné. Tout changement dans un *fonds de troisième niveau* entraînera un changement dans les *fonds de quatrième niveau*;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,

- la conjoncture économique et boursière;
- lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, étudie des facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché;
- analyse la solvabilité de l'émetteur en fonction de la solidité du bilan de l'émetteur, des ratios de levier financier, de la stabilité des produits d'exploitation, de la compétence et de l'expérience de la direction, et des risques propres à l'émetteur susceptibles de nuire à sa capacité de s'acquitter de ses obligations à l'égard des porteurs de titres de créance.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des titres de capitaux propres américains ou non américains, à condition que 70 % de l'actif net soient investis dans des placements libellés en dollars américains;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, le *fonds sous-jacent*, tout

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

*fonds de troisième niveau* ou tout *fonds de quatrième niveau* peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les dollars américain et canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

La responsabilité de la gestion du portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.
- tout *fonds de quatrième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de quatrième niveau*.

En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Fonds est assujéti.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent*, tout *fonds de troisième niveau* ou tout *fonds de quatrième niveau* peut déroger

à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

#### Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu mensuel américain – Devises neutres (suite)

un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Fonds exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Fonds. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres

empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●

	Risque principal	Risque additionnel
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Revenu élevé tactique

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds mondial de revenu diversifié
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, O, S5*, S8*, T5*, T8* et série FNB d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
A, T5 et T8	1,90 %	0,225 %
B, S5 et S8	1,75 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,75 %	0,145 %
FNB	0,75 %	0,145 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,225 %	0,250 %	0,275 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu et une croissance du capital.

Il investit principalement dans une combinaison de titres productifs de revenu qui peuvent provenir de n'importe où dans le monde. Les titres productifs de revenu peuvent inclure notamment des titres de capitaux propres, des actions ordinaires et des actions privilégiées, des *titres*

*convertibles*, des *titres à revenu fixe de qualité*, des *titres à revenu fixe à rendement élevé de qualité inférieure*, des *titres de créance à taux variable*, et des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires. Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- met principalement l'accent sur la stabilité financière d'une société, son potentiel de production de rendement stable des capitaux propres avec le temps et sa valorisation;
- investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- peut investir dans des *titres à rendement élevé* qui ne génèrent aucun revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires, ou dans des sociétés qui se trouvent dans une situation financière difficile ou précaire;
- peut investir dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Fonds;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Fonds investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;
- peut avoir recours à une stratégie rigoureuse basée sur les options conçue pour générer un revenu par la vente d'options d'achat couvertes sur des titres individuels. Pour mettre en œuvre cette stratégie, le Fonds a recours à des *dérivés* dans le but de générer un revenu et d'atténuer en partie le risque de baisse en période de repli. Les options d'achat couvertes peuvent atténuer la chute du prix d'un titre sous-jacent à la mesure de la prime reçue à la vente de l'option. L'équipe de gestion de portefeuille peut envisager la vente d'options d'achat sur des titres de capitaux propres détenus par le Fonds, jusqu'à concurrence d'environ 5 % de son actif net, si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global. Lorsqu'elle envisage la vente d'options d'achat, l'équipe de gestion de portefeuille évalue l'attrait des options d'un point de vue fondamental en s'appuyant sur des facteurs comme le potentiel de hausse du cours du titre de capitaux propres sous-jacent, la *volatilité*, le prix d'exercice de l'option et l'échéance de l'option;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - la solidité du bilan,
  - les bénéfices prévisionnels,
  - la capacité de verser des *dividendes*,
  - les compétences de l'équipe de direction;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, y compris des *titres convertibles* et des *titres de créance à taux variable*, tenir compte d'autres facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - le potentiel de bénéfices,
  - la notation,
  - les compétences de l'équipe de direction;
- étudie, lorsqu'elle achète et vend d'autres *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché,
  - l'analyse de la solvabilité de l'émetteur en fonction de la solidité du bilan de l'émetteur, des ratios de levier financier, de la stabilité des produits d'exploitation, de la compétence et de l'expérience de la direction, et des risques propres à l'émetteur susceptibles de nuire à sa capacité de s'acquitter de ses obligations à l'égard des porteurs de titres de créance.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu élevé tactique (suite)

Le Fonds peut également :

- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans toutes sortes de *titres à revenu fixe*, y compris des *titres à rendement élevé* de qualité inférieure;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, un *fonds sous-jacent* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

La responsabilité de la gestion du portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Fonds, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

#### Risques principaux associés à l'utilisation d'une stratégie d'options

Le Fonds a recours à une stratégie d'options qui ne comporte aucune garantie, et les options peuvent être sans valeur à leur échéance, ce qui signifie que le Fonds peut perdre la totalité des primes payées pour acheter ces options. Puisque le Fonds verse des primes pour acheter des options de vente, la stratégie du Fonds pourrait voir sa valeur diminuer du montant des primes payées sur des marchés favorables.

#### Risque associé aux stratégies d'options

Lorsque le Fonds vend une option d'achat, il peut être tenu de vendre l'actif sous-jacent (ou de régler en espèces un montant de la même valeur) à un prix d'exercice inférieur au cours du marché, ce qui entraîne une perte. Certains frais d'opérations liés à l'achat et à la vente d'options peuvent également avoir une incidence sur le rendement du Fonds.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

De plus, la vente d'options d'achat expose le Fonds au risque de volatilité. La *volatilité* s'entend de l'amplitude d'une variation prévue du prix d'un actif. Lorsque la *volatilité* augmente, cela laisse entendre que de fortes fluctuations des prix sont attendues, ce qui rend les options plus avantageuses vu qu'elles ont une meilleure chance d'être dans le cours. Une augmentation de la *volatilité* affecte de façon négative un vendeur d'options d'achat parce que le coût pour clôturer ou racheter l'option augmente, et le risque s'accroît que l'option arrivant à échéance soit assortie d'un cours du marché de l'actif de référence plus élevé que le prix d'exercice de l'option.

Rien ne garantit qu'il existe une bourse de valeurs liquide ou un marché hors cote permettant au Fonds de vendre des options d'achat selon les modalités qui lui conviennent ou de liquider ses positions sur option au besoin. Les limites quotidiennes sur la négociation que les bourses de valeurs imposent peuvent également affecter la capacité du Fonds à liquider ses positions. En outre, les bourses de valeurs peuvent suspendre la négociation d'options sur des marchés volatils. Si le Fonds n'est pas en mesure de racheter une option d'achat dans le cours, il ne pourra ni réaliser ses profits ni limiter ses pertes jusqu'à ce que l'option qu'il a vendue soit susceptible d'exercice ou expire.

En général, la vente d'options d'achat est une stratégie profitable si les cours demeurent inchangés ou diminuent. Un vendeur d'options d'achat qui touche une prime devrait ainsi atténuer les effets d'une hausse des cours. En même temps, étant donné qu'un vendeur d'options d'achat doit être préparé à livrer l'actif sous-jacent ou à effectuer un règlement en espèces net, selon le cas, en échange du prix d'exercice, même si sa valeur actuelle est supérieure, ce vendeur renonce à la possibilité de tirer parti de la hausse des cours. Les options hors du cours sont assorties de faibles primes, mais les gains potentiels sont moins susceptibles d'être plafonnés comparativement aux options au cours ou aux options dans le cours.

Il existe un risque que le Fonds qui utilise la stratégie de vente d'options d'achat génère un rendement inférieur à celui du même portefeuille qui n'a pas recours à une stratégie d'options. Par exemple, sur des marchés haussiers, le montant des primes associées à la vente d'options d'achat ne pourrait pas excéder le rendement qui aurait été obtenu si le Fonds était directement investi dans des titres susceptibles de faire l'objet des options d'achat. Le recours aux options peut avoir pour effet de limiter ou de réduire les rendements totaux du Fonds si les prévisions de l'équipe de gestion de portefeuille à l'égard des événements ou des conditions du marché se révèlent inexactes dans l'avenir.

#### ***Risque de base***

Le risque de base est un type de risque posé lorsqu'un instrument de couverture ne correspond pas parfaitement au placement sous-jacent; autrement dit, leur profil de rendement respectif ne concordent pas parfaitement. Les options de vente achetées seront dans le cours si, à leur échéance, le cours du marché sous-jacent de l'indice est inférieur au prix d'exercice du contrat d'option de vente. Les gains réalisés sur l'option de vente peuvent partiellement ou entièrement compenser les pertes subies sur les positions en actions sous-jacentes. La compensation de ces pertes est tributaire de la manière dont les gains réalisés sur les options de vente achetées sont subordonnés à la compensation des pertes subies sur les positions en actions sous-jacentes. Le degré de fluctuation du risque de base dépend des actions détenues dans le portefeuille et pourrait fluctuer en fonction de la conjoncture du marché ou de l'économie et d'autres facteurs.

#### ***Risque associé à la réhypothèque***

Aux termes de certaines opérations sur dérivés, le Fonds pourrait être tenu de donner en gage des actifs du portefeuille en guise de garantie à un courtier ou à une autre contrepartie. À son tour, la contrepartie pourrait

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu élevé tactique (suite)

hypothéquer à nouveau ou réutiliser les actifs du portefeuille mis en gage par le Fonds afin de compenser les coûts que la contrepartie pourrait engager pour faciliter les opérations sur *dérivés*. Le risque associé à la réhypothèque s'entend de la possibilité que la contrepartie qui a utilisé les actifs du portefeuille donnés en gage soit en défaut ou devienne insolvable, et que le Fonds récupère les biens hypothéqués à nouveau ou réutilisés tardivement ou qu'il soit impossible de recouvrer des actifs du portefeuille ayant été donnés en gage. En règle générale, le risque associé à la réhypothèque est considéré moins élevé parmi les contreparties qui ont reçu une cote de crédit élevée par une agence de notation, et plus élevé parmi les contreparties qui ont une cote de crédit faible ou qui n'ont pas de cote de crédit.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité	●	
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Opérations de prise en pension de titres		●
Méthode d'échantillonnage		
Opérations de prêt de titres		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Revenu élevé tactique – Devises neutres

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds mondial de revenu diversifié
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A, T5 et T8	1,90 %	0,255 %
B, S5 et S8	1,75 %	0,195 %
F, F5 et F8	0,75 %	0,175 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,225 %	0,250 %	0,275 %

\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu et une croissance du capital.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à procurer un revenu et une croissance du capital en investissant principalement dans une combinaison de titres productifs de revenu qui peuvent provenir de n'importe où dans le monde. Les titres productifs de revenu peuvent inclure notamment des titres

de capitaux propres, des actions ordinaires et des actions privilégiées, des *titres convertibles*, des *titres à revenu fixe de qualité*, des *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure, des *titres de créance à taux variable*, et des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires. Le *fonds sous-jacent* peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres *fonds sous-jacents*.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont celles du Fonds et du *fonds sous-jacent*, le Fonds Fidelity Revenu élevé tactique.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- met principalement l'accent sur la stabilité financière d'une société, son potentiel de production de rendement stable des capitaux propres avec le temps et sa valorisation;
- investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- peut investir dans des *titres à rendement élevé* qui ne génèrent aucun revenu, y compris des titres en défaut

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

et des actions ordinaires, ou dans des sociétés qui se trouvent dans une situation financière difficile ou précaire;

- investit plus de 10 % de sa valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents*, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Fonds. Ces *fonds de troisième niveau* peuvent, à leur tour, investir plus de 10 % de leur valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents*, que nous appelons *fonds de quatrième niveau* du Fonds;
- peut modifier en tout temps les *fonds de troisième niveau* dans lesquels elle investit, ou la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné. Tout changement dans un *fonds de troisième niveau* entraînera un changement dans les *fonds de quatrième niveau*;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - la solidité du bilan,
  - les bénéfices prévisionnels,
  - la capacité de verser des *dividendes*,
  - les compétences de l'équipe de direction;
- peut avoir recours à une stratégie rigoureuse basée sur les options conçue pour générer un revenu par la vente d'options d'achat couvertes. Pour mettre en œuvre cette stratégie, le *fonds sous-jacent* à recours à des *dérivés* dans le but de générer un revenu et d'atténuer en partie le risque de baisse en période de repli. Les options d'achat couvertes peuvent atténuer la chute du

prix d'un titre sous-jacent à la mesure de la prime reçue à la vente de l'option. L'équipe de gestion de portefeuille peut envisager la vente d'options d'achat sur des titres de capitaux propres détenus dans le *fonds sous-jacent*, jusqu'à concurrence d'environ 5 % de son actif net, si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global. Lorsqu'elle envisage la vente d'options d'achat, l'équipe de gestion de portefeuille évalue l'attrait des options d'un point de vue fondamental en s'appuyant sur des facteurs comme le potentiel de hausse du cours du titre de capitaux propres sous-jacent, la *volatilité*, le prix d'exercice de l'option et l'échéance de l'option;

- peut, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, y compris des *titres convertibles* et des *titres de créance à taux variable*, tenir compte d'autres facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - le potentiel de bénéfices,
  - la notation,
  - les compétences de l'équipe de direction;
- étudie, lorsqu'elle achète et vend d'autres *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu élevé tactique – Devises neutres (suite)

- les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché,
- l'analyse de la solvabilité de l'émetteur en fonction de la solidité du bilan de l'émetteur, des ratios de levier financier, de la stabilité des produits d'exploitation, de la compétence et de l'expérience de la direction, et des risques propres à l'émetteur susceptibles de nuire à sa capacité de s'acquitter de ses obligations à l'égard des porteurs de titres de créance.

Le *fonds sous-jacent* peut également investir dans des *actions chinoises de catégorie A* et dans toutes sortes de *titres à revenu fixe*, y compris des *titres à rendement élevé* de qualité inférieure.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, le *fonds sous-jacent*, tout *fonds de troisième niveau* et tout *fonds de quatrième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;

- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

La responsabilité de la gestion du portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*;
- tout *fonds de quatrième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de quatrième niveau*.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent*, tout *fonds de troisième niveau* ou tout *fonds de quatrième niveau* peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## **Risques principaux associés à l'utilisation d'une stratégie d'options**

Le Fonds a recours à une stratégie d'options qui ne comporte aucune garantie, et les options peuvent être sans valeur à leur échéance, ce qui signifie que le Fonds peut perdre la totalité des primes payées pour acheter ces options. Puisque le Fonds verse des primes pour acheter des options de vente, la stratégie du Fonds pourrait voir sa valeur diminuer du montant des primes payées sur des marchés favorables.

### ***Risque associé aux stratégies d'options***

Lorsque le Fonds vend une option d'achat, il peut être tenu de vendre l'actif sous-jacent (ou de régler en espèces un montant de la même valeur) à un prix d'exercice inférieur au cours du marché, ce qui entraîne une perte. Certains frais d'opérations liés à l'achat et à la vente d'options peuvent également avoir une incidence sur le rendement du Fonds.

De plus, la vente d'options d'achat expose le Fonds au risque de volatilité. La *volatilité* s'entend de l'amplitude d'une variation prévue du prix d'un actif. Lorsque la *volatilité* augmente, cela laisse entendre que de fortes fluctuations des prix sont attendues, ce qui rend les options plus avantageuses vu qu'elles ont une meilleure chance d'être dans le cours. Une augmentation de la *volatilité* affecte de façon négative un vendeur d'options d'achat parce que le coût pour clôturer ou racheter l'option augmente, et le risque s'accroît que l'option arrivant à échéance soit assortie d'un cours du marché de l'actif de référence plus élevé que le prix d'exercice de l'option.

Rien ne garantit qu'il existe une bourse de valeurs liquide ou un marché hors cote permettant au Fonds de vendre des options d'achat selon les modalités qui lui conviennent ou de liquider ses positions sur option au besoin. Les limites quotidiennes sur la négociation que les bourses de valeurs imposent peuvent également affecter la capacité du

Fonds à liquider ses positions. En outre, les bourses de valeurs peuvent suspendre la négociation d'options sur des marchés volatils. Si le Fonds n'est pas en mesure de racheter une option d'achat dans le cours, il ne pourra ni réaliser ses profits ni limiter ses pertes jusqu'à ce que l'option qu'il a vendue soit susceptible d'exercice ou expire.

En général, la vente d'options d'achat est une stratégie profitable si les cours demeurent inchangés ou diminuent. Un vendeur d'options d'achat qui touche une prime devrait ainsi atténuer les effets d'une hausse des cours. En même temps, étant donné qu'un vendeur d'options d'achat doit être préparé à livrer l'actif sous-jacent ou à effectuer un règlement en espèces net, selon le cas, en échange du prix d'exercice, même si sa valeur actuelle est supérieure, ce vendeur renonce à la possibilité de tirer parti de la hausse des cours. Les options hors du cours sont assorties de faibles primes, mais les gains potentiels sont moins susceptibles d'être plafonnés comparativement aux options au cours ou aux options dans le cours.

Il existe un risque que le Fonds qui utilise la stratégie de vente d'options d'achat génère un rendement inférieur à celui du même portefeuille qui n'a pas recours à une stratégie d'options. Par exemple, sur des marchés haussiers, le montant des primes associées à la vente d'options d'achat ne pourrait pas excéder le rendement qui aurait été obtenu si le Fonds était directement investi dans des titres susceptibles de faire l'objet des options d'achat. Le recours aux options peut avoir pour effet de limiter ou de réduire les rendements totaux du Fonds si les prévisions de l'équipe de gestion de portefeuille à l'égard des événements ou des conditions du marché se révèlent inexactes dans l'avenir.

### ***Risque de base***

Le risque de base est un type de risque posé lorsqu'un instrument de couverture ne correspond pas parfaitement au placement sous-jacent; autrement dit, leur profil de

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu élevé tactique – Devises neutres (suite)

rendement respectif ne concordent pas parfaitement. Les options de vente achetées seront dans le cours si, à leur échéance, le cours du marché sous-jacent de l'indice est inférieur au prix d'exercice du contrat d'option de vente. Les gains réalisés sur l'option de vente peuvent partiellement ou entièrement compenser les pertes subies sur les positions en actions sous-jacentes. La compensation de ces pertes est tributaire de la manière dont les gains réalisés sur les options de vente achetées sont subordonnés à la compensation des pertes subies sur les positions en actions sous-jacentes. Le degré de fluctuation du risque de base dépend des actions détenues dans le portefeuille et pourrait fluctuer en fonction de la conjoncture du marché ou de l'économie et d'autres facteurs.

### Risque associé à la réhypothèque

Aux termes de certaines opérations sur dérivés, le Fonds pourrait être tenu de donner en gage des actifs du portefeuille en guise de garantie à un courtier ou à une autre contrepartie. À son tour, la contrepartie pourrait hypothéquer à nouveau ou réutiliser les actifs du portefeuille mis en gage par le Fonds afin de compenser les coûts que la contrepartie pourrait engager pour faciliter les opérations sur dérivés. Le risque associé à la réhypothèque s'entend de la possibilité que la contrepartie qui a utilisé les actifs du portefeuille donnés en gage soit en défaut ou devienne insolvable, et que le Fonds récupère les biens hypothéqués à nouveau ou réutilisés tardivement ou qu'il soit impossible de recouvrer des actifs du portefeuille ayant été donnés en gage. En règle générale, le risque associé à la réhypothèque est considéré moins élevé parmi les contreparties qui ont reçu une cote de crédit élevée par une agence de notation, et plus élevé parmi les contreparties qui ont une cote de crédit faible ou qui n'ont pas de cote de crédit.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles,

soit inexistant pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité	●	
Gestion de portefeuille		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Étoile du Nord<sup>MD</sup> – Équilibre

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds de répartition de l'actif mondial
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, O, S5*, S8*, T5* et T8* d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
A, T5 et T8	1,95 %	0,275 %
B, S5 et S8	1,80 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,80 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,225 %	0,275 %	0,300 %	0,325 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Le Fonds investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe* provenant de n'importe où dans le monde. Il peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 50 % en titres de capitaux propres et à 50 % en *titres à revenu fixe*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 20 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- peut investir dans toutes sortes de titres de capitaux propres ou de *titres à revenu fixe* provenant de n'importe où dans le monde, y compris des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure;
- envisage d'investir dans des sociétés se trouvant dans des situations particulières, telles celles qui :
  - font face à une restructuration,
  - subissent des changements sur le plan de la réglementation,
  - connaissent des difficultés financières,
  - effectuent des changements au niveau de la direction;
- investit dans des titres de capitaux propres de sociétés qui, à son avis, offrent un potentiel de croissance à long terme et dont les actions sont négociées à des cours reflétant une valeur intéressante;
- peut investir dans des *titres à rendement élevé* qui ne génèrent aucun revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires, ou dans des sociétés qui se

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

trouvent dans une situation financière difficile ou précaire;

- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Fonds;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories d'actifs;
- modifie en tout temps les *fonds sous-jacents* ou la proportion de l'actif du Fonds investie dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - la valeur relativement au prix du marché,
  - le potentiel de croissance et de bénéfices;
- examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,

- les caractéristiques du titre,
- le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
- le potentiel de bénéfices,
- la notation,
- les compétences de l'équipe de direction;
- étudie, lorsqu'elle achète et vend d'autres *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché,
  - l'analyse de la solvabilité de l'émetteur en fonction de la solidité du bilan de l'émetteur, des ratios de levier financier, de la stabilité des produits d'exploitation, de la compétence et de l'expérience de la direction, et des risques propres à l'émetteur susceptibles de nuire à sa capacité de s'acquitter de ses obligations à l'égard des porteurs de titres de créance.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes les tailles situées n'importe où dans le monde;
- concentrer ses placements dans un nombre relativement faible de sociétés, d'industries ou de pays, ou dans des sociétés de même taille;
- à la différence d'autres fonds, détenir une plus grande proportion de titres qui sont moins liquides;

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Étoile du Nord<sup>MD</sup> – Équilibre (suite)

- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie;
- accroître ses placements en éléments de trésorerie et en équivalents de trésorerie afin de tenter d'atténuer le risque de baisse en période de repli, ou lorsque les occasions actuelles ne répondent pas aux critères de placement de l'équipe de gestion de portefeuille.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;

- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Fonds, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peut déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés	●	
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		

	Risque principal	Risque additionnel
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 14,66 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Étoile du Nord<sup>MD</sup> – Équilibre – Devises neutres

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds de <i>répartition de l'actif mondial</i>
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5 et T8 d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A, T5 et T8	1,95 %	0,305 %
B, S5 et S8	1,80 %	0,195 %
F, F5 et F8	0,80 %	0,185 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,225 %	0,275 %	0,300 %	0,325 %

\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe* provenant de n'importe où dans le monde. Le *fonds sous-jacent* peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres

*fonds sous-jacents*. À l'heure actuelle, le *fonds sous-jacent* est le Fonds Fidelity Étoile du Nord<sup>MD</sup> – Équilibre.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont celles du Fonds et du *fonds sous-jacent*, le Fonds Fidelity Étoile du Nord<sup>MD</sup> – Équilibre.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 50 % en titres de capitaux propres et à 50 % en *titres à revenu fixe*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 20 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- peut investir, directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*, dans toutes sortes de titres de capitaux propres ou de *titres à revenu fixe* provenant de n'importe où dans le monde, y compris des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure;
- envisage d'investir dans des sociétés se trouvant dans des situations particulières, telles celles qui :
  - font face à une restructuration,

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- subissent des changements sur le plan de la réglementation,
- connaissent des difficultés financières,
- effectuent des changements au niveau de la direction;
- investit dans des titres de capitaux propres de sociétés qui, à son avis, offrent un potentiel de croissance à long terme et dont les actions sont négociées à des cours reflétant une valeur intéressante;
- peut investir dans des *titres à rendement élevé* qui ne génèrent aucun revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires, ou dans des sociétés qui se trouvent dans une situation financière difficile ou précaire;
- investit plus de 10 % de sa valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents*, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Fonds. Ces *fonds de troisième niveau* peuvent, à leur tour, investir plus de 10 % de leur valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents*, que nous appelons *fonds de quatrième niveau* du Fonds;
- peut modifier en tout temps les *fonds de troisième niveau* dans lesquels elle investit, ou la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné. Tout changement dans un *fonds de troisième niveau* entraînera un changement dans les *fonds de quatrième niveau*;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - la valeur relativement au prix du marché,
  - le potentiel de croissance et de bénéfices;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories d'actifs;
- examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - le potentiel de bénéfices,
  - la notation,
  - les compétences de l'équipe de direction;
- étudie, lorsqu'elle achète et vend d'autres *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché,
  - l'analyse de la solvabilité de l'émetteur en fonction de la solidité du bilan de l'émetteur, des ratios de levier financier, de la stabilité des produits d'exploitation, de la compétence et de l'expérience

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Étoile du Nord<sup>MD</sup> – Équilibre – Devises neutres (suite)

de la direction, et des risques propres à l'émetteur susceptibles de nuire à sa capacité de s'acquitter de ses obligations à l'égard des porteurs de titres de créance.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes les tailles situées n'importe où dans le monde;
- concentrer ses placements dans un nombre relativement faible de sociétés, d'industries ou de pays, ou dans des sociétés de même taille;
- à la différence d'autres fonds, détenir une plus grande proportion de titres qui sont moins liquides;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- accroître ses placements en éléments de trésorerie et en équivalents de trésorerie afin de tenter d'atténuer le risque de baisse en période de repli, ou lorsque les occasions actuelles ne répondent pas aux critères de placement de l'équipe de gestion de portefeuille;
- investir dans des titres de capitaux propres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres *fonds sous-jacents*, qui sont des *fonds de troisième niveau* du Fonds.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, le *fonds sous-jacent*, tout *fonds de troisième niveau* ou tout *fonds de quatrième niveau* peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

En date du 30 septembre 2024, le *fonds sous-jacent* avait investi environ 3,06 % de son actif net dans des titres émis en devises qui ne pouvaient être couvertes pour des raisons pratiques ou économiques. Ce taux variera au fil du temps. Le Fonds pourrait ne pas être en mesure de couvrir la totalité de son exposition aux devises du fait de l'absence éventuelle d'un marché efficient pour assurer la *couverture* de certaines devises. Par conséquent, le Fonds est exposé aux variations de la valeur de certaines devises par rapport au dollar canadien.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*;
- tout *fonds de quatrième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de quatrième niveau*.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent*, tout fonds de troisième niveau ou tout *fonds de quatrième niveau* peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		

	Risque principal	Risque additionnel
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Placements <i>ESG</i>		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés	●	

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Étoile du Nord<sup>MD</sup> – Équilibre – Devises neutres (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Équilibre Amérique

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds équilibré mondial
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, O, S5*, S8*, T5* et T8* d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
A, T5 et T8	2,00 %	0,255 %
B, S5 et S8	1,85 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,85 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,225 %	0,275 %	0,300 %	0,325 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* et de *titres du marché monétaire* d'émetteurs des États-Unis et d'autres émetteurs du monde entier. Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à 65 % en titres de capitaux propres et à 35 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- maintient généralement la composition de l'actif du Fonds dans les fourchettes suivantes : de 55 % à 75 % en titres de capitaux propres, et de 25 % à 45 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut investir dans un large éventail de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe*, y compris des actions ordinaires, des *titres à revenu fixe de qualité* et à rendement élevé, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres de créance de *marchés émergents*, des *titres convertibles* et des *titres de créance à taux variable*, directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- peut investir l'actif du Fonds dans d'autres titres ou dans un autre *fonds sous-jacent* qui ne font pas partie de ces catégories;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Équilibre Amérique (suite)

- peut investir dans des *titres à rendement élevé* qui ne génèrent aucun revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires, ou dans des sociétés qui se trouvent dans une situation financière difficile ou précaire;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Fonds;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Fonds investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - le potentiel de croissance,
  - les bénéfices prévisionnels,
  - les compétences de l'équipe de direction;
- examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - le potentiel de bénéfices,
  - la notation,
  - les compétences de l'équipe de direction,
- étudie, lorsqu'elle achète et vend d'autres *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché,
  - l'analyse de la solvabilité de l'émetteur en fonction de la solidité du bilan de l'émetteur, des ratios de levier financier, de la stabilité des produits d'exploitation, de la compétence et de l'expérience de la direction, et des risques propres à l'émetteur susceptibles de nuire à sa capacité de s'acquitter de ses obligations à l'égard des porteurs de titres de créance.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes les tailles situées n'importe où dans le monde;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

prospectus simplifié, le Fonds, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Fonds qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Fonds aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Fonds. L'exposition aux devises du Fonds pourrait changer en tout temps, sans préavis.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Fonds est assujéti.

Le Fonds, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Équilibre Amérique (suite)

les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

### Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Fonds exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide,

emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Fonds. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indiciaires		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●
Liquidité		●

	Risque principal	Risque additionnel
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 10,92 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Équilibre Amérique – Devises neutres

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds équilibré mondial
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5 et T8 d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A, T5 et T8	2,00 %	0,285 %
B, S5 et S8	1,85 %	0,195 %
F, F5 et F8	0,85 %	0,185 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B, F5, F8, S5 et S8</b>	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,225 %	0,275 %	0,300 %	0,325 %

\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* et de *titres du marché monétaire* d'émetteurs des États-Unis et d'autres émetteurs du monde entier. Le *fonds sous-jacent* peut investir dans ces titres directement

ou indirectement au moyen de placements dans d'autres *fonds sous-jacents*. À l'heure actuelle, le *fonds sous-jacent* est le Fonds Fidelity Équilibre Amérique.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre les devises de *marchés développés* (comme le dollar américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont celles du Fonds et du *fonds sous-jacent*, le Fonds Fidelity Équilibre Amérique.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à 65 % en titres de capitaux propres et à 35 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif du *fonds sous-jacent* par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- maintient généralement la composition de l'actif du *fonds sous-jacent* dans les fourchettes suivantes : de 55 % à 75 % en titres de capitaux propres, et de 25 % à 45 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut investir dans un large éventail de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe*, y compris des actions ordinaires, des *titres à revenu fixe de qualité* et à rendement élevé, des titres adossés à des

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

créances hypothécaires commerciales, des titres de créance de *marchés émergents*, des *titres convertibles* et des *titres de créance à taux variable*, directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds de troisième niveau*;

- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds;
- investit dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories d'actifs;
- investit plus de 10 % de sa valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents*, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Fonds. Ces *fonds de troisième niveau* peuvent, à leur tour, investir plus de 10 % de leur valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents*, que nous appelons *fonds de quatrième niveau* du Fonds;
- peut modifier en tout temps les *fonds de troisième niveau* dans lesquels elle investit, ou la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné. Tout changement dans un *fonds de troisième niveau* entraînera un changement dans les *fonds de quatrième niveau*;
- peut investir dans des *titres à rendement élevé* qui ne génèrent aucun revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires, ou dans des sociétés qui se trouvent dans une situation financière difficile ou précaire;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - le potentiel de croissance,
  - les bénéfices prévisionnels,
  - les compétences de l'équipe de direction;
- examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - le potentiel de bénéfices,
  - la notation,
  - les compétences de l'équipe de direction;
- étudie, lorsqu'elle achète et vend d'autres *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché,
  - l'analyse de la solvabilité de l'émetteur en fonction de la solidité du bilan de l'émetteur, des ratios de levier financier, de la stabilité des produits

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Équilibre Amérique – Devises neutres (suite)

d'exploitation, de la compétence et de l'expérience de la direction, et des risques propres à l'émetteur susceptibles de nuire à sa capacité de s'acquitter de ses obligations à l'égard des porteurs de titres de créance;

- investit dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes les tailles situées n'importe où dans le monde;
- investir dans des titres de capitaux propres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres *fonds sous-jacents*, qui sont des *fonds de troisième niveau* du Fonds.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, le *fonds sous-jacent*, tout *fonds de troisième niveau* ou tout *fonds de quatrième niveau* peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le *fonds sous-jacent* peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du *fonds sous-jacent*. L'exposition du *fonds sous-jacent* aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du *fonds sous-jacent*. L'exposition aux devises du *fonds sous-jacent* pourrait changer en tout temps, sans préavis.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*;
- tout *fonds de quatrième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de quatrième niveau*.

En ce qui concerne les placements du *fonds sous-jacent* dans des fonds qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Fonds est assujéti.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent*, tout *fonds de troisième niveau* ou tout *fonds de quatrième niveau* peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### **Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides**

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à *l'effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à *l'effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

### **Dérivés**

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés non couverts* et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un

contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### **Marchandises**

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Fonds exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### **Ventes à découvert**

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Équilibre Amérique – Devises neutres (suite)

rendement du Fonds. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●

	Risque principal	Risque additionnel
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
FNB de cryptomonnaies		
Change		●
Cybersécurité		●
Dérivés	●	
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
FNB		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indiciaires		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Effet de levier		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
Opérations de mise en pension de titres		●
Opérations de prise en pension de titres		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Revenu conservateur

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds de revenu diversifié
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, O, S5*, S8*, T5*, T8* et série Gestion privée d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
A, T5 et T8	1,55 %	0,255 %
B, S5 et S8	1,40 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,65 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,100 %	0,125 %	0,175 %	0,225 %	0,250 %	0,275 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Le Fonds investit principalement dans une combinaison de *titres à revenu fixe* et de titres de capitaux propres du monde entier. Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- applique une stratégie de *répartition de l'actif*;
- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 80 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire* et à 20 % en titres de capitaux propres;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- maintient généralement la composition de l'actif du Fonds dans les fourchettes suivantes : de 70 % à 95 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*, et de 5 % à 30 % en titres de capitaux propres; à l'intérieur du volet de *titres à revenu fixe* et de *titres du marché monétaire* du Fonds, elle maintient généralement l'exposition à des titres de *qualité* entre 75 % et 100 %;
- investit dans une combinaison de *titres à revenu fixe* et de titres de capitaux propres, y compris des *titres à revenu fixe* mondiaux de *qualité*, des *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure, des *titres de créance à taux variable* de premier rang garantis, des titres de créance de *marchés émergents*, des titres adossés à des créances mobilières, des titres de créance adossés à des créances hypothécaires commerciales, des *titres du marché monétaire*, des actions ordinaires, des *titres convertibles*, des actions privilégiées, des *FPI* et d'autres titres liés à l'immobilier;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- peut investir l'actif du Fonds dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et tout *fonds sous-jacent* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Fonds est assujéti.

Le Fonds peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Fonds qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Fonds aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Fonds. L'exposition aux devises du Fonds pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Le Fonds et tout *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu conservateur (suite)

recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

### Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Fonds exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Fonds. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y**

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

**investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indiciaires		

	Risque principal	Risque additionnel
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Actions d'innovation et Obligations multisectorielles

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds de <i>répartition de l'actif</i> mondial
<b>Type de titres</b>	Parts des séries B*, F*, F5*, F8*, O*, S5* et S8* d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
B, S5 et S8	1,75 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,75 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,225 %	0,275 %	0,300 %	0,325 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Il investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et dans un vaste éventail de *titres à revenu fixe* d'émetteurs des États-Unis et d'autres émetteurs des quatre coins du monde.

Lorsque le Fonds effectue des placements dans des titres de capitaux propres, il cherche à repérer des sociétés qui sont en mesure de tirer parti de l'application de

technologies novatrices et émergentes ou qui utilisent des modèles d'entreprise novateurs.

Les types de *titres à revenu fixe* dans lesquels le Fonds peut investir comprennent, notamment, les *titres à revenu fixe* mondiaux de *qualité* et les *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure.

Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. À l'heure actuelle, les *fonds sous-jacents* sont la Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales<sup>MC</sup> et le Fonds Fidelity Obligations multisectorielles Composantes multi-actifs – Couvert;
- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 60 % en titres de la Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales<sup>MC</sup> et à 40 % en titres du Fonds Fidelity Obligations multisectorielles Composantes multi-actifs – Couvert;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 20 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity,

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Fonds;

- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Fonds investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;
- lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* tient compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - le potentiel de croissance et de bénéfices,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - les bénéfices prévisionnels,
  - les compétences de l'équipe de direction,
  - dans le cas d'une société fermée, le cours de l'action par rapport à son cours potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition.
- lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* examine le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,

- le potentiel de bénéfices,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les compétences de l'équipe de direction,
  - le rendement actuel,
  - la solidité du bilan,
  - le levier financier,
  - la liquidité,
  - la capacité prévue d'assurer le service de la dette.
- étudie, lorsqu'elle achète et vend d'autres *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
    - les caractéristiques du titre,
    - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
    - la solvabilité de l'émetteur,
    - le rendement actuel,
    - la solidité du bilan,
    - le levier financier,
    - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Les *fonds sous-jacents* peuvent également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles situées n'importe où dans le monde;
- investir dans des titres de sociétés fermées;
- investir dans des titres qui ne génèrent pas de revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires;
- investir dans des sociétés dont la situation financière est difficile ou incertaine;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Actions d'innovation et Obligations multisectorielles (suite)

- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances.

À la fois le Fonds et les *fonds sous-jacents* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Fonds Fidelity Obligations multisectorielles Composantes multi-actifs – Couvert couvrira une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale de ce Fonds qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure

dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises de tout *fonds de troisième niveau*. L'exposition aux devises pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Le Fonds Fidelity Obligations multisectorielles Composantes multi-actifs – Couvert utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, ce Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur la Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales<sup>MC</sup> et le Fonds Fidelity Obligations multisectorielles Composantes multi-actifs – Couvert figurent dans le présent prospectus simplifié.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Principaux risques associés aux placements dans les titres privés

Les titres privés ne peuvent être revendus sans un prospectus, une dispense prévue ou une décision appropriée aux termes de la législation en valeurs mobilières pertinente. Rien ne garantit qu'il existe un marché adéquat pour les titres privés détenus par le Fonds. Cette situation pourrait nuire à la capacité du Fonds de réagir rapidement aux conditions du marché ou de négocier des modalités plus favorables pour liquider de tels placements. Les titres privés pourraient offrir des rendements potentiels élevés, mais ils pourraient aussi être exposés à un niveau de risque élevé ainsi qu'un risque d'illiquidité. La valeur attribuée aux titres privés pour les fins du calcul de la valeur liquidative correspond à leur coût, sous réserve d'un rajustement dans des circonstances limitées, et pourrait ne pas indiquer le montant auquel ils peuvent être vendus. Le processus d'évaluation des titres privés repose sur des incertitudes inhérentes, et les valeurs résultantes pourraient être différentes de celles qui auraient été utilisées s'il existait un marché facile pour de tels placements.

Reportez-vous à l'intertitre **Risque de liquidité** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour obtenir une description complète de ce risque.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

## Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Actions d'innovation et Obligations multisectorielles (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Opérations de prise en pension de titres		●
Méthode d'échantillonnage		
Opérations de prêt de titres		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés	●	
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 19,84 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Leadership climatique – Équilibre<sup>MD</sup>

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds équilibré
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, O*, S5*, S8*, T5* et T8* d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
A, T5 et T8	1,90 %	0,275 %
B, S5 et S8	1,75 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,75 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,225 %	0,275 %	0,300 %	0,325 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Il investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe* d'émetteurs du monde entier qui sont susceptibles de participer à la réduction des risques associés aux enjeux climatiques ou à la transition mondiale vers une économie à faibles

émissions de carbone, ou qui sont appelés à tirer parti d'occasions connexes.

Lorsqu'il effectue des placements dans des titres à *revenu fixe*, le Fonds met davantage l'accent sur les titres de *qualité*.

Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. À l'heure actuelle, les *fonds sous-jacents* sont le Fonds Fidelity Leadership climatique<sup>MD</sup> et le Fonds Fidelity Leadership climatique – Obligations<sup>MD</sup>;
- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 60 % en titres du Fonds Fidelity Leadership climatique<sup>MD</sup> et à 40 % en titres du Fonds Fidelity Leadership climatique – Obligations<sup>MD</sup>;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 20 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Fonds investie, dans un *fonds sous-jacent* donné;
- au moment d'évaluer les caractéristiques environnementales, les équipes de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* utilisent un cadre de

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Leadership climatique – Équilibre<sup>MD</sup> (suite)

cotes de durabilité exclusive, qui permet d'attribuer aux sociétés des cotes variant entre A (meilleure cote) et E (pire cote) et qui exploite les capacités de recherche interne et les entretiens avec la direction des sociétés pour obtenir de l'information sur des éléments importants. Les cotes fournissent une évaluation prospective absolue des caractéristiques de durabilité des sociétés dans tous les secteurs et intègrent des données de tierces parties, qui complètent les révélations obtenues au cours des entretiens et les recherches des analystes;

- lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* tient compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
  - la situation financière,
  - les risques associés à la transition de l'économie du carbone et les occasions connexes,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - le potentiel de croissance,
  - les bénéfices prévisionnels,
  - les compétences de l'équipe de direction,
  - dans le cas d'une société fermée, le cours de l'action par rapport à son cours potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition;
- lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* tient compte de facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,

- la solvabilité de l'émetteur,
- le rendement actuel,
- la solidité du bilan,
- le levier financier,
- le bilan carbone,
- les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché,
- les controverses à l'égard des caractéristiques environnementales et sociales de l'émetteur.

Les *fonds sous-jacents* peuvent également :

- investir dans des sociétés ou des émetteurs de toutes tailles;
- investir dans des titres de sociétés fermées;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- limiter leur exposition aux émetteurs affichant un solide bilan carbone;
- accroître leurs placements en éléments de trésorerie et en équivalents de trésorerie afin de tenter d'atténuer le risque de baisse en période de repli, ou lorsque les occasions actuelles ne répondent pas aux critères de placement de l'équipe de gestion de portefeuille;
- sous réserve de l'évolution du marché ou des industries, qui pourrait changer à l'occasion, le Fonds exclut l'exposition aux titres de sociétés qui participent directement à certaines activités commerciales ou tirent un chiffre d'affaires important de celles-ci et qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations Unies, y compris les suivantes :
  - l'exploitation pétrolière et gazière dans l'Arctique,

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- les armes controversées,
- les armes conventionnelles,
- la production de sables bitumineux,
- les armes à feu semi-automatiques,
- le charbon thermique,
- le tabac.

Toutefois, le Fonds Fidelity Leadership climatique<sup>MD</sup> peut investir dans des titres de sociétés qui participent directement à certaines activités commerciales susmentionnées comme les armes conventionnelles et le charbon thermique ou tirent un chiffre d'affaires important de celles-ci.

Pour déterminer si un émetteur participe directement ou tire un chiffre d'affaires important d'une industrie ou d'une gamme de produits en particulier, le Fonds peut utiliser des seuils de chiffres d'affaires (p. ex., les émetteurs qui tirent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction des sables bitumineux) ou des exclusions catégoriques (p. ex., les émetteurs dont les activités les classent dans l'industrie des armes controversées), selon l'industrie ou la gamme de produits. Toutes les exclusions applicables sont systématiquement surveillées avant toute opération et de façon continue afin d'en garantir le respect.

Le Fonds et les *fonds sous-jacents* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et tout *fonds sous-jacent* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*.

Le Fonds Fidelity Leadership climatique – Obligations<sup>MD</sup> utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, ce Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et les *fonds sous-jacents* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds ou les *fonds sous-jacents* pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur les *fonds sous-jacents* sont fournis dans le présent prospectus simplifié.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Leadership climatique – Équilibre<sup>MD</sup> (suite)

colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
FNB de cryptomonnaies		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Placements ESG	●	
Titres de capitaux propres	●	
FNB		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Effet de levier		
Liquidité		●

	Risque principal	Risque additionnel
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
Opérations de mise en pension de titres		●
Opérations de prise en pension de titres		●
Méthode d'échantillonnage		
Opérations de prêt de titres		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 23,45 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Gestion de l'inflation

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Équilibré mondial
<b>Type de titres</b>	Parts des séries B*, F*, F5*, F8*, O*, S5* et S8* d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
B, S5 et S8	1,90 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,90 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,225 %	0,275 %	0,300 %	0,325 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds cherche à obtenir un rendement réel compatible avec un risque de placement raisonnable. Un rendement réel est un rendement supérieur au taux d'inflation.

Il fait appel à une approche équilibrée. Il investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe* d'émetteurs situés n'importe où dans le monde qui devraient, collectivement, faire preuve d'une certaine résilience face à l'inflation. Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou

indirectement en effectuant des placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 40 % en titres de capitaux propres, 10 % en marchandises et à 50 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- utilise une stratégie de *répartition de l'actif*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 25 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- investit dans des titres de capitaux propres de sociétés du secteur des ressources naturelles, y compris l'agriculture, les conteneurs et emballages, l'énergie, les métaux, le gaz naturel, le pétrole, les pipelines, le papier et les produits forestiers, les produits chimiques ainsi que les métaux précieux;
- investit dans des *FPI* et dans des titres de capitaux propres de sociétés qui investissent ou exercent leurs activités principalement dans le secteur immobilier, y compris des sociétés qui ont des avoirs dans le secteur immobilier résidentiel et commercial, qui s'occupent de la gestion, du développement ou du financement d'immeubles ou qui participent de quelque façon que ce soit à ce secteur;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Gestion de l'inflation (suite)

net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Fonds;

- peut en tout temps, lorsqu'elle choisit des titres de capitaux propres, procéder à l'achat de titres axés sur la « croissance » ou sur la « valeur », ou d'une combinaison de ces deux types de titres;
- investit dans l'or et pourrait investir dans d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises*;
- fait preuve d'une grande souplesse en investissant dans un vaste éventail de *titres à revenu fixe*, y compris des *titres à revenu fixe de qualité* canadiens et mondiaux, des *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure, des *titres de créance à taux variable* et des *titres de créance indexés sur l'inflation*;
- combine une répartition de l'actif descendante et une sélection ascendante des titres;
- tient compte de facteurs qui façonnent les marchés des *titres à revenu fixe* comme les politiques des gouvernements et des banques centrales, la dynamique budgétaire, la démographie, les politiques commerciales, la gestion des devises, les cycles de défaut, l'inflation et la dynamique des cycles économiques;
- peut investir dans des *titres à revenu fixe* entre les émetteurs de différents secteurs du marché, de différentes industries et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie, catégorie d'actifs ou durée;
- lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tient compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - le potentiel de croissance et de bénéfices,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - les bénéfices prévisionnels,
  - les compétences de l'équipe de direction;
- lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe de qualité* ou des *titres de créance indexés sur l'inflation*, tient compte de facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - le rendement actuel,
  - la solidité du bilan,
  - le levier financier,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché,
  - la *duration*;
- cherche à répartir l'actif des *titres à revenu fixe de qualité* entre les émetteurs de différents secteurs du marché, de différentes industries et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie, catégorie d'actifs ou durée;
- examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - le potentiel de bénéfices,

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- les compétences de l'équipe de direction,
- les caractéristiques du titre,
- le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
- la solvabilité de l'émetteur,
- le rendement actuel,
- la solidité du bilan,
- le levier financier,
- la liquidité,
- la capacité prévue d'assurer le service de la dette.

Le Fonds peut également :

- investir dans des placements alternatifs liquides et d'autres catégories d'actifs qui favorisent une certaine résilience du portefeuille du Fonds, dans son ensemble, face à l'inflation, tout en cherchant à améliorer le rendement du portefeuille du Fonds;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Fonds est assujéti.

Le Fonds peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. Le Fonds restreindra habituellement son exposition globale aux devises à moins de la moitié de sa valeur liquidative. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Fonds qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Fonds aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Gestion de l'inflation (suite)

l'exposition aux devises du Fonds. L'exposition aux devises du Fonds pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Le Fonds, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

#### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

#### Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des

contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

#### Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Fonds exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

#### Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Fonds. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises	●	
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Gestion de l'inflation (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Opérations de mise en pension de titres		●
Opérations de prise en pension de titres		●
Méthode d'échantillonnage		
Opérations de prêt de titres		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, trois investisseurs détenaient environ 28,28 %, 23,18 % et 21,00 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Actions mondiales+ Équilibre

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds équilibré mondial neutre
<b>Type de titres</b>	Parts des séries B*, F*, F5*, F8*, O*, S5*, S8* et série FNB d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Devrait être un placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
B, S5 et S8	1,85 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,85 %	0,155 %
FNB	0,85 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B, F, F5, F8, S5 et S8</b>	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,225 %	0,275 %	0,300 %	0,325 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme.

Il investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et un large éventail de *titres à revenu fixe* d'émetteurs des États-Unis et d'autres émetteurs du monde entier.

Les types de *titres à revenu fixe* dans lesquels le Fonds peut investir sont notamment les *titres à revenu fixe de*

*qualité* et les *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure du monde entier.

Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Actuellement, les *fonds sous-jacents* sont Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada Composantes multi-actifs, Fonds Fidelity Canada Plus, Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales<sup>MC</sup>, Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes, Fonds Fidelity Obligations multisectorielles Composantes multi-actifs – Couvert et Fonds Fidelity Revenu stratégique.
- investit, en ce qui concerne la composante en actions du Fonds, dans une gamme de *fonds sous-jacents* qui combine des styles de placements et qui vise à atténuer le risque de baisse en période de repli ainsi qu'à réduire la volatilité globale. Parmi les styles de placement, mentionnons les suivants :
  - Valeur – Ce style consiste à investir dans des sociétés que l'on juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs d'évaluation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et d'autres sociétés actives dans la même industrie.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Actions mondiales+ Équilibre (suite)

- Contre-courant – Ce style consiste à investir dans des sociétés délaissées.
- Croissance – Ce style consiste à investir dans des actions de sociétés qui se négocient à des cours témoignant d'évaluations attrayantes fondées sur l'examen de l'équipe de gestion de portefeuille du potentiel de croissance de chaque société.
- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant approximativement à une exposition de 18,33 % à chacun de la Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales<sup>MC</sup> et du Fonds Fidelity Canada Plus, à une exposition de 12,83 % au Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada Composantes multi-actifs, à une exposition de 5,50 % au Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes, et à une exposition de 22,50 % à chacun du Fonds Fidelity Obligations multisectorielles Composantes multi-actifs – Couvert et du Fonds Fidelity Revenu stratégique;
- peut, selon les conditions des marchés, varier la composition de l'actif par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity. Ces autres fonds sont désignés *fonds de troisième niveau* du Fonds;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Fonds qui est investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. Les équipes de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peuvent en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;
- lorsqu'elles achètent et vendent des titres de capitaux propres, les équipes de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* tiennent compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - les perspectives de bénéfices,
  - la stratégie de l'entreprise,
  - le potentiel de croissance,
  - les compétences de l'équipe de direction,
  - dans le cas d'une société fermée, le cours de l'action par rapport à son cours potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition;
- lorsqu'elles achètent et vendent des *titres à rendement élevé*, les équipes de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* examinent le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - le potentiel des résultats,
  - les compétences de l'équipe de direction,
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - le rendement actuel,
  - la solidité du bilan,

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- le levier financier,
- la liquidité,
- la capacité prévue d'assurer le service de la dette;
- lorsqu'elles achètent et vendent d'autres *titres à revenu fixe*, les équipes de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peuvent tenir compte de facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - le rendement actuel,
  - la solidité du bilan,
  - le levier financier,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Les *fonds sous-jacents* peuvent également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles de partout dans le monde;
- investir dans des titres de sociétés fermées;
- investir dans des titres qui ne dégagent pas de revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires;
- investir dans des sociétés dont la situation financière est difficile ou incertaine;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances.

À la fois le Fonds et les *fonds sous-jacents* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement**, le Fonds, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Fonds est assujéti.

Le Fonds Fidelity Obligations multisectorielles Composantes multi-actifs – Couvert couvrira une partie ou

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Actions mondiales+ Équilibre (suite)

la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale de ce Fonds qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises de tout *fonds de troisième niveau*. L'exposition aux devises pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Le Fonds Fidelity Obligations multisectorielles Composantes multi-actifs – Couvert utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. Les équipes de gestion de portefeuille peuvent prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

#### Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

#### Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Fonds exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Fonds. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Emprunts		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		●
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Actions mondiales+ Équilibre (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Effet de levier		●
Liquidité	●	
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Revenu

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Revenu diversifié
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5 et T8 d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A, T5 et T8	1,85 %	0,255 %
B, S5 et S8	1,70 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,70 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,125 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,225 %	0,250 %

\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Le Portefeuille vise à générer un revenu. Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres ou des *titres à revenu fixe* étrangers, tout en privilégiant généralement les titres de capitaux propres et les *titres à revenu fixe* canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 40 % en titres de capitaux propres et à 60 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- applique une stratégie de *répartition de l'actif*, et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et FNB;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres ou de *titres à revenu fixe*, notamment des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure, en mettant l'accent sur les titres de capitaux propres et les *titres à revenu fixe* canadiens;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity,

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Revenu (suite)

que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Portefeuille;

- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou

ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Portefeuille est assujéti.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### **Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides**

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

### **Dérivés**

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour

le FCP alternatif liquide et le Portefeuille, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### **Marchandises**

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Portefeuille exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### **Ventes à découvert**

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Portefeuille. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Revenu (suite)

### Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la		

	Risque principal	Risque additionnel
négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit	●	
FNB de cryptomonnaies		
Change		●
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
FNB		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indiciaires		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Effet de levier		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
Opérations de mise en pension de titres		●
Opérations de prise en pension de titres		●
Méthode d'échantillonnage		
Opérations de prêt de titres		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Revenu mondial

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Revenu mondial
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, Q, S5, S8, T5, T8 et série Gestion privée d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A, T5 et T8	1,85 %	0,255 %
B, S5 et S8	1,70 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,70 %	0,155 %
Q	0,70 %	0,105 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,125 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,225 %	0,250 %

\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Le Portefeuille vise à générer un revenu. Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres ou des *titres à revenu fixe* mondiaux.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité

des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 40 % en titres de capitaux propres et à 60 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- applique une stratégie de *répartition de l'actif*, et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et FNB;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres ou de *titres à revenu fixe*, y compris des titres de capitaux propres ou des *titres à revenu fixe* mondiaux;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Portefeuille;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Portefeuille est assujéti.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### **Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides**

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

### **Dérivés**

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Portefeuille, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### **Marchandises**

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Portefeuille exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### **Ventes à découvert**

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Portefeuille. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### **Emprunt de liquidités**

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		

	Risque principal	Risque additionnel
Marchandises		●
Concentration		
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Portefeuille Fidelity Revenu mondial (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Équilibre

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Équilibré
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5 et T8 d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A, T5 et T8	1,95 %	0,255 %
B, S5 et S8	1,80 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,80 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B, F, F5, F8, S5 et S8</b>	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,250 %	0,275 %	0,300 %

\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Le Portefeuille utilise une méthode équilibrée. Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres ou des *titres à revenu fixe* étrangers, tout en privilégiant généralement les titres de capitaux propres et les *titres à revenu fixe* canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 60% en titres de capitaux propres et à 40% en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- applique une stratégie de *répartition de l'actif*, et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et FNB;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres ou de *titres à revenu fixe*, en mettant l'accent sur les titres de capitaux propres et les *titres à revenu fixe* canadiens;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Portefeuille;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Équilibre (suite)

- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez

vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Portefeuille est assujéti.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

### Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Portefeuille, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Portefeuille exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Portefeuille. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Équilibre (suite)

### Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la		

	Risque principal	Risque additionnel
négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit	●	
FNB de cryptomonnaies		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
FNB		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Effet de levier		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
Opérations de mise en pension de titres		●
Opérations de prise en pension de titres		●
Méthode d'échantillonnage		
Opérations de prêt de titres		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Équilibre mondial

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Équilibré mondial
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B*, F*, F5*, F8*, O, S5*, S8*, T5, T8 et série Gestion privée d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
A, T5 et T8	1,95 %	0,255 %
B, S5 et S8	1,80 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,80 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F5, F8, S5 et S8	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,250 %	0,275 %	0,300 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Le Portefeuille utilise une méthode équilibrée. Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres ou des *titres à revenu fixe* mondiaux.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à 60 % en titres de capitaux propres et à 40 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- applique une stratégie de *répartition de l'actif*, et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et FNB;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres ou de *titres à revenu fixe*, y compris des titres de capitaux propres ou des *titres à revenu fixe* mondiaux;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Portefeuille;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques**

**associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Portefeuille est assujéti.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

#### **Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides**

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

#### **Dérivés**

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Portefeuille, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

#### **Marchandises**

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Portefeuille exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

#### **Ventes à découvert**

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Portefeuille. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la		

	Risque principal	Risque additionnel
négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit	●	
FNB de cryptomonnaies		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
FNB		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Effet de levier		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
Opérations de mise en pension de titres		●
Opérations de prise en pension de titres		●
Méthode d'échantillonnage		
Opérations de prêt de titres		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Équilibre mondial (suite)

	<u>Risque principal</u>	<u>Risque additionnel</u>
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Croissance

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Croissance diversifiée
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5 et T8 d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A, T5 et T8	2,00 %	0,255 %
B, S5 et S8	1,85 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,85 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,225 %	0,275 %	0,300 %	0,325 %

\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Le Portefeuille vise une croissance du capital. Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres ou des *titres à revenu fixe* étrangers, tout en privilégiant généralement les titres de capitaux propres et les *titres à revenu fixe* canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 85 % en titres de capitaux propres et à 15 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- applique une stratégie de *répartition de l'actif*, et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et FNB;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres ou de *titres à revenu fixe*, en mettant l'accent sur les titres de capitaux propres et les *titres à revenu fixe* canadiens;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Portefeuille;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Croissance (suite)

- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez

vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Portefeuille est assujéti.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

### Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Portefeuille, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Portefeuille exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Portefeuille. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Croissance (suite)

liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		

	Risque principal	Risque additionnel
Marchandises		●
Concentration		
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Croissance mondiale

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Croissance mondiale
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, Q, S5, S8, T5, T8 et série Gestion privée d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A, T5 et T8	2,00 %	0,255 %
B, S5 et S8	1,85 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,85 %	0,155 %
Q	0,85 %	0,105 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,225 %	0,275 %	0,300 %	0,325 %

\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Le Portefeuille vise une croissance du capital. Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres ou des *titres à revenu fixe* mondiaux.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité

des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 85 % en titres de capitaux propres et à 15 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- applique une stratégie de *répartition de l'actif*, et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et FNB;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres ou de *titres à revenu fixe*, y compris des titres de capitaux propres ou des *titres à revenu fixe* mondiaux;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Portefeuille;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Portefeuille est assujéti.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### **Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides**

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

### **Dérivés**

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Portefeuille, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### **Marchandises**

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Portefeuille exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### **Ventes à découvert**

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Portefeuille. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la		

	Risque principal	Risque additionnel
négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Portefeuille Fidelity Croissance mondiale (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Gestion équilibrée du risque

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Équilibré mondial
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, O, S5*, S8*, T5* et T8* d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
A, T5 et T8	1,95 %	0,255 %
B, S5 et S8	1,80 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,80 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B, F5, F8, S5 et S8</b>	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,250 %	0,275 %	0,300 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise la croissance du capital à long terme, tout en cherchant à limiter l'exposition du Portefeuille à la *volatilité* des marchés.

Le Portefeuille utilise une méthode équilibrée. Il investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe* d'émetteurs du monde entier. Il investit dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds*

*sous-jacents*. Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie et d'autres types de titres.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 60 % en titres de capitaux propres et à 40 % en *titres à revenu fixe*;
- peut varier l'exposition du Portefeuille à des titres de capitaux propres entre environ 45 % et 70 %, et l'exposition à des *titres à revenu fixe* entre environ 30 % et 55 %;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres ou de *titres à revenu fixe*;
- investit dans des *titres à rendement élevé* ou des titres de créance de qualité inférieure directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*;
- utilise des stratégies comme les placements dans des catégories d'actifs ayant une faible corrélation entre elles, tels les *portefeuilles d'actions à faible volatilité* et les *titres à revenu fixe* diversifiés, pour limiter l'exposition du Portefeuille à la *volatilité* des marchés;
- par suite de l'utilisation de ces stratégies de placement visant à limiter l'exposition du Portefeuille à la *volatilité* des marchés, le Portefeuille pourrait ne pas pleinement tirer parti d'une forte croissance des marchés.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Gestion équilibrée du risque (suite)

Le Portefeuille peut également :

- investir dans tous les types de titres;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille et les *fonds sous-jacents* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Portefeuille est assujéti.

Le Portefeuille peut employer une stratégie d'options conçue pour fournir une protection contre le risque de baisse en période de repli à l'égard de certains titres auxquels le Portefeuille est exposé.

Le Portefeuille et les *fonds sous-jacents* peuvent conclure des ventes à découvert afin de gérer la *volatilité* ou d'accroître le rendement du Portefeuille lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Le Portefeuille effectue des ventes à découvert conformément à ses objectifs de placement et de la manière permise par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le Portefeuille et les *fonds sous-jacents* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### **Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides**

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

### **Dérivés**

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Portefeuille, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### **Marchandises**

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Portefeuille exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### **Ventes à découvert**

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Portefeuille. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Gestion équilibrée du risque (suite)

### Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		

	Risque principal	Risque additionnel
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit	●	
FNB de cryptomonnaies		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
FNB		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indiciaires		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Effet de levier		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
Opérations de mise en pension de titres		●
Opérations de prise en pension de titres		●
Méthode d'échantillonnage		
Opérations de prêt de titres		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Gestion prudente du risque

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Revenu mondial
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A*, B*, F*, F5*, F8*, O, S5*, S8*, T5* et T8* d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
A, T5 et T8	1,85 %	0,255 %
B, S5 et S8	1,70 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,70 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,125 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,225 %	0,250 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à combiner un revenu régulier et un potentiel de croissance du capital, tout en cherchant à limiter l'exposition du Portefeuille à la *volatilité* des marchés.

Le Portefeuille utilise une méthode équilibrée. Il investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe* d'émetteurs du monde entier. Il investit dans ces titres directement ou

indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*. Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie et d'autres types de titres.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 60 % de *titres à revenu fixe* et à 40 % de titres de capitaux propres;
- peut varier l'exposition du Portefeuille à des *titres à revenu fixe* entre environ 50 % et 75 %, et l'exposition à des titres de capitaux propres entre environ 25 % et 50 %;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres ou de *titres à revenu fixe*;
- investit dans des *titres à rendement élevé* ou des titres de créance de qualité inférieure directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*;
- utilise des stratégies comme les placements dans des catégories d'actifs ayant une faible corrélation entre elles, tels les *portefeuilles d'actions à faible volatilité* et les *titres à revenu fixe* diversifiés, pour limiter l'exposition du Portefeuille à la *volatilité* des marchés;
- par suite de l'utilisation de ces stratégies de placement visant à limiter l'exposition du Portefeuille à la *volatilité* des marchés, le Portefeuille pourrait ne pas pleinement tirer parti d'une forte croissance des marchés;

Le Portefeuille peut également :

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- investir dans tous les types de titres;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille et les *fonds sous-jacents* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Portefeuille est assujéti.

Le Portefeuille peut employer une stratégie d'options conçue pour fournir une protection contre le risque de

baisse en période de repli à l'égard de certains titres auxquels le Portefeuille est exposé.

Le Portefeuille et les *fonds sous-jacents* peuvent conclure des ventes à découvert afin de gérer la *volatilité* ou d'accroître le rendement du Portefeuille lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Le Portefeuille effectue des ventes à découvert conformément à ses objectifs de placement et de la manière permise par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le Portefeuille et les *fonds sous-jacents* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

#### Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Portefeuille, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

#### Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des

marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Portefeuille exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

#### Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Portefeuille. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

#### Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi,

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit	●	

	Risque principal	Risque additionnel
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indiciaires		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Actions mondiales

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions mondiales
<b>Type de titres</b>	Parts des séries B*, F*, F5*, F8*, O*, S5* et S8* d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
B, S5 et S8	1,85 %	0,240 %
F, F5 et F8	0,85 %	0,190 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B, F, F5, F8, S5 et S8</b>	0,050 %	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,250 %	0,275 %	0,300 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise la croissance du capital à long terme.

Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents* en privilégiant les titres de capitaux propres mondiaux. Ces *fonds sous-jacents* peuvent investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité

des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- utilise une stratégie de *répartition de l'actif*, et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et des *FNB*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Fonds;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.

Le Portefeuille peut également :

- investir dans d'autres types de titres;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille, les *fonds sous-jacents* ou *tout fonds de troisième niveau* peuvent :

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- conclure des opérations de prêts de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de fonds de contrats de marchandises ou de dérivés.

En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des fonds sous-jacents qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les dérivés, les ventes à découvert et l'effet de levier, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Portefeuille est assujéti.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les fonds sous-jacents sélectionnent tout fonds de troisième niveau et tout autre actif détenu par les fonds sous-jacents;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « section Partie A ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- tout fonds de troisième niveau sélectionne l'actif détenu par le fonds de troisième niveau.

Le Portefeuille, les fonds sous-jacents ou tout fonds de troisième niveau peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'effet de levier dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'effet de levier pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la volatilité et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

#### Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des dérivés et à des dérivés non couverts et conclure des

## Portefeuille Fidelity Actions mondiales (suite)

contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Portefeuille, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Portefeuille exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert

comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Portefeuille. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistants pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?**

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel		Risque principal	Risque additionnel
sur les parts et suspension de la négociation des parts			Spécialisation		●
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>			Reproduction d'un indice		
Marchandises		●	Cours des parts et marché actif		
Concentration			Fractionnement et regroupement des parts		
Crédit					
<i>FNB de cryptomonnaies</i>					
Change	●				
Cybersécurité		●			
<i>Dérivés</i>		●			
Placements ESG					
Titres de capitaux propres	●				
<i>FNB</i>		●			
Placements étrangers	●				
Impôt sur le revenu		●			
Stratégies de placement indicielles					
Taux d'intérêt					
Opérations importantes		●			
<i>Effet de levier</i>		●			
Liquidité		●			
Gestion de portefeuille		●			
Courtier principal					
Modèle quantitatif et techniques quantitatives					
Rééquilibrage et souscription					
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●			
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●			
Méthode d'échantillonnage					
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●			
Séries		●			
Ventes à découvert		●			
Petites sociétés		●			

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2010

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds cycle de vie
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, O, S5, S8, T5 et T8 d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A, T5 et T8	1,50 %	0,255 %
B, S5 et S8	1,35 %	0,165 %
F	0,60 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F, S5 et S8	0,050 %	0,125 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,225 %	0,250 %

\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Le Portefeuille applique une stratégie de *répartition de l'actif* dynamique et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*. De la création du Portefeuille jusqu'à sa *date cible* (2010) et pendant une période d'environ 20 ans après cette date, une

proportion croissante de l'actif du Portefeuille sera graduellement investie dans des titres de fonds à revenu fixe et de fonds du marché monétaire. Lorsque la *répartition de l'actif* du Portefeuille sera devenue, pour l'essentiel, identique à celle du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, il est prévu que le Portefeuille et le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu fusionneront, sur préavis aux investisseurs et à la date déterminée par Fidelity, et que les porteurs de parts du Portefeuille deviendront des porteurs de parts du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et FNB;
- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 24 % en titres de capitaux propres, à 58 % en *titres à revenu fixe* et à 18 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 10 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- gère le Portefeuille conformément à la *composition neutre* actuelle d'actifs du Portefeuille, qui comprend des *fonds sous-jacents* qui investissent généralement dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*;
- modifie la *composition neutre* au fil du temps, et prévoit que la *composition neutre*, vers la date prévue de

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

fusion du Portefeuille avec le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, sera à peu près la suivante : 21 % en titres de capitaux propres, 52 % en *titres à revenu fixe* et 27 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme;

- peut investir dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* ou de *titres du marché monétaire*, y compris des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure, et des titres canadiens, américains ou internationaux;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un *fonds sous-jacent* donné;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un *fonds sous-jacent* ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille ou les *fonds sous-jacents* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le Portefeuille et les *fonds sous-jacents* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Vous trouverez d'autres renseignements au sujet des *fonds sous-jacents* dans le prospectus simplifié ou les autres documents de placement de ces fonds. Vous pouvez obtenir une copie de ces documents en vous adressant à nous ou à votre *conseiller financier*.

Reportez-vous à la rubrique **Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2010 (suite)

obtenir plus d'information au sujet des Portefeuilles de retraite Fidelity Passage<sup>MC</sup> et de leurs stratégies de placement.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
Dérivés		●

	Risque principal	Risque additionnel
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2015

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds cycle de vie
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5 et T8 d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A, T5 et T8	1,80 %	0,255 %
B, S5 et S8	1,65 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,65 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F5, F8, S5 et S8	0,050 %	0,125 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,225 %	0,250 %

\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Le Portefeuille applique une stratégie de *répartition de l'actif* dynamique et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*. De la création du Portefeuille jusqu'à sa *date cible* (2015) et pendant une période d'environ 20 ans après cette date, une

proportion croissante de l'actif du Portefeuille sera graduellement investie dans des titres de fonds à revenu fixe et de fonds du marché monétaire. Lorsque la *répartition de l'actif* du Portefeuille sera devenue, pour l'essentiel, identique à celle du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, il est prévu que le Portefeuille et le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu fusionneront, sur préavis aux investisseurs et à la date déterminée par Fidelity, et que les porteurs de parts du Portefeuille deviendront des porteurs de parts du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et FNB;
- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 29 % en titres de capitaux propres, à 62 % en *titres à revenu fixe* et à 9 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 10 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- gère le Portefeuille conformément à la *composition neutre* actuelle d'actifs du Portefeuille, qui comprend des *fonds sous-jacents* qui investissent généralement dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*;
- modifie la *composition neutre* au fil du temps, et prévoit que la *composition neutre*, vers la date prévue de

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2015 (suite)

fusion du Portefeuille avec le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, sera à peu près la suivante : 21 % en titres de capitaux propres, 52 % en *titres à revenu fixe* et 27 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme;

- peut investir dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* ou de *titres du marché monétaire*, y compris des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure, et des titres canadiens, américains ou internationaux;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un *fonds sous-jacent* donné;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un *fonds sous-jacent* ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille ou les *fonds sous-jacents* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;

- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le Portefeuille et les *fonds sous-jacents* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Vous trouverez d'autres renseignements au sujet des *fonds sous-jacents* dans le prospectus simplifié ou les autres documents de placement de ces fonds. Vous pouvez obtenir une copie de ces documents en vous adressant à nous ou à votre *conseiller financier*.

Reportez-vous à la rubrique **Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

obtenir plus d'information au sujet des Portefeuilles de retraite Fidelity Passage<sup>MC</sup> et de leurs stratégies de placement.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●

	Risque principal	Risque additionnel
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 10,09 % des parts du Portefeuille. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2020

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds cycle de vie
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5 et T8 d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A, T5 et T8	1,85 %	0,255 %
B, S5 et S8	1,70 %	0,165 %
F, F5 et F8	0,70 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F5, F8, S5 et S8	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,225 %	0,250 %	0,275 %

\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Le Portefeuille applique une stratégie de *répartition de l'actif* dynamique et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*. De la création du Portefeuille jusqu'à sa *date cible* (2020) et pendant une période d'environ 20 ans après cette date, une

proportion croissante de l'actif du Portefeuille sera graduellement investie dans des titres de fonds à revenu fixe et de fonds du marché monétaire. Lorsque la *répartition de l'actif* du Portefeuille sera devenue, pour l'essentiel, identique à celle du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, il est prévu que le Portefeuille et le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu fusionneront, sur préavis aux investisseurs et à la date déterminée par Fidelity, et que les porteurs de parts du Portefeuille deviendront des porteurs de parts du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et FNB;
- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 39 % en titres de capitaux propres, à 55 % en *titres à revenu fixe* et à 6 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 10 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- gère le Portefeuille conformément à la *composition neutre* actuelle d'actifs du Portefeuille, qui comprend des *fonds sous-jacents* qui investissent généralement dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*;
- modifie la *composition neutre* au fil du temps et prévoit que la *composition neutre*, vers la date prévue de

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

fusion du Portefeuille avec le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, sera à peu près la suivante : 21 % en titres de capitaux propres, 52 % en *titres à revenu fixe* et 27 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme;

- peut investir dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* ou de *titres du marché monétaire*, y compris des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure, et des titres canadiens, américains ou internationaux;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un *fonds sous-jacent* donné;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un *fonds sous-jacent* ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille ou les *fonds sous-jacents* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le Portefeuille et les *fonds sous-jacents* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Vous trouverez d'autres renseignements au sujet des *fonds sous-jacents* dans le prospectus simplifié ou les autres documents de placement de ces fonds. Vous pouvez obtenir une copie de ces documents en vous adressant à nous ou à votre *conseiller financier*.

Reportez-vous à la rubrique **Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2020 (suite)

obtenir plus d'information au sujet des Portefeuilles de retraite Fidelity Passage<sup>MC</sup> et de leurs stratégies de placement.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●

	Risque principal	Risque additionnel
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indiciaires		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 32,35 % des parts du Portefeuille. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2025

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds cycle de vie
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, F5, S5, S8 et O d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A	1,90 %	0,255 %
B, S5 et S8	1,75 %	0,165 %
F et F5	0,75 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B, F, F5, S5 et S8	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,225 %	0,250 %	0,275 %

\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Le Portefeuille applique une stratégie de *répartition de l'actif* dynamique et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*. De la création du Portefeuille jusqu'à sa *date cible* (2025) et pendant une période d'environ 20 ans après cette date, une proportion croissante de l'actif du Portefeuille sera

graduellement investie dans des titres de fonds à revenu fixe et de fonds du marché monétaire. Lorsque la *répartition de l'actif* du Portefeuille sera devenue, pour l'essentiel, identique à celle du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, il est prévu que le Portefeuille et le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu fusionneront, sur préavis aux investisseurs et à la date déterminée par Fidelity, et que les porteurs de parts du Portefeuille deviendront des porteurs de parts du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et FNB;
- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 50 % en titres de capitaux propres, à 47 % en *titres à revenu fixe* et à 3 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 10 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- gère le Portefeuille conformément à la *composition neutre* actuelle d'actifs du Portefeuille, qui comprend des *fonds sous-jacents* qui investissent généralement dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*;
- modifie la *composition neutre* au fil du temps et au fur et à mesure que la *date cible* du Portefeuille approche et par la suite;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2025 (suite)

- prévoit que la *composition neutre*, vers la *date cible* du Portefeuille, sera à peu près la suivante : 49 % en titres de capitaux propres, 47 % en *titres à revenu fixe* et 4 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme, et, vers la date prévue de fusion du Portefeuille avec le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, sera à peu près la suivante : 21 % en titres de capitaux propres, 52 % en *titres à revenu fixe* et 27 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme;
- peut investir dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* ou de *titres du marché monétaire*, y compris des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure, et des titres canadiens, américains ou internationaux;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un *fonds sous-jacent* donné;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un *fonds sous-jacent* ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille ou les *fonds sous-jacents* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;

- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le Portefeuille et les *fonds sous-jacents* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Vous trouverez d'autres renseignements au sujet des *fonds sous-jacents* dans le prospectus simplifié ou les autres documents de placement de ces fonds. Vous pouvez

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

obtenir une copie de ces documents en vous adressant à nous ou à votre *conseiller financier*.

Reportez-vous à la rubrique **Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour obtenir plus d'information au sujet des Portefeuilles de retraite Fidelity Passage<sup>MC</sup> et de leurs stratégies de placement.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		●
Concentration		

	Risque principal	Risque additionnel
Crédit	●	
FNB de cryptomonnaies		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
FNB		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indiciaires		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Effet de levier		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
Opérations de mise en pension de titres		●
Opérations de prise en pension de titres		●
Méthode d'échantillonnage		
Opérations de prêt de titres		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2025 (suite)

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 47,84 % des parts du Portefeuille. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2030

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds cycle de vie
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A	1,90 %	0,255 %
B	1,75 %	0,165 %
F	0,75 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B et F	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,250 %	0,275 %	0,300 %

\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Le Portefeuille applique une stratégie de *répartition de l'actif* dynamique et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*. De la création du Portefeuille jusqu'à sa *date cible* (2030) et pendant une période d'environ 20 ans après cette date, une proportion croissante de l'actif du Portefeuille sera graduellement investie dans des titres de fonds à revenu

fixe et de fonds du marché monétaire. Lorsque la *répartition de l'actif* du Portefeuille sera devenue, pour l'essentiel, identique à celle du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, il est prévu que le Portefeuille et le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu fusionneront, sur préavis aux investisseurs et à la date déterminée par Fidelity, et que les porteurs de parts du Portefeuille deviendront des porteurs de parts du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et FNB;
- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 60 % en titres de capitaux propres et à 40 % en *titres à revenu fixe*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 10 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- gère le Portefeuille conformément à la *composition neutre* actuelle d'actifs du Portefeuille, qui comprend des *fonds sous-jacents* qui investissent généralement dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*;
- modifie la *composition neutre* au fil du temps et au fur et à mesure que la *date cible* du Portefeuille approche et par la suite;
- prévoit que la *composition neutre*, vers la *date cible* du Portefeuille, sera à peu près la suivante : 49 % en titres

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2030 (suite)

de capitaux propres, 47 % en *titres à revenu fixe* et 4 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme, et, vers la date prévue de fusion du Portefeuille avec le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, sera à peu près la suivante : 21 % en titres de capitaux propres, 52 % en *titres à revenu fixe* et 27 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme;

- peut investir dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* ou de *titres du marché monétaire*, y compris des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure, et des titres canadiens, américains ou internationaux;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un *fonds sous-jacent* donné;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un *fonds sous-jacent* ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille ou les *fonds sous-jacents* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le Portefeuille et les *fonds sous-jacents* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Vous trouverez d'autres renseignements au sujet des *fonds sous-jacents* dans le prospectus simplifié ou les autres documents de placement de ces fonds. Vous pouvez obtenir une copie de ces documents en vous adressant à nous ou à votre *conseiller financier*.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Reportez-vous à la rubrique **Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour obtenir plus d'information au sujet des Portefeuilles de retraite Fidelity Passage<sup>MC</sup> et de leurs stratégies de placement.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		

	Risque principal	Risque additionnel
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements <i>ESG</i>		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2030 (suite)

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 63,31 % des parts du Portefeuille. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2035

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds cycle de vie
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A	1,95 %	0,255 %
B	1,80 %	0,165 %
F	0,80 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B et F	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,250 %	0,275 %	0,300 %

\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Le Portefeuille applique une stratégie de *répartition de l'actif* dynamique et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*. De la création du Portefeuille jusqu'à sa *date cible* (2035) et pendant une période d'environ 20 ans après cette date, une proportion croissante de l'actif du Portefeuille sera graduellement investie dans des titres de fonds à revenu

fixe et de fonds du marché monétaire. Lorsque la *répartition de l'actif* du Portefeuille sera devenue, pour l'essentiel, identique à celle du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, il est prévu que le Portefeuille et le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu fusionneront, sur préavis aux investisseurs et à la date déterminée par Fidelity, et que les porteurs de parts du Portefeuille deviendront des porteurs de parts du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et FNB;
- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 69 % en titres de capitaux propres et à 31 % en *titres à revenu fixe*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 10 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- gère le Portefeuille conformément à la *composition neutre* actuelle d'actifs du Portefeuille, qui comprend des *fonds sous-jacents* qui investissent généralement dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*;
- modifie la *composition neutre* au fil du temps et au fur et à mesure que la *date cible* du Portefeuille approche et par la suite;
- prévoit que la *composition neutre*, vers la *date cible* du Portefeuille, sera à peu près la suivante : 49 % en titres

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2035 (suite)

de capitaux propres, 47 % en *titres à revenu fixe* et 4 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme, et, vers la date prévue de fusion du Portefeuille avec le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, sera à peu près la suivante : 21 % en titres de capitaux propres, 52 % en *titres à revenu fixe* et 27 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme;

- peut investir dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* ou de *titres du marché monétaire*, y compris des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure, et des titres canadiens, américains ou internationaux;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un *fonds sous-jacent* donné;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un *fonds sous-jacent* ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille ou les *fonds sous-jacents* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le Portefeuille et les *fonds sous-jacents* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Vous trouverez d'autres renseignements au sujet des *fonds sous-jacents* dans le prospectus simplifié ou les autres documents de placement de ces fonds. Vous pouvez obtenir une copie de ces documents en vous adressant à nous ou à votre *conseiller financier*.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Reportez-vous à la rubrique **Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour obtenir plus d'information au sujet des Portefeuilles de retraite Fidelity Passage<sup>MC</sup> et de leurs stratégies de placement.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		

	Risque principal	Risque additionnel
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements <i>ESG</i>		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2035 (suite)

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 72,19 % des parts du Portefeuille. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2040

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds cycle de vie
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A	2,00 %	0,255 %
B	1,85 %	0,165 %
F	0,85 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B et F	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,225 %	0,275 %	0,300 %	0,325 %

\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Le Portefeuille applique une stratégie de *répartition de l'actif* dynamique et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*. De la création du Portefeuille jusqu'à sa *date cible* (2040) et pendant une période d'environ 20 ans après cette date, une proportion croissante de l'actif du Portefeuille sera graduellement investie dans des titres de fonds à revenu

fixe et de fonds du marché monétaire. Lorsque la *répartition de l'actif* du Portefeuille sera devenue, pour l'essentiel, identique à celle du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, il est prévu que le Portefeuille et le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu fusionneront, sur préavis aux investisseurs et à la date déterminée par Fidelity, et que les porteurs de parts du Portefeuille deviendront des porteurs de parts du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et FNB;
- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 79 % en titres de capitaux propres et à 21 % en *titres à revenu fixe*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 10 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- gère le Portefeuille conformément à la *composition neutre* actuelle d'actifs du Portefeuille, qui comprend des *fonds sous-jacents* qui investissent généralement dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*;
- modifie la *composition neutre* au fil du temps et au fur et à mesure que la *date cible* du Portefeuille approche et par la suite;
- prévoit que la *composition neutre*, vers la *date cible* du Portefeuille, sera à peu près la suivante : 49 % en titres

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2040 (suite)

de capitaux propres, 47 % en *titres à revenu fixe* et 4 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme, et, vers la date prévue de fusion du Portefeuille avec le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, sera à peu près la suivante : 21 % en titres de capitaux propres, 52 % en *titres à revenu fixe* et 27 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme;

- peut investir dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* ou de *titres du marché monétaire*, y compris des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure, et des titres canadiens, américains ou internationaux;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un *fonds sous-jacent* donné;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un *fonds sous-jacent* ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille ou les *fonds sous-jacents* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le Portefeuille et les *fonds sous-jacents* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Vous trouverez d'autres renseignements au sujet des *fonds sous-jacents* dans le prospectus simplifié ou les autres documents de placement de ces fonds. Vous pouvez obtenir une copie de ces documents en vous adressant à nous ou à votre *conseiller financier*.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Reportez-vous à la rubrique **Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour obtenir plus d'information au sujet des Portefeuilles de retraite Fidelity Passage<sup>MC</sup> et de leurs stratégies de placement.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		

	Risque principal	Risque additionnel
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements <i>ESG</i>		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2040 (suite)

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 79,98 % des parts du Portefeuille. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2045

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds cycle de vie
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A	2,00 %	0,255 %
B	1,85 %	0,165 %
F	0,85 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B et F	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,225 %	0,275 %	0,300 %	0,325 %

\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Le Portefeuille applique une stratégie de *répartition de l'actif* dynamique et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*. De la création du Portefeuille jusqu'à sa *date cible* (2045) et pendant une période d'environ 20 ans après cette date, une proportion croissante de l'actif du Portefeuille sera graduellement investie dans des titres de fonds à revenu

fixe et de fonds du marché monétaire. Lorsque la *répartition de l'actif* du Portefeuille sera devenue, pour l'essentiel, identique à celle du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, il est prévu que le Portefeuille et le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu fusionneront, sur préavis aux investisseurs et à la date déterminée par Fidelity, et que les porteurs de parts du Portefeuille deviendront des porteurs de parts du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et FNB;
- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 92 % en titres de capitaux propres et à 8 % en *titres à revenu fixe*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 10 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- gère le Portefeuille conformément à la *composition neutre* actuelle d'actifs du Portefeuille, qui comprend des *fonds sous-jacents* qui investissent généralement dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*;
- modifie la *composition neutre* au fil du temps et au fur et à mesure que la *date cible* du Portefeuille approche et par la suite;
- prévoit que la *composition neutre*, vers la *date cible* du Portefeuille, sera à peu près la suivante : 49 % en titres

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2045 (suite)

de capitaux propres, 47 % en *titres à revenu fixe* et 4 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme, et, vers la date prévue de fusion du Portefeuille avec le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, sera à peu près la suivante : 21 % en titres de capitaux propres, 52 % en *titres à revenu fixe* et 27 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme;

- peut investir dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* ou de *titres du marché monétaire*, y compris des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure, et des titres canadiens, américains ou internationaux;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un *fonds sous-jacent* donné;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un *fonds sous-jacent* ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille ou les *fonds sous-jacents* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le Portefeuille et les *fonds sous-jacents* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Vous trouverez d'autres renseignements au sujet des *fonds sous-jacents* dans le prospectus simplifié ou les autres documents de placement de ces fonds. Vous pouvez obtenir une copie de ces documents en vous adressant à nous ou à votre *conseiller financier*.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Reportez-vous à la rubrique **Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour obtenir plus d'information au sujet des Portefeuilles de retraite Fidelity Passage<sup>MC</sup> et de leurs stratégies de placement.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistants pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		

	Risque principal	Risque additionnel
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements <i>ESG</i>		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2045 (suite)

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 79,05 % des parts du Portefeuille. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2050

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds cycle de vie
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A	2,00 %	0,255 %
B	1,85 %	0,165 %
F	0,85 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B et F	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,225 %	0,275 %	0,300 %	0,325 %

\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Le Portefeuille applique une stratégie de *répartition de l'actif* dynamique et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*. De la création du Portefeuille jusqu'à sa *date cible* (2050) et pendant une période d'environ 20 ans après cette date, une proportion croissante de l'actif du Portefeuille sera graduellement investie dans des titres de fonds à revenu

fixe et de fonds du marché monétaire. Lorsque la *répartition de l'actif* du Portefeuille sera devenue, pour l'essentiel, identique à celle du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, il est prévu que le Portefeuille et le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu fusionneront, sur préavis aux investisseurs et à la date déterminée par Fidelity, et que les porteurs de parts du Portefeuille deviendront des porteurs de parts du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et FNB;
- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 92 % en titres de capitaux propres et à 8 % en *titres à revenu fixe*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 10 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- gère le Portefeuille conformément à la *composition neutre* actuelle d'actifs du Portefeuille, qui comprend des *fonds sous-jacents* qui investissent généralement dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*;
- modifie la *composition neutre* au fil du temps et au fur et à mesure que la *date cible* du Portefeuille approche et par la suite;
- prévoit que la *composition neutre*, vers la *date cible* du Portefeuille, sera à peu près la suivante : 49 % en titres

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2050 (suite)

de capitaux propres, 47 % en *titres à revenu fixe* et 4 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme, et, vers la date prévue de fusion du Portefeuille avec le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, sera à peu près la suivante : 21 % en titres de capitaux propres, 52 % en *titres à revenu fixe* et 27 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme;

- peut investir dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* ou de *titres du marché monétaire*, y compris des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure, et des titres canadiens, américains ou internationaux;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un *fonds sous-jacent* donné;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un *fonds sous-jacent* ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille ou les *fonds sous-jacents* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le Portefeuille et les *fonds sous-jacents* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Vous trouverez d'autres renseignements au sujet des *fonds sous-jacents* dans le prospectus simplifié ou les autres documents de placement de ces fonds. Vous pouvez obtenir une copie de ces documents en vous adressant à nous ou à votre *conseiller financier*.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Reportez-vous à la rubrique **Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour obtenir plus d'information au sujet des Portefeuilles de retraite Fidelity Passage<sup>MC</sup> et de leurs stratégies de placement.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		

	Risque principal	Risque additionnel
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements <i>ESG</i>		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2050 (suite)

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 87,02 % des parts du Portefeuille. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2055

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds cycle de vie
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A	2,00 %	0,255 %
B	1,85 %	0,165 %
F	0,85 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B et F	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,225 %	0,275 %	0,300 %	0,325 %

\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Le Portefeuille applique une stratégie de *répartition de l'actif* dynamique et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*. De la création du Portefeuille jusqu'à sa *date cible* (2055) et pendant une période d'environ 20 ans après cette date, une proportion croissante de l'actif du Portefeuille sera graduellement investie dans des titres de fonds à revenu

fixe et de fonds du marché monétaire. Lorsque la *répartition de l'actif* du Portefeuille sera devenue, pour l'essentiel, identique à celle du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, il est prévu que le Portefeuille et le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu fusionneront, sur préavis aux investisseurs et à la date déterminée par Fidelity, et que les porteurs de parts du Portefeuille deviendront des porteurs de parts du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et FNB;
- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 92 % en titres de capitaux propres et à 8 % en *titres à revenu fixe*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 10 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- gère le Portefeuille conformément à la *composition neutre* actuelle d'actifs du Portefeuille, qui comprend des *fonds sous-jacents* qui investissent généralement dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*;
- modifie la *composition neutre* au fil du temps et au fur et à mesure que la *date cible* du Portefeuille approche et par la suite;
- prévoit que la *composition neutre*, vers la *date cible* du Portefeuille, sera à peu près la suivante : 49 % en titres

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2055 (suite)

de capitaux propres, 47 % en *titres à revenu fixe* et 4 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme, et, vers la date prévue de fusion du Portefeuille avec le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, sera à peu près la suivante : 21 % en titres de capitaux propres, 52 % en *titres à revenu fixe* et 27 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme;

- peut investir dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* ou de *titres du marché monétaire*, y compris des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure, et des titres canadiens, américains ou internationaux;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un *fonds sous-jacent* donné;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un *fonds sous-jacent* ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille ou les *fonds sous-jacents* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le Portefeuille et les *fonds sous-jacents* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Vous trouverez d'autres renseignements au sujet des *fonds sous-jacents* dans le prospectus simplifié ou les autres documents de placement de ces fonds. Vous pouvez obtenir une copie de ces documents en vous adressant à nous ou à votre *conseiller financier*.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Reportez-vous à la rubrique **Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour obtenir plus d'information au sujet des Portefeuilles de retraite Fidelity Passage<sup>MC</sup> et de leurs stratégies de placement.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		

	Risque principal	Risque additionnel
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements <i>ESG</i>		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2055 (suite)

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 87,97 % des parts du Portefeuille. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2060

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds cycle de vie
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A	2,00 %	0,255 %
B	1,85 %	0,165 %
F	0,85 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B et F</b>	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,225 %	0,275 %	0,300 %	0,325 %

\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Le Portefeuille applique une stratégie de *répartition de l'actif* dynamique et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*. De la création du Portefeuille jusqu'à sa *date cible* (2060) et pendant une période d'environ 20 ans après cette date, une proportion croissante de l'actif du Portefeuille sera

graduellement investie dans des titres de fonds à revenu fixe et de fonds du marché monétaire. Lorsque la *répartition de l'actif* du Portefeuille sera devenue, pour l'essentiel, identique à celle du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, il est prévu que le Portefeuille et le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu fusionneront, sur préavis aux investisseurs et à la date déterminée par Fidelity, et que les porteurs de parts du Portefeuille deviendront des porteurs de parts du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et FNB;
- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 92 % en titres de capitaux propres et à 8 % en *titres à revenu fixe*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 10 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- gère le Portefeuille conformément à la *composition neutre* actuelle d'actifs du Portefeuille, qui comprend des *fonds sous-jacents* qui investissent généralement dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*;
- modifie la *composition neutre* au fil du temps et au fur et à mesure que la *date cible* du Portefeuille approche et par la suite;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2060 (suite)

- prévoit que la *composition neutre*, vers la *date cible* du Portefeuille, sera à peu près la suivante : 49 % en titres de capitaux propres, 47 % en *titres à revenu fixe* et 4 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme, et, vers la date prévue de fusion du Portefeuille avec le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, sera à peu près la suivante : 21 % en titres de capitaux propres, 52 % en *titres à revenu fixe* et 27 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme;
- peut investir dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* ou de *titres du marché monétaire*, y compris des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure, et des titres canadiens, américains ou internationaux;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un *fonds sous-jacent* donné;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un *fonds sous-jacent* ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille ou les *fonds sous-jacents* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;

- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le Portefeuille et les *fonds sous-jacents* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Vous trouverez d'autres renseignements au sujet des *fonds sous-jacents* dans le prospectus simplifié ou les autres

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

documents de placement de ces fonds. Vous pouvez obtenir une copie de ces documents en vous adressant à nous ou à votre *conseiller financier*.

Reportez-vous à la rubrique **Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour obtenir plus d'information au sujet des Portefeuilles de retraite Fidelity Passage<sup>MC</sup> et de leurs stratégies de placement.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		

	Risque principal	Risque additionnel
Marchandises		●
Concentration		
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2060 (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 94,82 % des parts du Portefeuille. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2065

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds cycle de vie						
<b>Type de titres</b>	Parts des séries B, F, O d'une fiducie de fonds communs de placement						
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Les parts ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés.						
<b>Frais de gestion et de conseil et frais d'administration</b>							
Série	Frais de gestion et de conseil*			Frais d'administration**			
B	1,85 %			0,165 %			
F	0,85 %			0,155 %			
<b>Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés</b>							
<b>Palier</b>	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B et F</b>	0,075 %	0,150 %	0,175 %	0,225 %	0,275 %	0,300 %	0,325 %

\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à obtenir un rendement total élevé sur ses placements.

Le Portefeuille utilise une stratégie de *répartition de l'actif* dynamique et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*. De la création du Portefeuille jusqu'à sa *date cible* (2065) et pendant une période d'environ 20 ans après cette date, une proportion croissante de l'actif du Portefeuille sera graduellement investie dans des titres de fonds à revenu

fixe et de fonds du marché monétaire. Lorsque la *répartition de l'actif* du Portefeuille sera devenue, pour l'essentiel, identique à celle du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, il est prévu que le Portefeuille et le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu fusionneront, sur préavis aux investisseurs et à la date déterminée par Fidelity, et que les porteurs de parts du Portefeuille deviendront des porteurs de parts du Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et des *FNB*;
- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 92 % en titres de capitaux propres et à 8 % en *titres à revenu fixe*;
- peut, selon les conditions des marchés, varier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 10 % par rapport à la *composition neutre* si elle juge que cette mesure produira un meilleur rendement global;
- gère le Portefeuille conformément à la *composition neutre* actuelle d'actifs du Portefeuille, qui comprend des *fonds sous-jacents* qui investissent généralement dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*;
- modifie la *composition neutre* au fil du temps et au fur et à mesure que la *date cible* du Portefeuille approche et par la suite;
- prévoit que la *composition neutre*, vers la *date cible* du Portefeuille, sera à peu près la suivante : 49 % en titres

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2065 (suite)

de capitaux propres, 47 % en *titres à revenu fixe* et 4 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme, et, vers la date prévue de fusion du Portefeuille avec le Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu, sera à peu près la suivante : 21 % en titres de capitaux propres, 52 % en *titres à revenu fixe* et 27 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme;

- peut investir dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* ou de *titres du marché monétaire*, y compris des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure, et des titres canadiens, américains ou internationaux;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un *fonds sous-jacent* donné;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un *fonds sous-jacent* ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille ou les *fonds sous-jacents* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*.
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le Portefeuille et les *fonds sous-jacents* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Vous trouverez d'autres renseignements au sujet des *fonds sous-jacents* dans le prospectus simplifié ou les autres documents de placement de ces fonds. Vous pouvez obtenir une copie de ces documents en vous adressant à nous ou à votre *conseiller financier*.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Reportez-vous à la rubrique **Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour obtenir plus d'information au sujet des *Portefeuilles de retraite Fidelity Passage<sup>MC</sup>* et de leurs stratégies de placement.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		

	Risque principal	Risque additionnel
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> 2065 (suite)

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 98,34 % des parts du Portefeuille. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds cycle de vie
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, F5, O, S5, S8, T5 et T8 d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A, T5 et T8	1,35 %	0,230 %
B, S5 et S8	1,10 %	0,165 %
F et F5	0,60 %	0,136 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B, F, F5, S5 et S8</b>	0,025 %	0,050 %	0,075 %	0,100 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %

\* En ce qui concerne les placements du Portefeuille dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Portefeuille pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Portefeuille ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Portefeuille est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Portefeuille est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Portefeuille est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Le Portefeuille applique une stratégie de *répartition de l'actif* et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Portefeuille à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Portefeuille, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et FNB;
- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 21 % en titres de capitaux propres, à 52 % en *titres à revenu fixe* et à 27 % en *titres du marché monétaire* et en obligations à court terme;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 10 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- gère le Portefeuille conformément à la *composition neutre* actuelle d'actifs du Portefeuille, qui comprend des *fonds sous-jacents* qui investissent généralement dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* ou des *titres du marché monétaire*;
- prévoit que la *composition neutre* du Portefeuille sera relativement stable, contrairement aux autres Portefeuilles de retraite Fidelity Passage<sup>MC</sup>;
- peut investir dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres, de *titres à revenu fixe* ou de *titres du marché monétaire*, y compris des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure, et des titres canadiens, américains ou internationaux;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Portefeuille Fidelity Passage<sup>MC</sup> Revenu (suite)

- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Portefeuille investie, dans un *fonds sous-jacent* donné;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un *fonds sous-jacent* ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement.

Le Portefeuille peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Portefeuille ou les *fonds sous-jacents* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Portefeuille.

Le Portefeuille peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Portefeuille qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Portefeuille aux devises dépend de l'importance des

placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Portefeuille. L'exposition aux devises du Portefeuille pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le Portefeuille et les *fonds sous-jacents* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Vous trouverez d'autres renseignements au sujet des *fonds sous-jacents* dans le prospectus simplifié ou les autres documents de placement de ces fonds. Vous pouvez obtenir une copie de ces documents en vous adressant à nous ou à votre *conseiller financier*.

Reportez-vous à la rubrique **Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour obtenir plus d'information au sujet des Portefeuilles de retraite Fidelity Passage<sup>MC</sup> et de leurs stratégies de placement.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Portefeuille est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

inexistants pour le Portefeuille. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit	●	
FNB de cryptomonnaies		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
FNB		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicelles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Effet de levier		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●

	Risque principal	Risque additionnel
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
Opérations de mise en pension de titres		●
Opérations de prise en pension de titres		●
Méthode d'échantillonnage		
Opérations de prêt de titres		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 25,05 % des parts du Portefeuille. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Obligations canadiennes

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'obligations canadiennes
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, O et série Gestion privée d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A	1,25 %	0,200 %
B	1,00 %	0,175 %
F	0,50 %	0,125 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B et F</b>	0,025 %	0,050 %	0,075 %	0,100 %	0,125 %	0,150 %	0,175 %

\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

- utilise l'indice des obligations universelles FTSE Canada comme guide pour structurer le portefeuille du Fonds et choisir les placements, et gère le Fonds de telle sorte qu'il présente un risque de taux d'intérêt global similaire à celui de l'indice;
- répartit l'actif du Fonds entre les émetteurs de différents secteurs du marché, de différentes industries et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur ou durée;
- investit principalement dans des titres *de qualité*;
- peut investir dans des titres qui ne sont pas compris dans l'indice;
- étudie, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de générer un revenu régulier.

Il investit principalement dans des *titres à revenu fixe* canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

Le Fonds peut également :

- investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir à l'occasion dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

## Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres		●
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers		●
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Obligations canadiennes (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Opérations de prise en pension de titres		●
Méthode d'échantillonnage		
Opérations de prêt de titres		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, trois investisseurs détenaient environ 15,53 %, 15,21 % et 10,13 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Obligations de sociétés

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'obligations canadiennes
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A	1,30 %	0,200 %
B	1,00 %	0,175 %
F	0,50 %	0,125 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B et F	0,025 %	0,050 %	0,075 %	0,100 %	0,125 %	0,150 %	0,175 %

\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de générer un revenu régulier.

Il investit principalement dans des *titres à revenu fixe* émis par des sociétés canadiennes et étrangères.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- utilise l'indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada comme guide pour structurer le portefeuille du Fonds et choisir les placements, et gère le Fonds de telle sorte qu'il présente un risque de taux d'intérêt global similaire à celui de l'indice;
- répartit l'actif du Fonds entre les émetteurs de différentes industries et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque émetteur, industrie ou durée;
- investit principalement dans des titres *de qualité*;
- peut investir dans des titres qui ne sont pas compris dans l'indice;
- étudie, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Le Fonds peut également :

- investir une partie de son actif dans des titres de créance à rendement élevé *de moindre qualité*;
- investir une partie de son actif dans des *titres à revenu fixe* émis par des gouvernements;
- investir jusqu'à 40 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Obligations de sociétés (suite)

- détenir des éléments de trésorerie.

Le volet des titres de créance à rendement élevé a tendance à être assorti d'un risque de crédit supérieur à celui que comporte le volet des *titres à revenu fixe de qualité* du Fonds.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistants pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Placements <i>ESG</i>		
Titres de capitaux propres		●
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 12,31 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Marché monétaire Canada

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds du marché monétaire canadien
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, C, D, F, O et série Gestion privée d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil	Frais d'administration
A et C	0,95 %	0 %
B et D	0,67 %	0 %
F	0,45 %	0 %

Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés							
Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B et F	0,025 %	0,050 %	0,075 %	0,100 %	0,125 %	0,150 %	0,175 %

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un revenu courant élevé tout en s'efforçant de préserver le capital et la liquidité.

Il investit principalement dans des *titres du marché monétaire* libellés en dollars canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- tente de maintenir un prix par part constant de 10,00 \$;
- investit principalement dans des *titres du marché monétaire* libellés en dollars canadiens d'émetteurs canadiens et étrangers, y compris des titres de dette à court terme de sociétés (comme le papier

commercial) ou de gouvernements (comme les Bons du Trésor), ou des titres adossés à des créances mobilières (comme le papier commercial adossé à des créances mobilières);

- lorsqu'elle achète et vend des placements, respecte les exigences légales applicables aux fonds du marché monétaire, notamment les limites minimales en matière de qualité, de liquidité, de durée et de *diversification* des placements d'un fonds.

Le Fonds peut également :

- investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres étrangers;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les**

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

**risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		
Concentration	●	
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		
Placements ESG		
Titres de capitaux propres		
<i>FNB</i>		
Placements étrangers		●
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		

	Risque principal	Risque additionnel
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Obligations canadiennes à court terme

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'obligations canadiennes à court terme
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, O et série Gestion privée d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration		
Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A	1,25 %	0,061 %*
B	1,00 %	0,036 %*
F	0,50 %	0,036 %*

Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés							
Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B et F</b>	0,036 %	0,056 %	0,076 %	0,096 %	0,116 %	0,136 %	0,156 %

\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* sans égard à la valeur de l'actif net du Fonds.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un revenu courant élevé tout en préservant le capital.

Il investit principalement dans des *titres à revenu fixe* canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- utilise l'indice des obligations à court terme FTSE Canada comme guide pour structurer le portefeuille du Fonds et choisir les placements, et gère le Fonds de telle sorte qu'il présente un risque de taux d'intérêt global similaire à celui de l'indice;
- répartit l'actif du Fonds entre les émetteurs de différents secteurs du marché, de différentes industries et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie ou durée;
- tente habituellement de maintenir une *durée d'échéance moyenne* de cinq ans ou moins pour ses placements;
- investit principalement dans des titres *de qualité*;
- peut investir dans des titres qui ne sont pas compris dans l'indice;
- étudie, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Le Fonds peut également :

- investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- détenir des éléments de trésorerie.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Le Fonds ne détient pas de placements dans des monnaies autres que le dollar canadien ou le dollar américain.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des opérations de prêts de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des titres de fonds sous-jacents qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit

inexistants pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		
Concentration		●
Crédit	●	
FNB de cryptomonnaies		
Change		
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres		●
FNB		●
Placements étrangers		●
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Effet de levier		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « section Partie A ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Obligations canadiennes à court terme (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
Opérations de mise en pension de titres		●
Opérations de prise en pension de titres		●
Méthode d'échantillonnage		
Opérations de prêt de titres		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, deux investisseurs détenaient environ 11,42 % et 10,03 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Revenu fixe tactique

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'obligations canadiennes
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A*, B*, F* et O d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
A	1,25 %	0,200 %
B	1,00 %	0,175 %
F	0,50 %	0,125 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B et F</b>	0,025 %	0,050 %	0,075 %	0,100 %	0,125 %	0,150 %	0,175 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de générer un revenu régulier.

Il investit principalement dans des *titres à revenu fixe* canadiens. Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- utilise l'indice des obligations universelles FTSE Canada comme guide pour structurer le portefeuille du Fonds;
- répartit l'actif du Fonds, directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*, entre les émetteurs de différents secteurs du marché, de différentes industries et catégories d'actifs et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie, catégorie d'actifs ou durée;
- étudie, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché;
- analyse la solvabilité de l'émetteur en prenant en considération la solidité du bilan de l'émetteur, les ratios de levier financier, la stabilité des produits d'exploitation, la compétence et l'expérience de la direction, et les risques propres à l'émetteur susceptibles de nuire à sa capacité de s'acquitter de ses obligations à l'égard des porteurs de titres de créance.

Le Fonds peut également :

- investir un minimum de 60 % de l'actif net du Fonds, directement ou indirectement au moyen de placements

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu fixe tactique (suite)

dans des *fonds sous-jacents*, dans des obligations canadiennes de *qualité*.

- investir jusqu'à 40 % de l'actif net du Fonds, directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*, dans une combinaison d'obligations mondiales de *qualité*, d'obligations américaines à rendement élevé, de *titres de créance à taux variable* des États-Unis et de titres de créance de *marchés émergents*;
- investir jusqu'à 40 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et tout Fonds Fidelity sous-jacent peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et tout *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel		Risque principal	Risque additionnel
Calcul et dissolution des indices			Petites sociétés		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts			Spécialisation		●
Interdiction des opérations sur les <i>titres constitutants</i>			Reproduction d'un indice		
Marchandises			Cours des parts et marché actif		
Concentration		●	Fractionnement et regroupement des parts		
Crédit	●				
<i>FNB de cryptomonnaies</i>					
Change		●			
Cybersécurité		●			
<i>Dérivés</i>	●				
Placements ESG					
Titres de capitaux propres		●			
<i>FNB</i>		●			
Placements étrangers	●				
Impôt sur le revenu		●			
Stratégies de placement indicielles					
Taux d'intérêt	●				
Opérations importantes		●			
<i>Effet de levier</i>					
Liquidité		●			
Gestion de portefeuille		●			
Courtier principal					
Modèle quantitatif et techniques quantitatives					
Rééquilibrage et souscription					
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●			
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●			
Méthode d'échantillonnage					
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●			
Séries		●			
Ventes à découvert					

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds de titres américains à rendement élevé
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A*, B*, F* et O* d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
A	1,50 %	0,200 %
B	1,25%	0,175 %
F	0,75 %	0,125 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B et F</b>	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,225 %	0,250 %	0,275 %	0,300 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu élevé et la possibilité de gains en capital.

Il investit principalement dans des *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure, des actions privilégiées et des *titres convertibles* émis par des sociétés américaines.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - le potentiel de bénéfices,
  - la notation,
  - les compétences de l'équipe de direction.

Le Fonds peut également :

- investir dans des *titres à rendement élevé* émis par des sociétés situées à l'extérieur des États-Unis, qui peuvent être évalués en dollars américains ou dans une autre devise;
- investir dans des titres qui ne génèrent pas de revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires;
- investir dans des sociétés dont la situation financière est difficile ou incertaine;
- investir dans des instruments à taux variable, qui sont des titres de créance ou des groupements d'emprunts avec des taux d'intérêt variables qui sont rajustés périodiquement;
- investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit

inexistants pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres		●
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité	●	
Gestion de portefeuille		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
Opérations de mise en pension de titres		●
Opérations de prise en pension de titres		●
Méthode d'échantillonnage		
Opérations de prêt de titres		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, trois investisseurs détenaient environ 24,76 %, 15,00 % et 13,78 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé – Devises neutres

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds de titres américains à rendement élevé
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, O et Q d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration		
Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A	1,50 %	0,230 %
B	1,25 %	0,180 %
F	0,75 %	0,136 %
Q	0,75 %	0,086 %

Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés							
Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B et F	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,225 %	0,250 %	0,275 %	0,300 %

\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu élevé et la possibilité de gains en capital.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à obtenir une combinaison de revenu élevé et de possibilité de gains en capital en investissant principalement dans des *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure, des actions privilégiées et des *titres convertibles* émis par des sociétés américaines.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre les dollars américain et canadien.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont celles du Fonds et du *fonds sous-jacent*, le Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - le potentiel de bénéfices,
  - la notation,
  - les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des *titres à rendement élevé* émis par des sociétés situées à l'extérieur des États-Unis, qui peuvent être évalués en dollars américains ou dans une autre devise;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé – Devises neutres (suite)

- investir dans des titres qui ne génèrent pas de revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires;
- investir dans des sociétés dont la situation financière est difficile ou incertaine;
- investir dans des instruments à taux variable, qui sont des titres de créance ou des groupements d'emprunts avec des taux d'intérêt variables qui sont rajustés périodiquement;
- investir à l'occasion dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les dollars américain et canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie

généralement pas d'une appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
<i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Placements ESG		
Titres de capitaux propres		●
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité	●	
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		

	Risque principal	Risque additionnel
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, deux investisseurs détenaient environ 31,29 % et 28,24 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Marché monétaire É.-U.

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds du marché monétaire américain						
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B et F d'une fiducie de fonds commun de placement						
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés						
<b>Frais de gestion et de conseil et frais d'administration</b>							
Série	Frais de gestion et de conseil			Frais d'administration			
A	0,95 %			0 %			
B	0,70 %			0 %			
F	0,45 %			0 %			
<b>Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés</b>							
Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B et F	0,025 %	0,050 %	0,075 %	0,100 %	0,125 %	0,150 %	0,175 %

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un revenu courant élevé tout en s'efforçant de préserver le capital et la liquidité.

Il investit principalement dans des *titres du marché monétaire* libellés en monnaie américaine.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- tente de maintenir un prix par part constant de 10,00 \$ US;
- investit principalement dans des *titres du marché monétaire* libellés en dollars américains d'émetteurs des États-Unis et étrangers, y compris des titres de dette à court terme de sociétés (comme le papier

commercial) ou de gouvernements (comme les Bons du Trésor), ou des titres adossés à des créances mobilières (comme le papier commercial adossé à des créances mobilières);

- lorsqu'elle achète et vend des placements, respecte les exigences légales applicables aux fonds du marché monétaire, notamment les limites minimales en matière de qualité, de liquidité, de durée et de *diversification* des placements d'un fonds.

Le Fonds peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*.

**Le Fonds Fidelity Marché monétaire É.-U. effectue la totalité de ses opérations en dollars américains. Vous devez utiliser des dollars américains pour souscrire les parts du Fonds, et vous recevrez des dollars américains lorsque vous ferez racheter vos parts.**

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un**

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

**organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		
Concentration	●	
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		
Placements ESG		
Titres de capitaux propres		
<i>FNB</i>		
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		

	Risque principal	Risque additionnel
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Au cours des 12 derniers mois, le Fonds a investi, à l'occasion, plus de 10 % de son actif net dans des titres d'un émetteur. Il a investi jusqu'à 10,53 % dans des titres émis par Mitsubishi UFJ Financial Group, Inc. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé à la concentration** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 18,88 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds de titres à revenu fixe américains
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A*, B*, F* et O d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
A	1,45 %	0,200 %
B	1,20 %	0,175 %
F	0,70 %	0,125 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B et F	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,225 %	0,250 %	0,275 %	0,300 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de générer un revenu régulier.

Il investit principalement dans des *titres de créance à taux variable* et dans d'autres titres à taux variable d'émetteurs situés aux États-Unis ou qui sont libellés en dollars américains.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- investit principalement dans des *titres de créance à taux variable*, qui versent généralement des intérêts dont les taux sont variables ou rajustés périodiquement et se situent juste au-dessus d'un taux d'emprunt de base reconnu, tel que le taux préférentiel, le taux de financement à un jour garanti (SOFR) ou tout autre taux d'emprunt de base reconnu utilisé par les banques et les prêteurs commerciaux;
- investit dans d'autres titres à taux variable d'émetteurs américains, dont des prêts à taux variable;
- investit dans des titres de dette à taux variable de premier rang garantis, qui sont assortis d'une notation ou, en l'absence de toute notation sont jugés par l'équipe de gestion de portefeuille comme des titres de *qualité* inférieure;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des *titres de créance à taux variable* et d'autres titres, tenir compte d'autres facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - les caractéristiques structurelles d'un titre,
  - les garanties sous-jacentes,
  - le cours actuel par rapport à la valeur à long terme,
  - le potentiel de bénéfices,
  - la notation,
  - les compétences de l'équipe de direction.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés dont la situation financière est difficile ou incertaines, et qui peuvent être engagées dans une procédure de faillite, une réorganisation ou une restructuration financière;
- investir dans des *titres du marché monétaire* et des *titres à revenu fixe de qualité*;
- investir dans des titres d'émetteurs canadiens ou étrangers;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de

protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Placements ESG		
Titres de capitaux propres		
FNB		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Effet de levier		
Liquidité	●	
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
Opérations de mise en pension de titres		●
Opérations de prise en pension de titres		●
Méthode d'échantillonnage		
Opérations de prêt de titres		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, deux investisseurs détenaient environ 17,17 % et 10,48 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable – Devises neutres

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds de titres à revenu fixe américains						
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B et F d'une fiducie de fonds commun de placement						
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés						
<b>Frais de gestion et de conseil et frais d'administration</b>							
Série	Frais de gestion et de conseil*			Frais d'administration**			
A	1,45 %			0,230 %			
B	1,20 %			0,205 %			
F	0,70 %			0,155 %			
<b>Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés</b>							
Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B et F</b>	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,225 %	0,250 %	0,275 %	0,300 %

\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de générer un revenu régulier.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* a pour objectif de générer un revenu régulier en investissant principalement dans des *titres de créance à taux variable* et dans d'autres titres à taux variable d'émetteurs situés aux États-Unis ou qui sont libellés en dollars américains.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre les dollars américain et canadien.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont celles du Fonds et du *fonds sous-jacent*, le Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit principalement dans des *titres de créance à taux variable*, qui versent généralement des intérêts dont les taux sont variables ou rajustés périodiquement et se situent juste au-dessus d'un taux d'emprunt de base reconnu, tel que le taux préférentiel, le taux de financement à un jour garanti (SOFR) ou tout autre taux d'emprunt de base reconnu utilisé par les banques et les prêteurs commerciaux;
- investit dans d'autres titres à taux variable d'émetteurs américains, dont des prêts à taux variable;
- investit dans des titres de dette à taux variable de premier rang garantis, qui sont assortis d'une notation ou, en l'absence de toute notation, sont jugés par l'équipe de gestion de portefeuille comme des titres de *qualité* inférieure;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des *titres de créance à taux variable* et d'autres titres, tenir compte d'autres facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable – Devises neutres (suite)

- la conjoncture économique et boursière,
- les caractéristiques structurelles d'un titre,
- les garanties sous-jacentes,
- le cours actuel par rapport à la valeur à long terme,
- le potentiel de bénéfices,
- la notation,
- les compétences de l'équipe de direction.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés dont la situation financière est difficile ou incertaines, et qui peuvent être engagées dans une procédure de faillite, une réorganisation ou une restructuration financière;
- investir dans des *titres du marché monétaire* et des *titres à revenu fixe de qualité*;
- investir dans des titres d'émetteurs canadiens ou étrangers;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;

- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les dollars américain et canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Placements ESG		
Titres de capitaux propres		
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité	●	
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		

	Risque principal	Risque additionnel
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 10,28 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Obligations multisectorielles

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds américain de revenu diversifié
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A*, B*, F*, O et série Gestion privée d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
A	1,35 %	0,200 %
B	1,10 %	0,175 %
F	0,60 %	0,125 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B et F</b>	0,025 %	0,075 %	0,125 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,225 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Il investit principalement dans une combinaison de *titres à revenu fixe* d'émetteurs des États-Unis et d'autres émetteurs du monde entier. Il peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- fait preuve d'une grande souplesse en investissant, directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*, dans un vaste éventail de *titres à revenu fixe*, y compris des *titres à revenu fixe* mondiaux *de qualité*, et dans des *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure;
- répartit l'actif du Fonds de manière tactique entre les émetteurs de différents secteurs du marché, de différentes industries et catégories d'actifs et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie, catégorie d'actifs ou durée;
- veille à ce que l'exposition à des *titres à revenu fixe de moindre qualité* ne dépasse généralement pas 70 % de l'actif net du Fonds;
- combine des perspectives descendantes et une sélection ascendante des titres;
- effectue une analyse macroéconomique afin de déterminer les positions descendantes qui sont adoptées pour rajuster de manière tactique la composition du portefeuille au fil du temps comme la sélection des catégories d'actifs, la rotation sectorielle et le choix des industries;
- tient compte de facteurs qui façonnent les marchés des *titres à revenu fixe* comme les politiques des gouvernements et des banques centrales, la dynamique budgétaire, la démographie, les politiques commerciales, la gestion des devises, les cycles de défaut, l'inflation et la dynamique des cycles économiques;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- adopte des perspectives descendantes afin d'établir la répartition sectorielle, la qualité, le positionnement sur la courbe des taux et la *duration* du portefeuille;
- considère la *duration* du Fonds, et a la souplesse voulue pour varier la *duration* selon les conditions qui prévalent sur les marchés;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe de qualité*, tenir compte d'autres facteurs, dont :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - le rendement actuel,
  - la solidité du bilan,
  - le levier financier,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché;
- examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - le potentiel de bénéfices,
  - les compétences de l'équipe de direction,
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - le rendement actuel,

- la solidité du bilan,
- le levier financier,
- la liquidité,
- la capacité prévue d'assurer le service de la dette.

Le Fonds peut également :

- investir dans des titres qui ne génèrent pas de revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires;
- investir dans des titres de créance de *marchés émergents*;
- investir dans des sociétés dont la situation financière est difficile ou incertaine;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et tout Fonds Fidelity sous-jacent peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Obligations multisectorielles (suite)

partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		

	Risque principal	Risque additionnel
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements <i>ESG</i>		
Titres de capitaux propres		
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes	●	
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

En date du 16 octobre 2024, deux investisseurs détenaient environ 24,86 % et 20,48 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Obligations multisectorielles – Devises neutres

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds américain de revenu diversifié
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F, O, Q et série Gestion privée d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A	1,35 %	0,230 %
B	1,10 %	0,205 %
F	0,60 %	0,155 %
Q	0,60 %	0,105 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B et F</b>	0,025 %	0,075 %	0,125 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,225 %

\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* investit principalement dans une combinaison de *titres à revenu fixe* d'émetteurs des États-Unis et d'autres émetteurs du monde entier. Le *fonds sous-jacent* peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres *fonds*

*sous-jacents*. À l'heure actuelle, le *fonds sous-jacent* est le Fonds Fidelity Obligations multisectorielles.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont celles du Fonds et du *fonds sous-jacent*, le Fonds Fidelity Obligations multisectorielles.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- fait preuve d'une grande souplesse en investissant, directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds de troisième niveau*, dans un vaste éventail de *titres à revenu fixe*, y compris des *titres à revenu fixe mondiaux de qualité*, et dans des *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure;
- répartit l'actif du *fonds sous-jacent* de manière tactique entre les émetteurs de différents secteurs du marché, de différentes industries et catégories d'actifs et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie, catégorie d'actifs ou durée;
- veille à ce que l'exposition à des *titres à revenu fixe de moindre qualité* ne dépasse généralement pas 70 % de l'actif net du *fonds sous-jacent*;
- combine des perspectives descendantes et une sélection ascendante des titres;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- effectue une analyse macroéconomique afin de déterminer les positions descendantes qui sont adoptées pour rajuster de manière tactique la composition du portefeuille au fil du temps comme la sélection des catégories d'actifs, la rotation sectorielle et le choix des industries;
- tient compte de facteurs qui façonnent les marchés des *titres à revenu fixe* comme les politiques des gouvernements et des banques centrales, la dynamique budgétaire, la démographie, les politiques commerciales, la gestion des devises, les cycles de défaut, l'inflation et la dynamique des cycles économiques;
- adopte des perspectives descendantes afin d'établir la répartition sectorielle, la qualité, le positionnement sur la courbe des taux et la *duration* du portefeuille;
- considère la *duration* du *fonds sous-jacent*, et a la souplesse voulue pour varier la *duration* selon les conditions qui prévalent sur les marchés;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Fonds;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Fonds investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe de qualité*, tenir compte d'autres facteurs, dont :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - le rendement actuel,
  - la solidité du bilan,
  - le levier financier,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché;
- examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - le potentiel de bénéfices,
  - les compétences de l'équipe de direction,
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - le rendement actuel,
  - la solidité du bilan,
  - le levier financier,
  - la liquidité,
  - la capacité prévue d'assurer le service de la dette.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des titres qui ne génèrent pas de revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Obligations multisectorielles – Devises neutres (suite)

- investir dans des titres de créance de *marchés émergents*;
- investir dans des sociétés dont la situation financière est difficile ou incertaine;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- investir dans des titres de capitaux propres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres *fonds sous-jacents*, qui sont des *fonds de troisième niveau* du Fonds.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, le *fonds sous-jacent* ou tout *fonds de troisième niveau* peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le *fonds sous-jacent* assume la responsabilité de la gestion de portefeuille relativement à la sélection de tout *fonds de*

*troisième niveau* et de tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent* ou tout *fonds de troisième niveau* peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel		Risque principal	Risque additionnel
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts			Petites sociétés		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>			Spécialisation		●
Marchandises		●	Reproduction d'un indice		
Concentration		●	Cours des parts et marché actif		
Crédit	●		Fractionnement et regroupement des parts		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>					
Change		●			
Cybersécurité		●			
<i>Dérivés</i>	●				
Placements <i>ESG</i>					
Titres de capitaux propres					
<i>FNB</i>		●			
Placements étrangers	●				
Impôt sur le revenu		●			
Stratégies de placement indicielles					
Taux d'intérêt	●				
Opérations importantes	●				
<i>Effet de levier</i>					
Liquidité		●			
Gestion de portefeuille		●			
Courtier principal					
Modèle quantitatif et techniques quantitatives					
Rééquilibrage et souscription					
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●			
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●			
Méthode d'échantillonnage					
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●			
Séries		●			
Ventes à découvert					

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Revenu stratégique

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds américain de revenu diversifié
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A*, B*, F* et O d'une fiducie de fonds commun de placement

<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés
---	---

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration		
Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
A	1,45 %	0,200 %
B	1,20 %	0,175 %
F	0,70 %	0,125 %

Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés							
Palier	1	2	3	4	5	6	7
Séries B et F	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,225 %	0,250 %	0,275 %	0,300 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu courant élevé et la possibilité de gains en capital.

Le Fonds investit principalement dans des *titres à revenu fixe* d'émetteurs des États-Unis et d'autres émetteurs du monde entier. Les *titres à revenu fixe* peuvent comprendre les *titres à revenu fixe de qualité*, les *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure, les titres de dette à taux variable de premier rang garantis, les titres de créance de *marchés émergents*, les *titres convertibles*, les titres adossés à des créances mobilières, les titres de

créance adossés à des créances hypothécaires commerciales et les *titres du marché monétaire*. Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 45 % en *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure, à 25 % en *titres à revenu fixe de qualité* et du gouvernement des États-Unis, à 15 % en titres de créance de *marchés émergents* et à 15 % en titres de *marchés développés* étrangers;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 10 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- peut répartir l'actif du Fonds, directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*, entre les émetteurs de différents secteurs du marché, de différentes industries et catégories d'actifs et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie, catégorie d'actifs ou durée;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres, y compris des titres étrangers, tenir compte d'autres facteurs, dont :
  - les caractéristiques structurelles d'un titre,

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
- les risques liés au crédit, aux devises et à la conjoncture économique,
- le pays de l'émetteur,
- la situation financière,
- la position occupée dans l'industrie,
- la conjoncture économique et boursière.

Le Fonds peut également :

- investir dans des titres de capitaux propres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et tout Fonds Fidelity sous-jacent peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Fonds qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Fonds aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Fonds. L'exposition aux devises du Fonds pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu stratégique (suite)

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres		●
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indiciaires		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		

	Risque principal	Risque additionnel
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, deux investisseurs détenaient environ 21,52 % et 14,25 %, respectivement, des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Revenu stratégique – Devises neutres

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds américain de revenu diversifié
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration		
Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A	1,45 %	0,230 %
B	1,20 %	0,205 %
F	0,70 %	0,155 %

Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés							
Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B et F</b>	0,100 %	0,150 %	0,200 %	0,225 %	0,250 %	0,275 %	0,300 %

\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu courant élevé et la possibilité de gains en capital.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à combiner un revenu courant élevé et la possibilité de gains en capital en investissant principalement dans des *titres à revenu fixe* d'émetteurs des États-Unis et d'autres émetteurs du monde entier. Les *titres à revenu fixe* peuvent comprendre les *titres à revenu fixe de qualité*, les *titres à revenu fixe*

à rendement élevé de qualité inférieure, les titres de dette à taux variable de premier rang garantis, les titres de créance de *marchés émergents*, les *titres convertibles*, les titres adossés à des créances mobilières, les titres de créance adossés à des créances hypothécaires commerciales et les *titres du marché monétaire*. Le *fonds sous-jacent* peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres *fonds sous-jacents*. À l'heure actuelle, le *fonds sous-jacent* est le Fonds Fidelity Revenu stratégique.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre les devises de *marchés développés* (comme le dollar américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont celles du Fonds et du *fonds sous-jacent*, le Fonds Fidelity Revenu stratégique.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 45 % en *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure, à 25 % en *titres à revenu fixe de qualité* et du gouvernement des États-Unis, à 15 % en titres de créance de *marchés émergents* et à 15 % en titres de *marchés développés* étrangers;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 10 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu stratégique – Devises neutres (suite)

- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, entre les émetteurs de différents secteurs du marché, de différentes industries et catégories d'actifs et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie, catégorie d'actifs ou durée. Nous appelons ces autres fonds, *fonds de troisième niveau* du Fonds;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Fonds investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres, y compris des titres étrangers, tenir compte d'autres facteurs, dont :
  - les caractéristiques structurelles d'un titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - les risques liés au crédit, aux devises et à la conjoncture économique,
  - le pays de l'émetteur,
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière.

Le *fonds sous-jacent* peut également investir dans des titres de capitaux propres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres *fonds sous-jacents*, qui sont des *fonds de troisième niveau* du Fonds.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, le *fonds sous-jacent* ou tout *fonds de troisième niveau* peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le *fonds sous-jacent* peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du *fonds sous-jacent* qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du *fonds sous-jacent* aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du *fonds sous-jacent*. L'exposition aux devises du *fonds sous-jacent* pourrait changer en tout temps, sans préavis.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Le *fonds sous-jacent* assume la responsabilité de la gestion de portefeuille relativement à la sélection de tout *fonds de troisième niveau* et de tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent* ou tout *fonds de troisième niveau* peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		

	Risque principal	Risque additionnel
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Placements <i>ESG</i>		
Titres de capitaux propres		●
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Revenu stratégique – Devises neutres (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Obligations de qualité multisectorielles

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds américain de revenu diversifié
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A*, B*, F* et O d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
A	1,35 %	0,200 %
B	1,10 %	0,175 %
F	0,60 %	0,125 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B et F</b>	0,025 %	0,075 %	0,125 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,225 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Il investit principalement dans une combinaison de *titres à revenu fixe* d'émetteurs des États-Unis et d'autres émetteurs du monde entier, en privilégiant les *titres à revenu fixe de qualité*. Il peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- fait preuve d'une grande souplesse en investissant, directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*, et dans un vaste éventail de *titres à revenu fixe mondiaux de qualité*;
- prévoit qu'une partie importante de l'actif du Fonds sera composée de *titres à revenu fixe* d'émetteurs des États-Unis, mais elle pourrait investir dans d'autres émetteurs du monde entier;
- répartit l'actif du Fonds de manière tactique entre les émetteurs de différents secteurs du marché, de différentes industries et catégories d'actifs et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie, catégorie d'actifs ou durée;
- peut investir jusqu'à 25 % de l'actif net du Fonds dans des *titres à revenu fixe de moindre qualité*;
- combine des perspectives descendantes et une sélection ascendante des titres;
- effectue une analyse macroéconomique afin de déterminer les positions descendantes qui sont adoptées pour rajuster de manière tactique la composition du portefeuille au fil du temps comme la sélection des catégories d'actifs, la rotation sectorielle et le choix des industries;
- tient compte de facteurs qui façonnent les marchés des *titres à revenu fixe* comme les politiques des gouvernements et des banques centrales, la dynamique budgétaire, la démographie, les politiques commerciales, la gestion des devises, les cycles de

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Obligations de qualité multisectorielles (suite)

défaut, l'inflation et la dynamique des cycles économiques;

- adopte des perspectives descendantes afin d'établir la répartition sectorielle, la qualité, le positionnement sur la courbe des taux et la *duration* du portefeuille;
- considère la *duration* du Fonds, et a la souplesse voulue pour varier la *duration* selon les conditions qui prévalent sur les marchés;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe de qualité*, tenir compte d'autres facteurs, dont :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - le rendement actuel,
  - la solidité du bilan,
  - le levier financier,
  - les occasions d'opération à court terme découlant des inefficiences du marché;
- examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - le potentiel de bénéfices,
  - les compétences de l'équipe de direction,
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,

- la solvabilité de l'émetteur,
- le rendement actuel,
- la solidité du bilan,
- le levier financier,
- la liquidité,
- la capacité prévue d'assurer le service de la dette.

Le Fonds peut également :

- investir dans des titres qui ne génèrent pas de revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires;
- investir dans des sociétés dont la situation financière est difficile ou incertaine;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et tout Fonds Fidelity sous-jacent peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires	●	
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●

	Risque principal	Risque additionnel
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres		
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indiciaires		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Obligations de qualité multisectorielles (suite)

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 72,17 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Obligations de qualité multisectorielles – Devises neutres

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds américain de revenu diversifié
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A	1,35 %	0,230 %
B	1,10 %	0,205 %
F	0,60 %	0,155 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B et F</b>	0,025 %	0,075 %	0,125 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,225 %

\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* investit principalement dans une combinaison de *titres à revenu fixe* d'émetteurs des États-Unis et d'autres émetteurs du monde entier, en privilégiant les *titres à revenu fixe de qualité*. Le *fonds sous-jacent* peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres

*fonds sous-jacents*. À l'heure actuelle, le *fonds sous-jacent* est le Fonds Fidelity Obligations de qualité multisectorielles.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont celles du Fonds et du *fonds sous-jacent*, le Fonds Fidelity Obligations de qualité multisectorielles.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- fait preuve d'une grande souplesse en investissant, directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds de troisième niveau* pour le Fonds, et dans un vaste éventail de *titres à revenu fixe mondiaux de qualité*;
- prévoit qu'une partie importante de l'actif du *fonds sous-jacent* sera composée de *titres à revenu fixe* d'émetteurs des États-Unis, mais elle pourrait investir dans d'autres émetteurs du monde entier;
- répartit l'actif du *fonds sous-jacent* de manière tactique entre les émetteurs de différents secteurs du marché, de différentes industries et catégories d'actifs et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie, catégorie d'actifs ou durée;
- peut investir jusqu'à 25 % de l'actif net du *fonds*

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Obligations de qualité multisectorielles – Devises neutres (*suite*)

*sous-jacent* dans des *titres à revenu fixe de moindre qualité*;

- combine des perspectives descendantes et une sélection ascendante des titres;
- effectue une analyse macroéconomique afin de déterminer les positions descendantes qui sont adoptées pour rajuster de manière tactique la composition du portefeuille au fil du temps comme la sélection des catégories d'actifs, la rotation sectorielle et le choix des industries;
- tient compte de facteurs qui façonnent les marchés des *titres à revenu fixe* comme les politiques des gouvernements et des banques centrales, la dynamique budgétaire, la démographie, les politiques commerciales, la gestion des devises, les cycles de défaut, l'inflation et la dynamique des cycles économiques;
- adopte des perspectives descendantes afin d'établir la répartition sectorielle, la qualité, le positionnement sur la courbe des taux et la *duration* du portefeuille;
- considère la *duration* du *fonds sous-jacent*, et a la souplesse voulue pour varier la *duration* selon les conditions qui prévalent sur les marchés;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Fonds investie, dans un *fonds sous-jacent* donné;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe de qualité*, tenir compte d'autres facteurs, dont :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - le rendement actuel,
  - la solidité du bilan,
  - le levier financier,
  - les occasions d'opération à court terme découlant des inefficiences du marché;
- examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - le potentiel de bénéfices,
  - les compétences de l'équipe de direction,
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - le rendement actuel,
  - la solidité du bilan,
  - le levier financier,
  - la liquidité,
  - la capacité prévue d'assurer le service de la dette.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des titres qui ne génèrent pas de revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires;
- investir dans des sociétés dont la situation financière est difficile ou incertaine;

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- investir dans des titres de capitaux propres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres *fonds sous-jacents*, qui sont des *fonds de troisième niveau* du Fonds.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, le *fonds sous-jacent* ou tout *fonds de troisième niveau* peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le *fonds sous-jacent* assume la responsabilité de la gestion de portefeuille relativement à la sélection de tout *fonds de troisième niveau* et de tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent* ou tout *fonds de troisième niveau* peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie

ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires	●	
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Obligations de qualité multisectorielles – Devises neutres (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Placements ESG		
Titres de capitaux propres		
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Obligations multisectorielles à rendement tactique

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe à rendement élevé
<b>Type de titres</b>	Parts des séries B*, F* et O* d'une fiducie de fonds commun de placement

<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés
---	---

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration		
Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
B	1,20 %	0,175 %
F	0,70 %	0,125 %

Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés							
Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B et F</b>	0,10 %	0,15 %	0,20 %	0,225 %	0,250 %	0,275 %	0,300 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu courant élevé et la possibilité de gains en capital.

Il investit principalement dans une combinaison de *titres à revenu fixe* d'émetteurs des États-Unis et d'autres émetteurs des quatre coins du monde. Il peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- fait preuve d'une grande souplesse en investissant, directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*, dans un vaste éventail de *titres à revenu fixe*, y compris des *titres à revenu fixe* mondiaux de *qualité* et des *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure;
- répartit l'actif du Fonds de manière tactique entre les émetteurs de différents secteurs du marché, de différentes industries et catégories d'actifs et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie, catégorie d'actifs ou durée;
- combine des perspectives descendantes et une sélection ascendante des titres;
- effectue une analyse macroéconomique afin de déterminer les positions descendantes qui sont adoptées pour rajuster de manière tactique la composition du portefeuille au fil du temps comme la sélection des catégories d'actifs, la rotation sectorielle et le choix des industries;
- tient compte de facteurs qui façonnent les marchés des *titres à revenu fixe* comme les politiques des gouvernements et des banques centrales, la dynamique budgétaire, la démographie, les politiques commerciales, la gestion des devises, les cycles de défaut, l'inflation et la dynamique des cycles économiques;
- adopte des perspectives descendantes afin d'établir la répartition sectorielle, la qualité, le positionnement sur la courbe des taux et la *duration* du portefeuille;

## Fonds Fidelity Obligations multisectorielles à rendement tactique (suite)

- considère la *duration* du Fonds, et a la souplesse voulue pour varier la *duration* selon les conditions qui prévalent sur les marchés;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe de qualité*, tenir compte d'autres facteurs, dont :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - le rendement actuel,
  - la solidité du bilan,
  - le levier financier,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché;
- examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs comme :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière;
  - le potentiel de bénéfices,
  - les compétences de l'équipe de direction;
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - le rendement actuel,
  - la solidité du bilan,
  - le levier financier,

- la liquidité,
- la capacité prévue d'assurer le service de la dette.

Le Fonds peut également :

- investir principalement dans des titres de créance à rendement élevé *de moindre qualité* ou des *titres convertibles*, dont la composante dans le Fonds a tendance à avoir un risque de crédit supérieur à celui de la composante en *titres à revenu fixe de qualité* dans le Fonds;
- investir dans des titres qui ne génèrent pas de revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires;
- investir dans des sociétés dont la situation financière est difficile ou incertaine;
- investir dans des titres de créance de sociétés fermées, appelée titres de créance privés, qui sont moins *liquides* que les titres de créance d'émetteurs publics;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Fonds qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises de tout *fonds sous-jacent*. L'exposition aux devises pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un**

## **organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?**

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Placements <i>ESG</i>		
Titres de capitaux propres		
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Obligations multisectorielles à rendement tactique (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Obligations mondiales

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Obligations mondiales
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A*, B*, F* et O d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
A	1,35 %	0,200 %
B	1,10 %	0,175 %
F	0,60 %	0,125 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B et F</b>	0,025 %	0,075 %	0,125 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,225 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Il investit principalement dans des *titres à revenu fixe* étrangers, notamment des obligations gouvernementales et non gouvernementales et des obligations de sociétés.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- utilise l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond comme guide pour structurer le portefeuille du Fonds et choisir les placements, et gère le Fonds de telle sorte qu'il présente un risque de taux d'intérêt global similaire à celui de l'indice;
- répartit l'actif du Fonds entre les émetteurs des différents secteurs du marché, les différentes industries et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie ou durée;
- peut investir dans des titres qui ne sont pas compris dans l'indice;
- étudie, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché,

Le Fonds peut également :

- avoir, à l'occasion, une exposition substantielle à des *dérivés*;
- investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;

## Fonds Fidelity Obligations mondiales (suite)

- détenir des éléments de trésorerie.

Le volet des obligations non gouvernementales du Fonds comprend des obligations émises par des organismes gouvernementaux et des entités supranationales.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

L'équipe de gestion de portefeuille peut, en tout temps et à sa seule discrétion, utiliser des combinaisons diverses de swaps de taux d'intérêt, de swaps sur défaillance, d'options, de contrats à terme normalisés, de contrats de change à terme ou d'autres *dérivés* pour mettre en œuvre les stratégies de placement du Fonds. Plus spécifiquement, l'équipe de gestion de portefeuille utilise les *dérivés* pour gérer l'exposition aux taux d'intérêt et aux devises quand ils peuvent représenter un placement plus *liquide* que celui que représente un achat direct d'obligations, ou pour toute autre raison.

L'équipe de gestion de portefeuille peut, à des fins de *couverture*, y compris une *couverture de change croisée*, utiliser des contrats de change à terme afin de gérer l'exposition générale du Fonds aux devises.

Il n'y a pas de limite quant aux investissements du Fonds en titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada ou par le gouvernement des États-Unis ou par un organisme relevant de ces derniers. Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence de 20 % ou de 35 % de son actif net en titres émis ou garantis par d'autres gouvernements ou certains organismes ayant reçu une cote de « AA » ou de « AAA », respectivement.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituant</i> s		
Marchandises		
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Placements ESG		
Titres de capitaux propres		●
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●

	Risque principal	Risque additionnel
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation		
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 58,69 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Obligations mondiales – Devises neutres

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Obligations mondiales
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A	1,35 %	0,230 %
B	1,10 %	0,180 %
F	0,60 %	0,136 %

### Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés

Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B et F</b>	0,025 %	0,075 %	0,125 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,225 %

\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si le Fonds si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital en investissant principalement dans des *titres à revenu fixe* étrangers, notamment des obligations gouvernementales et non gouvernementales et des obligations de sociétés.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre les devises (comme le dollar américain, l'euro ou le yen) et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont celles du Fonds et au *fonds sous-jacent*, le Fonds Fidelity Obligations mondiales.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- utilise l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond comme guide pour structurer le portefeuille du *fonds sous-jacent* et choisir les placements, et gère le *fonds sous-jacent* de telle sorte qu'il présente un risque de taux d'intérêt global similaire à celui de l'indice;
- répartit l'actif du *fonds sous-jacent* entre les émetteurs des différents secteurs du marché, les différentes industries et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie ou durée;
- peut investir dans des titres qui ne sont pas compris dans l'indice;
- étudie, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- avoir, à l'occasion, une exposition substantielle à des *dérivés*;
- investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Le volet des obligations non gouvernementales du Fonds comprend des obligations émises par des organismes gouvernementaux et des entités supranationales.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

L'équipe de gestion de portefeuille peut, en tout temps et à sa seule discrétion, utiliser des combinaisons diverses de swaps de taux d'intérêt, de swaps sur défaillance, d'options, de contrats à terme normalisés, de contrats de change à terme ou d'autres *dérivés* pour mettre en œuvre les stratégies de placement du Fonds. Plus spécifiquement, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* utilise les *dérivés* pour gérer l'exposition aux taux d'intérêt et aux devises quand ils peuvent représenter un placement plus *liquide* que celui que représente un achat direct d'obligations, ou pour toute autre raison.

L'équipe de gestion de portefeuille peut, à des fins de *couverture*, y compris une *couverture de change croisée*, utiliser des contrats de change à terme afin de gérer l'exposition générale du Fonds aux devises.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises de *marchés développés* par rapport au dollar canadien.

Du fait qu'il n'existe pas de marché pratique et économique pour assurer la *couverture* des devises de *marchés émergents*, le Fonds ne couvre actuellement que son exposition aux devises de *marchés développés*. Il se peut que le Fonds couvre son exposition aux devises des *marchés émergents* à l'avenir s'il devient pratique de le faire.

Il n'y a pas de limite quant aux investissements du *fonds sous-jacent* en titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada ou par le gouvernement des États-Unis ou par un organisme relevant de ces derniers. Le *fonds sous-jacent* peut investir jusqu'à concurrence de 20 % ou de 35 % de son actif net en titres émis ou garantis par

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Obligations mondiales – Devises neutres (suite)

d'autres gouvernements ou certains organismes ayant reçu une cote de « AA » ou de « AAA », respectivement.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les		

	Risque principal	Risque additionnel
<i>titres constituants</i>		
Marchandises		
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Placements ESG		
Titres de capitaux propres		●
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indiciaires		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation		
Reproduction d'un indice		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	<b>Risque principal</b>	<b>Risque additionnel</b>
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fonds Fidelity Leadership climatique – Obligations<sup>MD</sup>

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'obligations mondiales
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, B, F et O d'une fiducie
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration		
Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
A	1,35 %	0,230 %
B	1,10 %	0,205 %
F	0,60 %	0,155 %

Distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés							
Palier	1	2	3	4	5	6	7
<b>Séries B et F</b>	0,025 %	0,075 %	0,125 %	0,150 %	0,175 %	0,200 %	0,225 %

\*\* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

\*\* Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Il investit principalement dans une combinaison de *titres à revenu fixe* d'émetteurs du monde entier, en privilégiant les *titres de qualité*. Le Fonds vise à investir dans des titres d'émetteurs qui sont susceptibles de participer à la réduction des risques associés aux enjeux climatiques ou à la transition mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone, ou qui sont appelés à tirer parti d'occasions connexes.

Le Fonds a recours à des *dérivés* pour tenter de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Le Fonds peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- combine des perspectives descendantes et une sélection ascendante des titres pour bâtir le portefeuille du Fonds, en investissant dans des obligations de sociétés *de qualité* à l'échelle mondiale;
- met l'accent sur l'évolution des changements climatiques en investissant dans des obligations ou dans des obligations d'émetteurs qui font ce qui suit ou qui ont le potentiel de faire ce qui suit :
  - contribuer aux objectifs liés aux changements climatiques,
  - améliorer la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques,
  - utiliser le produit de l'émission d'obligations pour financer les projets environnementaux;
- cherche à faire face aux enjeux climatiques de manière proactive au moyen d'un engagement avec les émetteurs d'obligations à l'échelle mondiale;
- utilise un cadre de cotes de durabilité exclusive, qui permet d'attribuer aux sociétés des cotes variant entre A (meilleure cote) et E (pire cote) et qui exploite les capacités de recherche interne et les engagements avec la direction des sociétés pour obtenir de

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

l'information sur des éléments importants. Les cotes fournissent une évaluation prospective absolue des caractéristiques de durabilité des sociétés dans tous les secteurs et intègrent des données de tierces parties, qui complètent les révélations obtenues au cours des entretiens et les recherches des analystes;

- combine des perspectives descendantes et une sélection ascendante des titres pour bâtir le portefeuille du Fonds;
- sous réserve de l'évolution du marché ou des industries, qui pourrait changer à l'occasion, le Fonds exclut les titres de sociétés qui, selon l'évaluation de l'équipe des placements, ne s'acquittent pas de leur responsabilité fondamentale en matière des droits de la personne, des normes du travail, de l'environnement et de lutte à la corruption (exclusions normatives), et celles qui participent directement à certaines activités commerciales ou tirent un chiffre d'affaires important de celles-ci (exclusions des activités), y compris les suivantes :
  - les armes controversées,
  - les armes conventionnelles,
  - les armes semi-automatiques,
  - le tabac,
  - le charbon thermique,
  - l'exploitation pétrolière et gazière dans l'Arctique,
  - la production de sables bitumineux.

Pour déterminer si un émetteur participe directement ou tire un chiffre d'affaires important d'une industrie ou d'une gamme de produits en particulier, le Fonds peut utiliser des seuils de chiffres d'affaires (p. ex., les émetteurs qui tirent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction des sables bitumineux) ou des exclusions catégoriques (p. ex., les émetteurs dont les

activités les classent dans l'industrie des armes controversées), selon l'industrie ou la gamme de produits. Toutes les exclusions applicables sont systématiquement surveillées avant toute opération et de façon continue afin d'en garantir le respect.

- au moment de la sélection des placements pour le Fonds et aux fins de surveillance des risques, se réfère à l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate (l'« **indice** »). Bien que l'indice n'intègre pas de facteurs environnementaux, il représente les caractéristiques auxquelles le Fonds cherche à s'exposer;
- peut investir dans les émetteurs, secteurs, pays et types de titres qui ne font pas partie de l'indice ou qui ont des pondérations différentes de celui-ci, afin de tirer parti d'occasions de placement;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, tenir compte de facteurs, y compris :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - le rendement actuel,
  - la solidité du bilan,
  - le levier financier,
  - le bilan carbone,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché,
  - les controverses à l'égard des caractéristiques environnementales et sociales de l'émetteur.

Le Fonds peut également :

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fonds Fidelity Leadership climatique – Obligations<sup>MD</sup> (suite)

- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances.

Le Fonds peut détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, ce Fonds ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Il n'y a pas de limite quant aux investissements du Fonds en titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada ou par le gouvernement des États-Unis ou par un organisme relevant de ces derniers. Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence de 20 % ou de 35 % de son actif net en titres émis ou garantis par d'autres gouvernements ou certains organismes ayant reçu une cote de « AA » ou de « AAA », respectivement.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une

partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
Dérivés	●	
Placements ESG	●	
Titres de capitaux propres		
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 90,95 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Mandat privé Fidelity Dividendes américains

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions américaines
<b>Type de titres</b>	Parts des séries B*, F*, F5*, F8*, I*, I5*, I8*, S5* et S8* d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration
B, S5 et S8	1,80 %	0,150 %
F, F5 et F8	0,80 %	0,150 %
I, I5 et I8	1,80 %	0,150 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Mandat vise la croissance du capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui versent ou qui devraient verser des *dividendes* et dans d'autres types de titres qui devraient effectuer des distributions de revenu. Le Mandat peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille :

- met principalement l'accent sur la stabilité financière d'une société, son potentiel de production de rendement stable des capitaux propres avec le temps et sa valorisation;
- investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- peut investir dans des titres qui devraient effectuer des distributions de revenu, tels ceux de *FPI*;
- peut investir, dans une moindre mesure, dans des titres de capitaux propres qui ne devraient pas effectuer des distributions de revenu, des actions privilégiées, des *titres convertibles* et des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances, y compris des obligations de *qualité* et des *titres à revenu fixe* à rendement plus élevé de qualité inférieure;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
  - la situation financière,
  - la position occupée dans l'industrie,
  - la conjoncture économique et boursière,
  - la solidité du bilan,
  - les bénéfices prévisionnels,
  - la capacité de verser des *dividendes*,
  - les compétences de l'équipe de direction.

Le Mandat peut également :

- investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres autres qu'américains;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

- détenir des éléments de trésorerie.

À la date du présent prospectus simplifié, le Mandat investit principalement dans un *fonds sous-jacent* géré par Fidelity.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Mandat et les *fonds sous-jacents* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Mandat.

Le Mandat et les *fonds sous-jacents* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les

risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements <i>ESG</i>		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Mandat privé Fidelity Dividendes américains (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Mandat privé Fidelity Croissance et revenu américains

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds équilibré américain	
<b>Type de titres</b>	Parts des séries B*, F*, F5*, F8*, I*, I5*, I8*, S5* et S8* d'une fiducie de fonds commun de placement	
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés	
<b>Frais de gestion et de conseil et frais d'administration</b>		
Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration
B, S5 et S8	1,70 %	0,150 %
F, F5 et F8	0,70 %	0,150 %
I, I5 et I8	1,70 %	0,150 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Mandat vise à obtenir une plus-value du capital et un revenu.

Le Mandat utilise une approche équilibrée. Il investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe* américains. Le Mandat peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 50 % en titres de capitaux propres et à 50 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 20 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- met principalement l'accent sur la stabilité financière d'une société, son potentiel de production de rendement stable des capitaux propres avec le temps et sa valorisation;
- investit dans des sociétés qu'elle juge sous-évaluées sur le marché selon des facteurs de valorisation, tels l'actif, le chiffre d'affaires, les résultats, le potentiel de croissance et les flux de trésorerie, et compte tenu des titres des autres sociétés actives dans le même secteur;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- peut investir dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Mandat;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Mandat investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Mandat privé Fidelity Croissance et revenu américains (suite)

propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :

- la situation financière,
- la position occupée dans l'industrie,
- la conjoncture économique et boursière;
- lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, étudie des facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché;
- l'analyse de la solvabilité de l'émetteur en fonction de la solidité du bilan de l'émetteur, des ratios de levier financier, de la stabilité des produits d'exploitation, de la compétence et de l'expérience de la direction, et des risques propres à l'émetteur susceptibles de nuire à sa capacité de s'acquitter de ses obligations à l'égard des porteurs de titres de créance.

Le Mandat peut également :

- investir dans des titres de capitaux propres américains ou autres qu'américains, à condition que 70 % de l'actif net du Mandat soient investis dans des placements libellés en dollars américains;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs

mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Mandat, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Mandat.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- les *fonds sous-jacents* sélectionnent tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par les *fonds sous-jacents*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Mandat est assujéti.

Le Mandat, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

### Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour

le FCP alternatif liquide et le Mandat, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Mandat exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Mandat. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Mandat privé Fidelity Croissance et revenu américains (suite)

### Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		

	Risque principal	Risque additionnel
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indiciaires		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Mandat privé Fidelity Revenu conservateur

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds de revenu diversifié	
<b>Type de titres</b>	Parts des séries B*, F*, F5*, F8*, I*, I5*, I8*, S5* et S8* d'une fiducie de fonds commun de placement	
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés	
<b>Frais de gestion et de conseil et frais d'administration</b>		
Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration
B, S5 et S8	1,35 %	0,125 %
F, F5 et F8	0,60 %	0,125 %
I, I5 et I8	1,35 %	0,125 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Mandat vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Le Mandat investit principalement dans une combinaison de *titres à revenu fixe* et de titres de capitaux propres du monde entier. Le Mandat peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille :

- applique une stratégie de *répartition de l'actif*,

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 80 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire* et à 20 % en titres de capitaux propres;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- maintient généralement la composition de l'actif du Mandat dans les fourchettes suivantes : de 70 % à 95 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*, et de 5 % à 30 % en titres de capitaux propres; à l'intérieur du volet de *titres à revenu fixe* et de *titres du marché monétaire* du Mandat, elle maintient généralement l'exposition à des titres de *qualité* entre 75 % et 100 %;
- investit dans une combinaison de *titres à revenu fixe* et de titres de capitaux propres, y compris des *titres à revenu fixe* mondiaux de *qualité*, des *titres à revenu fixe* à rendement élevé de qualité inférieure, des *titres de créance à taux variable* de premier rang garantis, des titres de créance de *marchés émergents*, des titres adossés à des créances mobilières, des titres de créance adossés à des créances hypothécaires commerciales, des *titres du marché monétaire*, des actions ordinaires, des *titres convertibles*, des actions privilégiées, des *FPI* et d'autres titres liés à l'immobilier;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- peut investir l'actif du Mandat dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en**

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

**matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Mandat et tout *fonds sous-jacent* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres d'*instruments immobiliers privés*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Mandat.

En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ou dans des *instruments immobiliers privés*, ces fonds ou instruments investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les biens immobiliers détenus directement, les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Mandat est assujéti.

Le Mandat peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Mandat qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par

rapport au dollar canadien. L'exposition du Mandat aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Mandat. L'exposition aux devises du Mandat pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Le Mandat et tout *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Mandat privé Fidelity Revenu conservateur (suite)

### Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Mandat, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Mandat exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert

permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Mandat. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Risques principaux associés à un placement dans les instruments immobiliers privés

#### Liquidité

Les *instruments immobiliers privés* sont des placements très illiquides. Les biens immobiliers détenus directement, tout comme bon nombre d'autres types de placements à long terme, ont historiquement connu d'importants cycles

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

et fluctuations de valeur. Or, des conditions particulières de marché pourraient entraîner des réductions occasionnelles ou permanentes de la valeur des placements immobiliers. De plus, en raison de la nature non liquide des biens immobiliers, ces instruments ont généralement établi des périodes de souscription (engagement) et de rachat, ainsi que des restrictions sur le rachat de titres, auxquelles le Mandat pourrait être assujéti. Ainsi, il pourrait ne pas être possible pour le Mandat de vendre son placement avant la fin d'une période d'engagement pertinente. Reportez-vous à l'intertitre **Risque de liquidité** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ce risque.

### **Placements immobiliers**

Les *instruments immobiliers privés* investissent dans divers types d'actifs immobiliers, y compris, notamment, des immeubles résidentiels multifamiliaux, des immeubles commerciaux et des immeubles de vente au détail. Bon nombre de facteurs peuvent avoir une incidence négative sur la valeur et l'exploitation efficace de ces types de placements, ainsi que sur les revenus qu'ils génèrent. Ces facteurs comprennent : les caractéristiques physiques d'un immeuble, notamment son âge, son taux d'occupation, sa conception, son emplacement et la qualité de sa construction, de même que les flux de trésorerie négatifs liés à l'immeuble, les changements réglementaires et les catastrophes d'origine naturelle. Tout ce qui précède pourrait avoir un effet défavorable important sur le rendement du placement.

### **Effet de levier**

Les *instruments immobiliers privés* peuvent, à l'occasion, avoir recours à l'*effet de levier* pour effectuer leurs placements. La disponibilité de financement attractif peut influencer l'exploitation fructueuse des placements immobiliers. Le recours à l'*effet de levier* est susceptible

d'entraîner des pertes attribuables à des facteurs économiques défavorables comme la hausse des taux d'intérêt, le ralentissement de l'économie ou la détérioration des conditions du marché des placements immobiliers. De plus, si une ou plusieurs institutions financières qui sont parties à une facilité de crédit de l'*instrument immobilier privé* omettent de financer une demande d'emprunt de liquidités (ou une partie d'une telle demande) de l'*instrument immobilier privé* ou si l'*instrument immobilier privé* n'est pas en mesure de contracter des emprunts ou de contracter des emprunts suffisants selon des modalités jugées appropriées par le commandité, la capacité de l'*instrument immobilier privé* à effectuer des placements, à financer son exploitation et à assurer le service de la dette pourrait être réduite, ce qui pourrait avoir une incidence importante et négative sur les activités de l'*instrument immobilier privé* et sur sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et à atteindre ses rendements cibles.

### **Taux d'inflation et taux d'intérêt**

L'inflation pourrait avoir une incidence directe, importante et défavorable sur l'*instrument immobilier privé*. Si un immeuble n'est pas en mesure d'accroître ses revenus en période d'inflation élevée, il pourrait y avoir des conséquences défavorables importantes sur la rentabilité de l'*instrument immobilier privé* et sa capacité à rembourser ses dettes. Habituellement, lorsque l'inflation augmente, un actif génère des revenus plus élevés, mais engage des dépenses plus élevées. Toutefois, si l'inflation diminuait, un actif pourrait ne pas être en mesure de réduire ses dépenses à un niveau qui correspond à toute réduction des revenus qui en découle. De plus, la valeur marchande des placements pourrait diminuer en période d'inflation élevée, car les méthodes les plus couramment utilisées pour évaluer ces actifs (p. ex., l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie) sont sensibles à la hausse des taux d'inflation et des taux d'intérêt réels. Enfin, des contrôles des salaires et des prix ont parfois été imposés dans

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Mandat privé Fidelity Revenu conservateur (suite)

certaines pays pour tenter de contrôler l'inflation, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur l'exploitation d'un placement. Par conséquent, les variations du taux d'inflation peuvent avoir une incidence sur la rentabilité prévue ou réelle de l'*instrument immobilier privé*.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	

	Risque principal	Risque additionnel
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Mandat privé Fidelity Répartition mondiale

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds de répartition de l'actif mondial	
<b>Type de titres</b>	Parts des séries B*, F*, F5*, F8*, I*, I5*, I8*, S5* et S8* d'une fiducie de fonds commun de placement	
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés	
<b>Frais de gestion et de conseil et frais d'administration</b>		
Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration
B, S5 et S8	1,70 %	0,15 %
F, F5 et F8	0,70 %	0,15 %
I, I5 et I8	1,70 %	0,15 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Mandat vise à obtenir une plus-value du capital à long terme.

Le Mandat utilise une méthode de *répartition de l'actif*. Il investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe* du monde entier. Le Mandat peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 50 % en titres de capitaux propres et à 50 % en *titres à revenu fixe*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif du Mandat par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- maintient généralement la composition de l'actif du Mandat dans les fourchettes suivantes : de 20 % à 75 % en titres de capitaux propres et de 30 % à 80 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut investir dans un large éventail de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe*, y compris des actions ordinaires, des *titres à revenu fixe de qualité* et à rendement élevé, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et des *titres convertibles*;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Mandat;
- peut en tout temps remplacer tout *fonds sous-jacent* ou répartir différemment les placements du Mandat dans tout *fonds sous-jacent*. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement.

Le Mandat peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Mandat privé Fidelity Répartition mondiale (suite)

permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Mandat, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Mandat.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et à l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Mandat est assujéti.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Le Mandat peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Mandat qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Mandat aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Mandat. L'exposition aux devises du Mandat pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Le Mandat, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis pour tenter de se protéger pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

#### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le

recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

### **Dérivés**

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Mandat, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### **Marchandises**

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Mandat exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### **Ventes à découvert**

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide,

emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Mandat. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### **Emprunt de liquidités**

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres ***Risque associé aux emprunts, Risque associé aux dérivés, Risque associé aux marchandises et Risque associé aux ventes à découvert*** de la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?*** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Mandat privé Fidelity Répartition mondiale (suite)

l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●

	Risque principal	Risque additionnel
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Mandat privé Fidelity Répartition mondiale – Devises neutres

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds de <i>répartition de l'actif</i> mondial	
<b>Type de titres</b>	Parts des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5 et S8 d'une fiducie de fonds commun de placement	
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés	
<b>Frais de gestion et de conseil et frais d'administration</b>		
Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration
B, S5 et S8	1,70 %	0,18 %
F, F5 et F8	0,70 %	0,18 %
I, I5 et I8	1,70 %	0,18 %

\* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Mandat vise à obtenir une plus-value du capital à long terme.

Le Mandat utilise une méthode de *répartition de l'actif*. Il investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe* du monde entier. Le Mandat peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*.

Le Mandat a recours à des *dérivés* afin de tenter de minimiser le risque de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Le Mandat peut aussi se couvrir par rapport à d'autres devises.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 50 % en titres de capitaux propres et à 50 % en *titres à revenu fixe*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif du Mandat par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- maintient généralement la composition de l'actif du Mandat dans les fourchettes suivantes : de 20 % à 75 % en titres de capitaux propres et de 30 % à 80 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut investir dans un large éventail de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe*, y compris des actions ordinaires, des *titres à revenu fixe de qualité* et à rendement élevé, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et des *titres convertibles*;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Mandat;
- peut en tout temps remplacer tout *fonds sous-jacent* ou répartir différemment les placements du Mandat dans tout *fonds sous-jacent*. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Mandat privé Fidelity Répartition mondiale – Devises neutres (suite)

Le Mandat peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Mandat, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides, qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Mandat.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ces fonds investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et à

l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Mandat est assujéti.

Le Mandat utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de *marchés développés* et le dollar canadien. Ainsi, le Mandat ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le Mandat, les *fonds sous-jacents* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis pour tenter de se protéger pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

#### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

### **Dérivés**

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Mandat, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### **Marchandises**

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Mandat exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### **Ventes à découvert**

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur

(généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Mandat. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### **Emprunt de liquidités**

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Mandat privé Fidelity Répartition mondiale – Devises neutres (suite)

faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●
Liquidité		●

	Risque principal	Risque additionnel
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fiducie Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Répartition de l'actif
<b>Type de titres</b>	Parts des séries B*, F*, F5*, F8*, I*, I5*, I8*, S5* et S8* d'une fiducie

<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés
---	---

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration		
Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration
B, S5 et S8	1,70 %	0,150 %
F, F5 et F8	0,70 %	0,150 %
I, I5 et I8	1,70 %	0,150 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Mandat vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Le Mandat utilise une méthode de *répartition de l'actif*. Il investit principalement dans des titres de capitaux propres, des *titres à revenu fixe* et des *titres du marché monétaire*. Le Mandat peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des *Mandats sous-jacents* et des *fonds sous-jacents*.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 50 % en titres de capitaux propres, à 40 % en *titres à revenu fixe* et à 10 % en *titres du marché monétaire*; ces titres peuvent être canadiens ou étrangers;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif du Mandat par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- maintient généralement la composition de l'actif du Mandat dans les fourchettes suivantes : de 20 % à 70 % en titres de capitaux propres, de 20 % à 70 % en *titres à revenu fixe* et de 0 % à 40 % en *titres du marché monétaire*;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Mandat;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* ou les *Mandats sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Mandat investie, dans un *fonds sous-jacent* ou un *Mandat sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;
- peut investir dans un large éventail de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe*, y compris des actions ordinaires, des *titres à revenu fixe de qualité* et à rendement élevé, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et des *titres convertibles*, directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents* ou des *Mandats sous-jacents*;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fiducie Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif (suite)

- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des titres de *fonds sous-jacents*, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides;
- peut classer un titre comme *titre à revenu fixe* ou *titre du marché monétaire* selon sa sensibilité au taux d'intérêt et sa durée;
- investit l'actif du Mandat dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories.

Le Mandat peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Mandat, les *Mandats sous-jacents*, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres d'*instruments immobiliers privés*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*.

En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ou

dans des *instruments immobiliers privés*, ces fonds ou instruments investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et à l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Mandat est assujéti.

Le Mandat peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Mandat qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Mandat aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Mandat. L'exposition aux devises du Mandat pourrait changer en tout temps, sans préavis.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Mandat, les *Mandats sous-jacents*, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

### Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Mandat, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Mandat exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Mandat. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fiducie Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif (suite)

liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Risques principaux associés à un placement dans les instruments immobiliers privés

#### Liquidité

Les *instruments immobiliers privés* sont des placements très illiquides. Les biens immobiliers détenus directement, tout comme bon nombre d'autres types de placements à long terme, ont historiquement connu d'importants cycles et fluctuations de valeur. Or, des conditions particulières de marché pourraient entraîner des réductions occasionnelles ou permanentes de la valeur des placements immobiliers. De plus, en raison de la nature non liquide des biens immobiliers, ces instruments ont généralement établi des périodes de souscription (engagement) et de rachat, ainsi que des restrictions sur le rachat de titres, auxquelles le Mandat pourrait être assujéti. Ainsi, il pourrait ne pas être possible pour le Mandat de vendre son placement avant la fin d'une période d'engagement pertinente. Reportez-vous à l'intertitre **Risque de liquidité** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont**

**les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ce risque.

#### Placements immobiliers

Les *instruments immobiliers privés* investissent dans divers types d'actifs immobiliers, y compris, notamment, des immeubles résidentiels multifamiliaux, des immeubles commerciaux et des immeubles de vente au détail. Bon nombre de facteurs peuvent avoir une incidence négative sur la valeur et l'exploitation efficace de ces types de placements, ainsi que sur les revenus qu'ils génèrent. Ces facteurs comprennent : les caractéristiques physiques d'un immeuble, notamment son âge, son taux d'occupation, sa conception, son emplacement et la qualité de sa construction, de même que les flux de trésorerie négatifs liés à l'immeuble, les changements réglementaires et les catastrophes d'origine naturelle. Tout ce qui précède pourrait avoir un effet défavorable important sur le rendement du placement.

#### Effet de levier

Les *instruments immobiliers privés* peuvent, à l'occasion, avoir recours à l'*effet de levier* pour effectuer leurs placements. La disponibilité de financement attractif peut influencer l'exploitation fructueuse des placements immobiliers. Le recours à l'*effet de levier* est susceptible d'entraîner des pertes attribuables à des facteurs économiques défavorables comme la hausse des taux d'intérêt, le ralentissement de l'économie ou la détérioration des conditions du marché des placements immobiliers. De plus, si une ou plusieurs institutions financières qui sont parties à une facilité de crédit de l'*instrument immobilier privé* omettent de financer une demande d'emprunt de liquidités (ou une partie d'une telle demande) de l'*instrument immobilier privé* ou si l'*instrument immobilier privé* n'est pas en mesure de contracter des emprunts ou de contracter des emprunts suffisants selon des modalités jugées appropriées par le commandité, la capacité de

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

l'*instrument immobilier privé* à effectuer des placements, à financer son exploitation et à assurer le service de la dette pourrait être réduite, ce qui pourrait avoir une incidence importante et négative sur les activités de l'*instrument immobilier privé* et sur sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et à atteindre ses rendements cibles.

### Taux d'inflation et taux d'intérêt

L'inflation pourrait avoir une incidence directe, importante et défavorable sur l'*instrument immobilier privé*. Si un immeuble n'est pas en mesure d'accroître ses revenus en période d'inflation élevée, il pourrait y avoir des conséquences défavorables importantes sur la rentabilité de l'*instrument immobilier privé* et sa capacité à rembourser ses dettes. Habituellement, lorsque l'inflation augmente, un actif génère des revenus plus élevés, mais engage des dépenses plus élevées. Toutefois, si l'inflation diminuait, un actif pourrait ne pas être en mesure de réduire ses dépenses à un niveau qui correspond à toute réduction des revenus qui en découle. De plus, la valeur marchande des placements pourrait diminuer en période d'inflation élevée, car les méthodes les plus couramment utilisées pour évaluer ces actifs (p. ex., l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie) sont sensibles à la hausse des taux d'inflation et des taux d'intérêt réels. Enfin, des contrôles des salaires et des prix ont parfois été imposés dans certains pays pour tenter de contrôler l'inflation, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur l'exploitation d'un placement. Par conséquent, les variations du taux d'inflation peuvent avoir une incidence sur la rentabilité prévue ou réelle de l'*instrument immobilier privé*.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement**

**collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fiducie Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
souscription		
Opérations de mise en pension de titres		●
Opérations de prise en pension de titres		●
Méthode d'échantillonnage		
Opérations de prêt de titres		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Équilibré	
<b>Type de titres</b>	Parts des séries B*, F*, F5*, F8*, I*, I5*, I8*, S5* et S8* d'une fiducie de fonds commun de placement	
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés	
<b>Frais de gestion et de conseil et frais d'administration</b>		
Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration
B, S5 et S8	1,65 %	0,15 %
F, F5 et F8	0,65 %	0,15 %
I, I5 et I8	1,65 %	0,15 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Mandat vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements.

Le Mandat utilise une approche équilibrée. Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent généralement dans des *titres à revenu fixe* ou des titres de capitaux propres.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 60 % en titres de capitaux propres et à 40 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- utilise une stratégie de *répartition de l'actif*, et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et FNB, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- maintient généralement la composition de l'actif du Mandat dans les fourchettes suivantes : de 70 % à 95 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire*, et de 5 % à 30 % en titres de capitaux propres
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Mandat;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Mandat investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.

Le Mandat peut également détenir des éléments de trésorerie.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre (suite)

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Mandat, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres d'*instruments immobiliers privés*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*.

En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ou dans des *instruments immobiliers privés*, ces fonds ou instruments investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et à l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Mandat est assujéti.

Le Mandat peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Mandat qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par

rapport au dollar canadien. L'exposition du Mandat aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Mandat. L'exposition aux devises du Mandat pourrait changer en tout temps, sans préavis.

La responsabilité de la gestion du Mandat est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Mandat, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les des objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

#### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

### **Dérivés**

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Mandat, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### **Marchandises**

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Mandat exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### **Ventes à découvert**

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Mandat. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### **Emprunt de liquidités**

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y**

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre (suite)

**investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Risques principaux associés à un placement dans les instruments immobiliers privés

#### Liquidité

Les *instruments immobiliers privés* sont des placements très illiquides. Les biens immobiliers détenus directement, tout comme bon nombre d'autres types de placements à long terme, ont historiquement connu d'importants cycles et fluctuations de valeur. Or, des conditions particulières de marché pourraient entraîner des réductions occasionnelles ou permanentes de la valeur des placements immobiliers. De plus, en raison de la nature non liquide des biens immobiliers, ces instruments ont généralement établi des périodes de souscription (engagement) et de rachat, ainsi que des restrictions sur le rachat de titres, auxquelles le Mandat pourrait être assujéti. Ainsi, il pourrait ne pas être possible pour le Mandat de vendre son placement avant la fin d'une période d'engagement pertinente. Reportez-vous à l'intertitre **Risque de liquidité** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ce risque.

#### Placements immobiliers

Les *instruments immobiliers privés* investissent dans divers types d'actifs immobiliers, y compris, notamment, des immeubles résidentiels multifamiliaux, des immeubles commerciaux et des immeubles de vente au détail. Bon nombre de facteurs peuvent avoir une incidence négative sur la valeur et l'exploitation efficace de ces types de placements, ainsi que sur les revenus qu'ils génèrent. Ces facteurs comprennent : les caractéristiques physiques d'un immeuble, notamment son âge, son taux d'occupation, sa conception, son emplacement et la qualité de sa construction, de même que les flux de trésorerie négatifs liés à l'immeuble, les changements réglementaires et les

catastrophes d'origine naturelle. Tout ce qui précède pourrait avoir un effet défavorable important sur le rendement du placement.

#### Effet de levier

Les *instruments immobiliers privés* peuvent, à l'occasion, avoir recours à l'*effet de levier* pour effectuer leurs placements. La disponibilité de financement attractif peut influencer l'exploitation fructueuse des placements immobiliers. Le recours à l'*effet de levier* est susceptible d'entraîner des pertes attribuables à des facteurs économiques défavorables comme la hausse des taux d'intérêt, le ralentissement de l'économie ou la détérioration des conditions du marché des placements immobiliers. De plus, si une ou plusieurs institutions financières qui sont parties à une facilité de crédit de l'*instrument immobilier privé* omettent de financer une demande d'emprunt de liquidités (ou une partie d'une telle demande) de l'*instrument immobilier privé* ou si l'*instrument immobilier privé* n'est pas en mesure de contracter des emprunts ou de contracter des emprunts suffisants selon des modalités jugées appropriées par le commandité, la capacité de l'*instrument immobilier privé* à effectuer des placements, à financer son exploitation et à assurer le service de la dette pourrait être réduite, ce qui pourrait avoir une incidence importante et négative sur les activités de l'*instrument immobilier privé* et sur sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et à atteindre ses rendements cibles.

#### Taux d'inflation et taux d'intérêt

L'inflation pourrait avoir une incidence directe, importante et défavorable sur l'*instrument immobilier privé*. Si un immeuble n'est pas en mesure d'accroître ses revenus en période d'inflation élevée, il pourrait y avoir des conséquences défavorables importantes sur la rentabilité de l'*instrument immobilier privé* et sa capacité à rembourser ses dettes. Habituellement, lorsque l'inflation augmente, un actif génère des revenus plus élevés, mais engage des

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

dépenses plus élevées. Toutefois, si l'inflation diminuait, un actif pourrait ne pas être en mesure de réduire ses dépenses à un niveau qui correspond à toute réduction des revenus qui en découle. De plus, la valeur marchande des placements pourrait diminuer en période d'inflation élevée, car les méthodes les plus couramment utilisées pour évaluer ces actifs (p. ex., l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie) sont sensibles à la hausse des taux d'inflation et des taux d'intérêt réels. Enfin, des contrôles des salaires et des prix ont parfois été imposés dans certains pays pour tenter de contrôler l'inflation, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur l'exploitation d'un placement. Par conséquent, les variations du taux d'inflation peuvent avoir une incidence sur la rentabilité prévue ou réelle de l'*instrument immobilier privé*.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●

	Risque principal	Risque additionnel
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements <i>ESG</i>		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds équilibré	
<b>Type de titres</b>	Parts des séries B*, F*, F5*, F8*, I*, I5*, I8*, S5* et S8* d'une fiducie de fonds commun de placement	
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés	
<b>Frais de gestion et de conseil et frais d'administration</b>		
Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration
B, S5 et S8	1,60 %	0,15 %
F, F5 et F8	0,60 %	0,15 %
I, I5 et I8	1,60 %	0,15 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat afin que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Mandat vise à combiner un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Le Mandat vise à générer un revenu. Il investit principalement dans des *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent généralement dans des *titres à revenu fixe* ou des titres de capitaux propres.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 60 % en *titres à revenu fixe* et en *titres du marché monétaire* et à 40 % en titres de capitaux propres;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif jusqu'à plus ou moins 15 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- utilise une stratégie de *répartition de l'actif*, et investit principalement dans des *fonds sous-jacents*, y compris d'autres Fonds Fidelity et FNB, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides;
- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- maintient généralement la composition de l'actif du Mandat dans les fourchettes suivantes : de 45 % à 75 % en titres de capitaux propres, et de 25 % à 55 % en *titres à revenu fixe*;
- investit dans des *fonds sous-jacents*, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons *fonds de troisième niveau* du Mandat;
- peut en tout temps modifier les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Mandat investie, dans un *fonds sous-jacent* donné. L'équipe de gestion de portefeuille des *fonds sous-jacents* peut en tout temps modifier la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.

Le Mandat peut également détenir des éléments de trésorerie.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Mandat, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres d'*instruments immobiliers privés*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*.

En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* qui sont des FCP alternatifs liquides, ou dans des *instruments immobiliers privés*, ces fonds ou instruments investissent dans certaines catégories d'actifs ou ont recours à des stratégies de placement, dont les marchandises, les *dérivés*, les ventes à découvert, et à l'*effet de levier*, ce qui comporte davantage de risques. Veuillez vous reporter à la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et d'autres risques auxquels le Mandat est assujéti.

Le Mandat peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Mandat qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par

rapport au dollar canadien. L'exposition du Mandat aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Mandat. L'exposition aux devises du Mandat pourrait changer en tout temps, sans préavis.

La responsabilité de la gestion du Mandat est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Mandat, les *fonds sous-jacents* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

### Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des fonds communs de placement alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

### **Dérivés**

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Mandat, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

### **Marchandises**

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Mandat exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

### **Ventes à découvert**

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Mandat. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

### **Emprunt de liquidités**

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y**

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

*investir?* dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### **Risques principaux associés à un placement dans les instruments immobiliers privés**

#### **Liquidité**

Les *instruments immobiliers privés* sont des placements très illiquides. Les biens immobiliers détenus directement, tout comme bon nombre d'autres types de placements à long terme, ont historiquement connu d'importants cycles et fluctuations de valeur. Or, des conditions particulières de marché pourraient entraîner des réductions occasionnelles ou permanentes de la valeur des placements immobiliers. De plus, en raison de la nature non liquide des biens immobiliers, ces instruments ont généralement établi des périodes de souscription (engagement) et de rachat, ainsi que des restrictions sur le rachat de titres, auxquelles le Mandat pourrait être assujéti. Ainsi, il pourrait ne pas être possible pour le Mandat de vendre son placement avant la fin d'une période d'engagement pertinente. Reportez-vous à l'intertitre **Risque de liquidité** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** pour obtenir une description complète de ce risque.

#### **Placements immobiliers**

Les *instruments immobiliers privés* investissent dans divers types d'actifs immobiliers, y compris, notamment, des immeubles résidentiels multifamiliaux, des immeubles commerciaux et des immeubles de vente au détail. Bon nombre de facteurs peuvent avoir une incidence négative sur la valeur et l'exploitation efficace de ces types de placements, ainsi que sur les revenus qu'ils génèrent. Ces facteurs comprennent : les caractéristiques physiques d'un immeuble, notamment son âge, son taux d'occupation, sa conception, son emplacement et la qualité de sa construction, de même que les flux de trésorerie négatifs liés à l'immeuble, les changements réglementaires et les

catastrophes d'origine naturelle. Tout ce qui précède pourrait avoir un effet défavorable important sur le rendement du placement.

#### **Effet de levier**

Les *instruments immobiliers privés* peuvent, à l'occasion, avoir recours à l'*effet de levier* pour effectuer leurs placements. La disponibilité de financement attractif peut influencer l'exploitation fructueuse des placements immobiliers. Le recours à l'*effet de levier* est susceptible d'entraîner des pertes attribuables à des facteurs économiques défavorables comme la hausse des taux d'intérêt, le ralentissement de l'économie ou la détérioration des conditions du marché des placements immobiliers. De plus, si une ou plusieurs institutions financières qui sont parties à une facilité de crédit de l'*instrument immobilier privé* omettent de financer une demande d'emprunt de liquidités (ou une partie d'une telle demande) de l'*instrument immobilier privé* ou si l'*instrument immobilier privé* n'est pas en mesure de contracter des emprunts ou de contracter des emprunts suffisants selon des modalités jugées appropriées par le commandité, la capacité de l'*instrument immobilier privé* à effectuer des placements, à financer son exploitation et à assurer le service de la dette pourrait être réduite, ce qui pourrait avoir une incidence importante et négative sur les activités de l'*instrument immobilier privé* et sur sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et à atteindre ses rendements cibles.

#### **Taux d'inflation et taux d'intérêt**

L'inflation pourrait avoir une incidence directe, importante et défavorable sur l'*instrument immobilier privé*. Si un immeuble n'est pas en mesure d'accroître ses revenus en période d'inflation élevée, il pourrait y avoir des conséquences défavorables importantes sur la rentabilité de l'*instrument immobilier privé* et sa capacité à rembourser ses dettes. Habituellement, lorsque l'inflation augmente, un actif génère des revenus plus élevés, mais engage des

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu (suite)

dépenses plus élevées. Toutefois, si l'inflation diminuait, un actif pourrait ne pas être en mesure de réduire ses dépenses à un niveau qui correspond à toute réduction des revenus qui en découle. De plus, la valeur marchande des placements pourrait diminuer en période d'inflation élevée, car les méthodes les plus couramment utilisées pour évaluer ces actifs (p. ex., l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie) sont sensibles à la hausse des taux d'inflation et des taux d'intérêt réels. Enfin, des contrôles des salaires et des prix ont parfois été imposés dans certains pays pour tenter de contrôler l'inflation, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur l'exploitation d'un placement. Par conséquent, les variations du taux d'inflation peuvent avoir une incidence sur la rentabilité prévue ou réelle de l'*instrument immobilier privé*.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●

	Risque principal	Risque additionnel
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indiciaires		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Mandat privé Fidelity Titres à revenu fixe – Plus

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'obligations canadiennes
<b>Type de titres</b>	Parts des séries B*, F* et I* d'une fiducie de fonds commun de placement

<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés
---	---

### Frais de gestion et de conseil et frais d'administration

Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration
B	0,95 %	0,10 %
F	0,45 %	0,10 %
I	0,95 %	0,10 %

\* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

\*\* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Mandat a pour objectif de générer un revenu régulier. Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à fournir une source de revenu constante en investissant principalement dans des *titres à revenu fixe* canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Mandat et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Obligations canadiennes.

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- utilise l'indice des obligations universelles FTSE Canada comme guide pour structurer le portefeuille du *fonds sous-jacent* et choisir les placements, et gère le *fonds sous-jacent* de telle sorte qu'il présente un risque de taux d'intérêt global similaire à celui de l'indice;
- répartit l'actif du *fonds sous-jacent* entre les émetteurs des différents secteurs du marché, les différentes industries et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur ou durée;
- investit principalement dans des titres *de qualité*;
- peut investir dans des titres qui ne sont pas compris dans l'indice;
- étudie, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

Le Mandat et le *fonds sous-jacent* peuvent également :

- investir jusqu'à 30% de leur actif net dans des titres étrangers;
- investir à l'occasion dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Mandat privé Fidelity Titres à revenu fixe – Plus (suite)

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Mandat et le *fonds sous-jacent* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Mandat.

Le Mandat et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Mandat et le *fonds sous-jacent* pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

### Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un**

**organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

#### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres		●
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers		●
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds du marché monétaire canadien
<b>Type de titres</b>	Parts des séries B, D, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration		
Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration
B et D	0,65%	0,00 %
F	0,40%	0,00 %
I	0,65%	0,00 %

\* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Mandat vise à obtenir un revenu courant élevé tout en s'efforçant de préserver le capital et la liquidité. Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce *fonds sous-jacent*. Le *fonds sous-jacent* vise à obtenir un revenu courant élevé tout en s'efforçant de préserver le capital et la liquidité, en investissant surtout dans des *titres du marché monétaire* libellés en dollars canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Mandat et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Marché monétaire Canada.

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- tente de maintenir un prix par part constant de 10,00 \$;
- investit principalement dans des *titres du marché monétaire* libellés en dollars canadiens d'émetteurs canadiens et étrangers, y compris des titres de dette à court terme de sociétés (comme le papier commercial) ou de gouvernements (comme les Bons du Trésor), ou des titres adossés à des créances mobilières (comme le papier commercial adossé à des créances mobilières);
- lorsqu'elle achète et vend des placements, respecte les exigences légales applicables aux fonds du marché monétaire, notamment les limites minimales en matière de qualité, de liquidité, de durée et de *diversification* des placements d'un fonds.

Le Mandat et le *fonds sous-jacent* peuvent également :

- investir jusqu'à 30 % de leur actif net dans des titres étrangers;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Mandat et le *fonds sous-jacent* peuvent conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		
Concentration	●	
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		
Placements ESG		
Titres de capitaux propres		
<i>FNB</i>		

	Risque principal	Risque additionnel
Placements étrangers		●
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

# Mandat privé Fidelity Revenu fixe tactique – Plus

## Détails sur le fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'obligations canadiennes
<b>Type de titres</b>	Parts des séries B, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Placement admissible pour les régimes enregistrés

Frais de gestion et de conseil et frais d'administration		
Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration
B	0,95 %	0,100 %
F	0,45 %	0,100 %
I	0,95 %	0,100 %

\* En ce qui concerne les placements du Mandat dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Mandat pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Mandat ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

## Dans quoi l'OPC investit-il?

### Objectifs de placement

Le Mandat a pour objectif de générer un revenu régulier.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à fournir une source de revenu constante en investissant principalement dans des *titres à revenu fixe* canadiens. Le *fonds sous-jacent* peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres *fonds sous-jacents*. À l'heure actuelle, le *fonds sous-jacent* est le Fonds Fidelity Revenu fixe tactique.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Mandat à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

### Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Mandat et le *fonds sous-jacent*, soit le Fonds Fidelity Revenu fixe tactique.

Pour atteindre les objectifs du Mandat, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- utilise l'indice des obligations universelles FTSE Canada comme guide pour structurer le portefeuille du *fonds sous-jacent*;
- répartit l'actif du *fonds sous-jacent*, directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents* qui sont des *fonds de troisième niveau* pour le Mandat, entre les émetteurs de différents secteurs du marché, de différentes industries et catégories d'actifs et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie, catégorie d'actifs ou durée;
- étudie, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe*, d'autres facteurs comme :
  - les caractéristiques du titre,
  - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
  - la solvabilité de l'émetteur,
  - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché;
- analyse la solvabilité de l'émetteur en prenant en considération la solidité du bilan de l'émetteur, les ratios de levier financier, la stabilité des produits d'exploitation, la compétence et l'expérience de la direction, et les risques propres à l'émetteur susceptibles de nuire à sa capacité de s'acquitter de ses obligations à l'égard des porteurs de titres de créance.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir un minimum de 60 % de l'actif net du *fonds sous-jacent*, directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents* qui sont des *fonds de troisième niveau*, dans des obligations canadiennes de qualité;
- investir jusqu'à 40 % de l'actif net du *fonds sous-jacent*, directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents* qui sont des *fonds de troisième niveau*, dans une combinaison d'obligations mondiales de qualité, d'obligations américaines à rendement élevé, de titres de créance à taux variable des États-Unis et de titres de créance de marchés émergents;
- investir jusqu'à 40 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- investir dans des titres à revenu fixe de toutes qualités ou échéances.

À la fois le Mandat et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Mandat, le *fonds sous-jacent* ou tout *fonds de troisième niveau* peut :

- conclure des opérations de prêts de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;

- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture.

Le Mandat utilise des contrats à terme de gré à gré dans le but de se protéger aussi complètement que possible contre les effets des variations du taux de change entre les devises de marchés développés et le dollar canadien. Ainsi, le Mandat ne bénéficie généralement pas d'une appréciation des devises par rapport au dollar canadien.

Le *fonds sous-jacent* assume la responsabilité de la gestion de portefeuille relativement à la sélection de tout *fonds de troisième niveau* et de tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*.

Le Mandat, le *fonds sous-jacent* ou tout *fonds de troisième niveau* peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

## Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Mandat, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Mandat est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Mandat. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Mandat privé Fidelity Revenu fixe tactique – Plus (suite)

### Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres		●
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers		●
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indiciaires		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		

	Risque principal	Risque additionnel
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation		
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 10,32 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

## Couverture arrière

Fidelity Investments Canada s.r.i.  
483 Bay Street, Suite 300  
Toronto (Ontario) M5G 2N7  
Téléphone : 1 800 263-4077

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans son dernier aperçu du fonds et rapport de la direction sur le rendement du fonds et dans ses derniers états financiers annuels ou intermédiaires. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en communiquant avec nous au 1 800 263-4077 ou en nous transmettant un courriel au [sc.francais@fidelity.ca](mailto:sc.francais@fidelity.ca) (pour obtenir de l'aide en français) ou au [cs.english@fidelity.ca](mailto:cs.english@fidelity.ca) (pour obtenir de l'aide en anglais).

De plus, ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, tels que les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, se trouvent sur le site Web désigné des Fonds au [www.fidelity.ca](http://www.fidelity.ca) ou sur [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ou peuvent être obtenus auprès de votre *courtier*.

---

### Fonds de répartition de l'actif et équilibrés

#### **Fonds de répartition de l'actif et équilibrés canadiens**

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Équilibre Canada	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Revenu mensuel	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Répartition de revenu	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8

#### **Fonds de répartition de l'actif et équilibrés mondiaux**

Fonds Fidelity Répartition mondiale	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial – Devises neutres	Parts des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Revenu mensuel américain	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Revenu mensuel américain – Devises neutres	Parts des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Revenu élevé tactique	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8 et série FNB
Fonds Fidelity Revenu élevé tactique – Devises neutres	Parts des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Étoile du Nord <sup>MD</sup> – Équilibre	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Étoile du Nord <sup>MD</sup> – Équilibre – Devises neutres	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Équilibre Amérique	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Équilibre Amérique – Devises neutres	Parts des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Revenu conservateur	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8 et série Gestion privée

---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Actions d'innovation et Obligations multisectorielles	Parts des séries B, F, F5, F8, O, S5, S8
Fonds Fidelity Leadership climatique – Équilibre <sup>MD</sup>	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Fonds Fidelity Gestion de l'inflation	Parts des séries B, F, F5, F8, O, S5, S8
Fonds Fidelity Actions mondiales+ Équilibre	Parts des séries B, F, F5, F8, O, S5, S8 et série FNB
<b>Portefeuilles gérés de Fidelity</b>	
Portefeuille Fidelity Revenu	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Portefeuille Fidelity Revenu mondial	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, Q, S5, S8, T5, T8 et série Gestion privée
Portefeuille Fidelity Équilibre	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Portefeuille Fidelity Équilibre mondial	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8 et série Gestion privée
Portefeuille Fidelity Croissance	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Portefeuille Fidelity Croissance mondiale	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, Q, S5, S8, T5, T8 et série Gestion privée
Portefeuille Fidelity Gestion équilibrée du risque	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Portefeuille Fidelity Gestion prudente du risque	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Portefeuille Fidelity Actions mondiales	Parts des séries B, F, F5, F8, O, S5, S8
<b>Portefeuilles de retraite Fidelity Passage<sup>MC</sup></b>	
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2010	Parts des séries A, B, F, O, S5, S8, T5, T8
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2015	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2020	Parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2025	Parts des séries A, B, F, F5, O, S5, S8
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2030	Parts des séries A, B, F, O
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2035	Parts des séries A, B, F, O
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2040	Parts des séries A, B, F, O
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2045	Parts des séries A, B, F, O
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2050	Parts des séries A, B, F, O
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2055	Parts des séries A, B, F, O
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2060	Parts des séries A, B, F, O
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> 2065	Parts des séries B, F, O
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MC</sup> Revenu	Parts des séries A, B, F, F5, O, S5, S8, T5, T8
<b>Fonds à revenu fixe</b>	
<b>Fonds de titres à revenu fixe canadiens</b>	
Fonds Fidelity Obligations canadiennes	Parts des séries A, B, F, O et série Gestion privée
Fonds Fidelity Obligations de sociétés	Parts des séries A, B, F, O
Fonds Fidelity Marché monétaire Canada	Parts des séries A, B, C, D, F, O et série Gestion privée
Fonds Fidelity Obligations canadiennes à court terme	Parts des séries A, B, F, O et série Gestion privée
Fonds Fidelity Revenu fixe tactique	Parts des séries A, B, F, O
<b>Fonds de titres à revenu fixe américains</b>	
Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé	Parts des séries A, B, F, O
Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé – Devises neutres	Parts des séries A, B, F, O, Q

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Marché monétaire É.-U.	Parts des séries A, B, F
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable	Parts des séries A, B, F, O
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable – Devises neutres	Parts des séries A, B, F
Fonds Fidelity Obligations multisectorielles	Parts des séries A, B, F, O et série Gestion privée
Fonds Fidelity Obligations multisectorielles – Devises neutres	Parts des séries A, B, F, O, Q et série Gestion privée
Fonds Fidelity Revenu stratégique	Parts des séries A, B, F, O
Fonds Fidelity Revenu stratégique – Devises neutres	Parts des séries A, B, F, O
Fonds Fidelity Obligations de qualité multisectorielles	Parts des séries A, B, F, O
Fonds Fidelity Obligations de qualité multisectorielles – Devises neutres	Parts des séries A, B, F, O
Fonds Fidelity Obligations multisectorielles à rendement tactique	Parts des séries B, F, O
<b>Fonds de titres à revenu fixe mondiaux</b>	
Fonds Fidelity Obligations mondiales	Parts des séries A, B, F, O
Fonds Fidelity Obligations mondiales – Devises neutres	Parts des séries A, B, F, O
Fonds Fidelity Leadership climatique – Obligations <sup>MD</sup>	Parts des séries A, B, F, O
<b>Mandats de placement privé de Fidelity</b>	
<b>Mandat d'actions</b>	
Mandat privé Fidelity Dividendes américains	Parts des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5, S8
<b>Mandats de répartition de l'actif et équilibrés</b>	
Mandat privé Fidelity Croissance et revenu américains	Parts des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5, S8
Mandat privé Fidelity Revenu conservateur	Parts des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5, S8
Mandat privé Fidelity Répartition mondiale	Parts des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5, S8
Mandat privé Fidelity Répartition mondiale – Devises neutres	Parts des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5, S8
Fiducie Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif	Parts des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5, S8
Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre	Parts des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5, S8
Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu	Parts des séries B, F, F5, F8, I, I5, I8, S5, S8
<b>Mandats à revenu fixe</b>	
Mandat privé Fidelity Titres à revenu fixe – Plus	Parts des séries B, F, I
Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus	Parts des séries B, D, F, I
Mandat privé Fidelity Revenu fixe tactique – Plus	Parts des séries B, F, I

Fidelity<sup>MD</sup>, Fidelity Investments<sup>MD</sup>, Fidelity Investments Canada<sup>MD</sup>, Fidelity Cohésion<sup>MD</sup>, Fidelity Étoile d'Asie<sup>MD</sup>, Fidelity Étoile du Nord<sup>MD</sup>, Fidelity Précurseurs<sup>MD</sup>, FNB Fidelity Avantage Bitcoin<sup>MD</sup>, Fonds Fidelity Discipline Actions<sup>MD</sup>, Fonds Fidelity Discipline Actions<sup>MD</sup>, Fonds Fidelity FNB Avantage Bitcoin<sup>MD</sup>, Fonds Fidelity Leadership Climatique – Équilibre<sup>MD</sup>, Fonds Fidelity Leadership Climatique – Obligations<sup>MD</sup>, Fonds Fidelity Leadership Climatique<sup>MD</sup>, Frontière Nord<sup>MD</sup>, Frontière Nord<sup>MD</sup> et Versements fiscalement optimisés de Fidelity<sup>MD</sup> sont des marques déposées de Fidelity Investments Canada s.r.i.

Fidelity Passage<sup>MC</sup>, Fiducie de placement Fidelity Bâtisseurs<sup>MC</sup>, Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales<sup>MC</sup>, Fiducie de placement Fidelity Vision stratégique<sup>MC</sup>, FNB Fidelity Avantage Ether<sup>MC</sup>, FNB Fidelity Innovations mondiales<sup>MC</sup>, Fonds Fidelity Actions américaines Composantes multi-actifs – Couverture de marché stratégique<sup>MC</sup>, Fonds Fidelity Actions américaines – Couverture de marché stratégique<sup>MC</sup>, Fonds Fidelity FNB Avantage Ether<sup>MC</sup>, Fonds Fidelity Vision stratégique Composantes multi-actifs – Devises neutres<sup>MC</sup> et Fonds Fidelity Vision stratégique – Couverture systématique des devises<sup>MC</sup> sont des marques de commerce de Fidelity Investments Canada s.r.i.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans la section Partie A.